



carnet
anniversaire
Retraite & société
1992-2022

30 ans de recherche...
30 ans d'avance !

L'équipe de *Retraite et société*
remercie l'ensemble des auteurs et des évaluateurs
pour leur précieuse contribution à la revue
depuis 30 ans.
Ce carnet leur est dédié.

Revue *Retraite et société*, membres en octobre 2022 :

Rédacteur en chef

Hervé Marchal, Université de Bourgogne-Franche-Comté

Comité éditorial

Sabrina Aouici, Unité de recherche sur le vieillissement, Cnav ● Claudine Attias-Donfut, fondatrice de la revue, ancienne rédactrice en chef ● Dominique Argoud, Université Paris-Est Créteil ● Samia Benallah, Université de Reims ● Catherine Bac, Direction statistique, prospective et recherche, Cnav ● Carole Bonnet, Ined ● Pascale Breuil, Direction statistique, prospective et recherche, Cnav ● Nathalie Burnay, Université de Namur et Université catholique de Louvain ● Vincent Caradec, Université de Lille ● Nicolas Castel, Université de Lorraine ● Bérengère Davin, Inserm ● Gijs Dekkers, Federal Planning Bureau, CESO KU, Luxembourg ● Annie Jolivet, CEE-Créapt ● Claire Lefrançois, Université de Tours ● Florence Legros, Université Paris-Dauphine ● Hervé Marchal, Université de Bourgogne-Franche-Comté ● Marie Mercat-Bruns, Sciences-Po ● Frédérique Nortier-Ribordy, Conseil d'orientation des retraites ● Laurent Nowik, Université de Tours ● Jim Ogg, ancien rédacteur en chef ● Mélina Ramos-Gorand, Direction de la Sécurité sociale ● Sylvie Renaut, Unité de recherche sur le vieillissement, Cnav ● Jean-Marie Robine, Inserm ● Alain Rozenkier, fondateur de la revue ● Marion Scheider-Yilmaz, Université Grenoble Alpes ● Laurent Soulat, Caisse des Dépôts ●

Comité de rédaction

Carine Cordier ● Bérengère Davin ● Hervé Marchal ● Jim Ogg ● Mélina Ramos-Gorand ● Sylvie Renaut ● Marion Scheider-Yilmaz ●

Correspondants scientifiques étrangers

Nadya Araujo Guimarães, université de São Paulo, Brésil ● Sara Arber, Université du Surrey, Grande-Bretagne ● Francesco Barbabella, université Linnaeus, Suède ● Roberto Ham-Chande, université de Mexico ● François Höpflinger, Université de Zurich, Suisse ● Martin Kohli, Université libre de Berlin, Allemagne ● Christian Lalive d'Épinay, Université de Genève, Suisse ● Frédéric Lesemann, INRS-Culture et société, Montréal, Canada ● Howard Litwin, Université hébraïque de Jérusalem, Israël ● John Myles, Université de Toronto, Canada ● Joakim Palme, Swedish Institution for Social Research, Suède ● Pierre Pestieau, Université de Liège, Belgique ● Chiara Saraceno, Université de Turin, Italie ● Platon Tinios, université du Pirée, Grèce ● Constanza Tobio, Université Carlos 3, Madrid, Espagne ● Alan Walker, Université de Sheffield, Grande-Bretagne ●

Édition et fabrication

Responsable éditoriale : Carine Cordier

Service relation abonnés : Dalila Jacob (retraiteetsociete@cnav.fr)

Fabrication : Imprimerie Corlet, Condé-en-Normandie

Impression : Dupliprint Mayenne

Administration

Directeur de la publication : Renaud Villard

Carnet anniversaire de *Retraite et société* :

Conception Carnet anniversaire : Carine Cordier

Fabrication : Imprimerie Corlet, Condé-en-Normandie

Impression : Dupliprint Mayenne

Illustrations : Jérôme Meyer-Bisch – Agence KG Talents Management

Revue Retraite et société 1992—2022 30 ans de recherche...



30 ans d'avance !



sommaire

AVANT-PROPOS

Retraite et société : 30 années au service de la recherche
> Hervé Marchal

6

PARTIE I. À L'ORIGINE

Histoire et préhistoire de *Retraite et société*
> Claudine Attias-Donfut

13

Le prix de la dépendance. Comparaison des dépenses
des personnes âgées selon leur mode d'hébergement
> Claudine Attias-Donfut (dir.)

23

PARTIE II. « RÉFORMES » ET « INÉGALITÉS » : DES THÉMATIQUES AU CŒUR DE LA REVUE

Retraite : quelques débats anciens, et leur actualité
> Didier Blanchet

47

30 ans d'inégalités de retraite entre les femmes et
les hommes en France
> Carole Bonnet & Julie Tréguier

71

PARTIE III. UN TOUR D'HORIZON

En toute subjectivité : quelques articles marquants de
ces 30 dernières années
> Comité éditorial de *Retraite et société*

101

Les évolutions de la revue *Retraite et société*
au fil des ans
> Nathalie Burnay

117

avant

Hervé Marchal, Rédacteur en chef

Retraite et société : 30 années au service de la recherche

Trente années d'activités éditoriales témoignent de l'ancrage de la revue *Retraite et société* dans le paysage global des revues francophones et de plus en plus anglophones. Fin 2022, nous avons célébré les 30 ans de la revue *Retraite et société*. Il nous a alors semblé important d'imaginer un carnet autour de cet anniversaire, afin de montrer combien *Retraite et société* a toujours, depuis sa création, discuté d'enjeux sociétaux, qu'ils soient actuels et brûlants, ou futurs et fondamentaux. Le voici donc !

Préhistoire et premiers pas

Deux textes composent la partie I de ce carnet. Le premier reprend des extraits d'un entretien de Claudine Attias-Donfut sur la genèse de la revue. Il s'agissait avant tout de *Réfléchir la retraite*, sous-titre qui sera donné aux premiers numéros. Tout est parti du constat d'un manque à combler, de thématiques qui n'étaient presque jamais exprimées ni expliquées. Il fallait remédier à cette lacune. Les premières recherches s'inscrivent donc dans un interstice, la retraite et le vieillissement. La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) décide de lancer une enquête afin de mieux connaître la réalité des dépenses occasionnées par la dépendance des personnes âgées ainsi que leur financement en fonction du mode d'hébergement. La création de la revue est en route, avec un objectif : publier les résultats de cette enquête. Le financement de la dépen-

propos

dance sera donc le premier dossier de la revue. Sa mission ? Interpeller les pouvoirs publics et les chercheurs qui semblent avoir quelque peu délaissé ce sujet. Parmi les auteurs participant à ce premier numéro se trouvent certains des membres de notre comité éditorial : Claudine Attias-Donfut bien sûr, mais aussi Sylvie Renaut et Alain Rozenkier.

La revue a donc, il y a 30 ans, consacré son premier numéro au prix de la dépendance... C'est dire si *Retraite et société* s'inscrivait déjà comme une revue d'anticipation ! Nous republions ici les premières pages de ce numéro. Écrites par Claudine Attias-Donfut, elles évoquent avec lucidité les difficultés qui commencent à se dessiner en cette fin de millénaire. Comment financerons-nous la dépendance des baby-boomers une fois qu'ils seront à la retraite ? Comment ferons-nous face à cette accélération démographique de l'après-guerre ? Comment gérerons-nous l'allongement de l'espérance de vie, qui ne rimera pas forcément avec « bon état de santé », mais plutôt avec « dépendance » (requalifiée depuis quelques années en « 5^e risque ») ?

Des retraites et des réformes afférentes

Lorsque l'on parle de dépendance, l'on parle souvent « retraite », et lorsqu'on parle « retraite », il n'est pas rare qu'assez spontanément nous vienne à l'esprit le mot « réforme », car il y en a eu fréquemment, avant et surtout après la création de notre revue. Les débats à ce sujet

furent nombreux et animés. Voici donc tout naturellement le second sujet de notre carnet. Didier Blanchet revient, dans un texte précis et d'une rare clarté, sur les spécificités du débat relatif aux retraites tel qu'il se pose en France depuis la fin des années 1980, période à laquelle la question des retraites s'est installée au premier rang de l'agenda social en France, conduisant notamment à la publication en 1991 du Livre blanc sur les retraites suivi, deux ans après, de la première réforme d'adaptation du système à la nouvelle donne démographique.

Inégalités entre les femmes et les hommes, l'éternel combat ?

Un autre sujet récurrent de *Retraite et société* concerne les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de carrière et de retraite. Le texte de Carole Bonnet et Julie Tréguier rappelle que cette question est (très) ancienne et a notamment été traitée à travers les sujets sur l'individualisation ou la familialisation de la protection sociale. Alors qu'une cinquième réforme des retraites a eu lieu, force est d'admettre que la question des inégalités de genre n'a toujours pas disparu tant il est vrai que l'écart de salaire et de pension entre les femmes et les hommes est encore si important. Pourtant, comme le soulignent les autrices, la première moitié des années 1990 marque le début, non seulement d'une période de réformes des retraites régulières, mais également d'un questionnement sur leur éventuel effet différencié selon le genre. C'est dire si le temps peut sembler lent et long quand on aborde un tel sujet alors que, paradoxalement, tout laisse à penser que nous vivons une période d'accélération des rythmes sociaux et de vitesse généralisée...

Exploration de la revue : invariants, singularités & émergences

La troisième partie de notre numéro rend hommage à notre comité éditorial. Pour ce faire, nous avons demandé à certains membres de nous confier quelques réflexions subjectives (une fois n'est pas coutume) sur un ou plusieurs

articles de leur choix. Ces observations, pertinentes et toujours intéressantes, nous rappellent que certains articles ont « fait date » et semblent devenus atemporels.

Pour clore ce carnet avec objectivité, Nathalie Burnay nous offre un autre genre d'introspection à partir du dépouillement de l'ensemble des articles scientifiques de la revue des dernières années. Elle entend mettre en perspective les évolutions qui ont traversé *Retraite et société*. Quoi de mieux qu'un anniversaire pour se retourner et faire le point ? Il faut questionner le passé pour mieux appréhender l'avenir et ainsi, mieux comprendre comment se construisent les problématiques et émergent certaines thématiques alors que d'autres disparaissent. Est-ce à dire que l'actualité économique et sociale s'appréhende aussi à travers le choix des sujets traités ? La réponse est à n'en pas douter positive et rappelle qu'une revue scientifique comme *Retraite et société* est un analyseur sociologique dans la mesure où elle dit sûrement quelque chose des débats, questions et controverses qui irriguent et traversent les époques. Toute revue est située historiquement, *Retraite et société* n'y échappe évidemment pas. Quant au futur, il est forcément constellé de projets et comme Nathalie Burnay le remarque très justement, une idée anime la revue depuis quelque temps : l'ouverture de plus en plus importante sur le monde. C'est d'ailleurs dans cet esprit que naîtra très prochainement un numéro annuel en anglais.



Partie I

À l'origine

Claudine Attias-Donfut (entretien)

> Histoire et préhistoire de *Retraite et société*

Claudine Attias-Donfut (article de 1992)

> Le prix de la dépendance. Comparaison des dépenses des personnes âgées selon leur mode d'hébergement

NDÉ. L'article de 1992 a été reproduit ici à l'identique de sa première publication sans autre intervention éditoriale qu'une légère correction ortho-typo.

Histoire et préhistoire de *Retraite et société*

Intervention de Claudine Attias-Donfut (Comité anniversaire de
la revue, octobre 2022)

Pour faire l'histoire de la revue *Retraite et société*, je commencerai par sa préhistoire.

La création de la revue *Retraite et société* est liée au développement de la recherche sur le vieillissement en France. C'est une histoire particulière pour laquelle il est nécessaire de remonter assez loin. Dans les années 1960, la thématique de recherche sur la retraite et le vieillissement n'existait pas au niveau des instances académiques, de l'université, du CNRS, ou de structures de recherches. Ce sont les régimes de retraite, et en particulier les régimes de retraite complémentaire, qui ont inauguré cette réflexion. C'était le début de la montée en charge de la retraite complémentaire. Ces organismes de retraite disposaient d'un budget d'action sociale et souhaitaient promouvoir des politiques en faveur de leurs retraités. Il leur fallait pour cela disposer de données statistiques et d'enquêtes afin d'évaluer les besoins de leurs assurés. Dans ce domaine, la Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment (CNRO) a joué un rôle phare, en créant notamment un centre de gérontologie sociale (CGS) et un centre international de gérontologie sociale (CIGS).

Dans ce cadre des études ont été entreprises pour évaluer les besoins de la population qui dépendait de la CNRO, c'est-à-dire des ouvriers retraités du bâtiment. Une première enquête lancée avec la collaboration de l'Ined, notamment de **Paul Paillat**, a donné lieu à une publication aux PUF intitulée *Réalité du 3^e âge*. Cette publication incluait des données statistiques sur cette population de retraités et sur les maisons de retraite nouvellement construites par la CNRO. Celles-ci offraient de bonnes conditions de vie et d'hébergement, en rupture avec ce qui existait alors, les hospices, destinés aux populations modestes.

La CNRO a donc joué un rôle important en créant le CIGS qui organisait des conférences auxquelles étaient invités des chercheurs internationaux, notamment américains, parmi les plus renommés. Il faut rappeler que le thème du vieillissement était déjà largement développé aux États-Unis, dans de nombreuses universités.

Parmi les théories les plus discutées et les plus controversées à cette époque figurait celle du désengagement. Rappelons que selon cette théorie, le désengagement progressif et réciproque des personnes âgées et de la société était fonctionnel et, d'une certaine façon, souhaitable. Par la suite, l'illusion de parvenir à une théorie générale du vieillissement a été abandonnée pour des analyses diversifiées et sectorielles. Mais les recherches et les théories discutées en France provenaient souvent des USA.

Lors des débuts de la recherche en gérontologie en France, en plus de la CNRO et d'autres caisses de retraite complémentaire, d'autres structures privées ont joué un rôle important, notamment l'Association du 13^e arrondissement, dirigée par le psychiatre **Claude Balier**, et l'Association de gérontologie de Grenoble, dirigée par le philosophe **Michel Philibert** qui avait créé un journal de référence *Gérontologie*.

On doit notamment à Michel Philibert « l'échelle des âges », une théorie du vieillissement qui eut un grand retentissement. D'après cette théorie, la vie se déroule selon différents âges strictement hiérarchisés du point de vue de leurs statuts et leurs devoirs respectifs, une échelle qui ordonne les passages et les relations entre les diverses périodes. Il conviendrait de retrouver cet ordre naturel des âges, qui implique une hiérarchie entre ces âges, comme le soutient la citation suivante :

« Si le train du monde est boiteux, si la société grince ou se renverse, la raison en est que l'antique échelle des âges a été brisée. » Michel Philibert

Parallèlement, la Fondation nationale de gérontologie (FNG) qui avait été créée en 1967, sous l'impulsion du rapport Laroque, était principalement consacrée aux recherches biologiques sous la direction du professeur **François Bourlière** (médecin et écologue, spécialiste de la biologie du vieillissement) et aux travaux de psychologie expérimentale sous la direction de **Fernand Clément**, cen-

très sur l'évolution des capacités psychologiques et physiologiques au cours du vieillissement. Ces études étaient publiées dans les *Cahiers de la gérontologie*, une revue non périodique à diffusion restreinte.

Dans les années 1970, à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) a été nommé un nouveau directeur, **Francis Pavard**. Il venait d'un cabinet ministériel où il avait créé une cellule d'étude sur le vieillissement. Il a entrepris de reproduire au sein de la Cnav une cellule de même type pour étudier le vieillissement. C'est alors que j'ai été recrutée pour participer à la création d'une unité de recherches au sein de l'action sociale. Francis Pavard souhaitait aussi développer la recherche sur le vieillissement en dehors de la Cnav. C'est pourquoi il avait pris contact avec Paul Paillat, l'un des rares chercheurs qui travaillait sur le vieillissement en démographie, et également avec **Anne Fontaine**, l'ancienne documentaliste du Centre de gérontologie de la CNRO. Avec elle, il voulait mettre en place une documentation sur le vieillissement et, en même temps, réanimer la FNG qui aurait dû avoir une compétence dans le domaine des études et des actions d'information et de diffusion au niveau social, mais qui était restée principalement cantonnée aux recherches biologiques. Pour relancer ce projet initial resté en rade, il a contacté les principaux partenaires privés et publics, les caisses de retraite, l'Agirc, l'Arrco et l'État. Comme vous le savez, il y avait à l'époque un grand nombre de caisses de retraite, des caisses générales et des caisses complémentaires.

Toutes ces institutions (à travers leurs regroupements) ont alors été réunies pour relancer la FNG et développer une documentation spécialisée sur le problème fondamental du vieillissement. L'unité de recherche sur le vieillissement qui avait été créée à la Cnav a déménagé dans les locaux de la Fondation où elle s'est enrichie de nouveaux chercheurs : Alain Rozenkier, Sylvie Renaut, Jim Ogg, Sabrina Aouici... Nous nous sommes retrouvés au sein de ces locaux dans la perspective de mettre en place une véritable collaboration. La documentation de l'unité de recherche de la Cnav

a été transférée à la FNG, ainsi que son budget d'acquisition d'ouvrages et de revues. Anne Fontaine a été nommée pour la diriger.

La première collaboration entre la Cnav et la FNG en matière de recherche et de publication a porté sur l'aide ménagère à domicile. Cette prestation était alors au cœur de la politique de maintien à domicile, qui avait été préconisée de longue date et figurait déjà dans les recommandations de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, le fameux rapport Laroque. Il y était écrit que le recours à l'aide ménagère devait être conditionné par un état de validité nécessitant la présence d'une tierce personne. Ce système, à terme, devait être étendu à tous les « vieillards » dans la seule limite d'un maximum de deux heures par jour (à l'époque, dans l'administration, on parlait de vieillards, et non pas de personnes âgées).

L'équipe de la Cnav avait lancé une très vaste enquête à plusieurs niveaux, sur l'ensemble des associations d'aide ménagère, sur les personnes âgées qui recevaient ces aides et sur les aides ménagères qui les assuraient. Il s'est alors posé la question de diffuser les résultats de ces enquêtes. Comme il n'y avait pas de support adapté à ce type de publication à la Cnav, il a été décidé de publier ces travaux dans le cadre de la FNG, dans le numéro 5 des *Cahiers de la Fondation* qui est devenu le premier numéro de *Gérontologie et société*. Ce volume a été entièrement réalisé par l'équipe de la Cnav, à la fois, par les administratifs (dont le directeur de l'action sociale) et par les chercheurs de la Cnav présents à l'époque. Ce numéro développait le thème de la politique de maintien à domicile.

Parallèlement, nous avons réalisé d'autres enquêtes qui avaient été publiées, avec l'aide de la CNRO, dans leur support, le *Document d'information en gérontologie et de gestion* (DIGG), et notamment, l'enquête que j'avais lancée avec la chercheuse Maryvonne Gognalons-Nicolet de l'Association du 13^e Art qui s'intitulait « Après 50 ans, la redistribution des inégalités » et une précédente

enquête intitulée « Les vacances, loisirs du 3^e âge ? » que j'avais réalisée auparavant dans le cadre de ma thèse de 3^e cycle.

À ce moment-là, la Cnav n'avait toujours pas créé de support de publication et la revue *Gérontologie et société*, de la FNG, étant plus orientée vers les politiques sociales, ne correspondait pas vraiment aux objectifs de réflexion et d'information que voulait promouvoir la Cnav. Il y avait un besoin et une volonté de traiter aussi des sujets tels que l'évolution des retraites et des politiques de retraite, car ce volet n'était pas couvert par les revues existantes. Nous avons alors conçu le projet d'une revue intégrant un large éventail de thématiques, de la retraite jusqu'aux processus de vieillissement en passant par des questions de société, dans une vision pluridisciplinaire et internationale (largement ouverte à la publication de collègues étrangers) respectant les normes scientifiques. Ce dernier point était l'une des différences avec *Gérontologie et société*, car nous avons d'emblée conçu cette revue comme un instrument scientifique, c'est-à-dire avec un comité de lecture. C'est ainsi que la revue est née, pour combler un manque. J'avais rappelé ce point lors des 20 ans de la revue :

« Dès sa création, la revue Retraite et société a été conçue comme un instrument d'information, d'analyse et de discussions, à un haut niveau, des grands problèmes liés à la retraite dans le monde contemporain. Le champ de la retraite a été défini comme devant s'élargir aux processus de vieillissement et aux questions de société, dans une vision pluridisciplinaire, qui respecte les normes scientifiques en vigueur dans les sciences sociales. Outil indispensable aux grands débats de société, une telle revue est venue combler un manque dans l'univers médiatique et le milieu académique français qui n'accordaient qu'une place mineure à ces questions pourtant majeures. »

[...]

« La création de *Retraite et société* au sein de la Cnav s'inscrit dans le développement de ses actions portant sur la politique sociale, l'information, les études statistiques et les recherches sur le vieillissement. L'importance qu'ont pris, à ce moment, les résultats de grandes enquêtes réalisées au sein de l'institution a contribué à la prise de conscience du besoin de diffuser les résultats de ces travaux et à la décision de lancer une revue qui stimule les échanges d'information sur les données disponibles dans ce champ en France et au niveau international. Rappelons que c'est en effet à la Cnav que l'on doit les premières grandes recherches sur "Le prix de la dépendance"¹ d'une part, et sur "les solidarités entre générations" d'autre part, réalisées dans les années 1980 et au début des années 1990. Leur importance s'est affirmée aussitôt dans les instances publiques et dans les milieux scientifiques, qui ont lancé des programmes d'études et de recherches sur ces mêmes sujets. Depuis, leur étude n'a cessé de se développer et a acquis une grande ampleur au niveau national et international. » Carnet 20 ans de *Retraite et société*, Claudine Attias-Donfut.

Je dois aussi préciser, qu'en plus du fait de la nécessité de publier les enquêtes, la Cnav avait une nouvelle directrice, **Rolande Ruellan**, qui a beaucoup œuvré à la création de cette revue. On voit donc le rôle important qu'ont joué les directeurs, Francis Pavard pour lancer la recherche et développer les relations extérieures, et Rolande Ruellan pour créer un support de publication scientifique.

Pour résumer, nous avons donc créé une revue scientifique à comité de lecture, qui traitait largement des politiques de retraite en apportant des données et des analyses sur les systèmes de retraite, tout en couvrant les divers aspects sociologiques et économiques du vieillissement. Rappelons que les premiers numéros comportaient un sous-titre signifi-

1. Je rappelle que cette recherche sur le prix de la dépendance avait été réalisée avec les économistes **Denis Bouget** et **Robert Tartarin**.

catif, *Réfléchir la retraite*, qui montre bien qu'il s'agissait de communiquer toute information et analyse pertinente pour comprendre et suivre l'évolution des systèmes de retraite en plus des problèmes de société liés au vieillissement.

Afin que les thèmes de *Gérontologie et société* et *Retraite et société* ne se chevauchent pas, puisque les deux revues pouvaient traiter de thématiques voisines dans le domaine des politiques sociales ou des questions sociales, même si elles le font sous des angles différents, Alain Rozenkier, Sylvie Renaut et moi-même appartenions aux comités de rédaction des deux revues ; nous pouvions ainsi établir une bonne coordination entre elles. Cette tradition se poursuit à présent avec la présence des rédacteurs en chef des deux revues lors des comités éditoriaux de chacune d'entre elles.

Le prix de la dépendance. Comparaison des dépenses des personnes âgées selon leur mode d'hébergement

Claudine Attias-Donfut (dir.) [Cnav¹. Extrait de *Retraite et société*, 1, 1992]

1. Les auteurs ayant collaboré à l'article sont Sylvie Renaut (Cnav), Alain Rozenkier (Cnav), Claudine Padieu (Insee), Denis Bouget (Cebs), Robert Tartarin (Cebs), Michel Frossard (ENPS) et Pierre Tripier (Laser de Besançon).

À NOTER

Il y a 30 ans paraissait le premier numéro de *Retraite et société*. La revue portait un sous-titre presque philosophique : *Réfléchir la retraite*. Certes, il ne s'agissait pas encore de la revue scientifique telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec sa politique éditoriale précise et ses consignes aux auteurs, elle n'était pas aussi volumineuse ou maquettée en quadri, avec un sommaire en deux parties, l'une scientifique, l'autre informative, et des rubriques nombreuses... Non, bien sûr, les débuts étaient plus modestes : une couverture blanche, un titre en Times New Roman et du papier de 80 grammes, en bref, un petit fascicule broché d'une quarantaine de pages et parfaitement imprimé sous les presses de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Modeste certes, mais la thématique abordée était déjà d'une grande importance, elle disait à quel point il était temps de « réfléchir la retraite ». Ce tout premier dossier était consacré au prix de la dépendance.
(Carine Cordier & Hervé Marchal)

Avant-propos

La recherche présentée dans ce rapport répond à la préoccupation souvent exprimée par les différents partenaires associés à la définition de la politique de la vieillesse : mieux connaître la réalité des dépenses occasionnées par la dépendance des personnes âgées ainsi que leur financement en fonction du mode d'hébergement.

C'est dans ce souci que la Caisse nationale d'assurance [vieillesse] a mis en œuvre cette étude. À son financement ont contribué la Caisse nationale d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole, le conseil général du Doubs ; à sa réalisation ont été associées les équipes de recherche du centre des besoins sociaux de Nantes, de l'école nationale de la santé publique et du laboratoire de sociologie, d'études et de recherche de Besançon.

Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse se félicite des résultats significatifs ainsi obtenus [et] entend hommage aux chercheurs pour la qualité de leur travail. Il y associe la direction des recherches de la Cnav, qui a défini les contours de cette recherche, en a assuré la coordination et le suivi, dans le cadre du comité scientifique auquel participer le ministère des affaires sociales.

Les informations contenues dans ce rapport se limitent strictement aux données objectives des enquêtes et ne comportent aucune proposition quant aux orientations d'actions qui pourraient en être tirées.

À partir de cette analyse, il appartient à présent au conseil d'administration d'engager une réflexion objective d'ordre politique, fondée sur les contrats de recherche.

Présentation de la recherche

Ce travail marque l'aboutissement d'un processus de recherche mis en œuvre à partir d'une orientation précise de politique sociale. Il s'est accompagné de multiples échanges entre responsables de politique sociale et chercheurs de différents horizons. Ce rapport est ainsi le fruit d'une réflexion et d'un travail collectif.

Les objectifs de la recherche

Les problèmes que pose la dépendance ont pris une place prioritaire dans la politique d'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées. Les diverses réponses mises en œuvre se sont structurées selon deux dimensions traditionnellement opposées en termes d'alternative : l'hébergement collectif et le maintien à domicile. Une telle opposition tend aujourd'hui à être dépassée par la perception plus claire de leurs interactions et de leur complémentarité. Cette évolution a été progressive.

Jusqu'aux années 1960, l'hébergement collectif en hospices et en maisons de retraite constituait le principal axe

d'intervention de l'action sociale vieillesse. L'aide à domicile n'était qu'embryonnaire et faisait largement appel au bénévole. Avec le développement et la diversification des services d'aide à domicile, ont émergé de nouveaux groupes professionnels avec leurs exigences propres, intervenant en tant que médiateurs des nouvelles demandes et aspirations des personnes âgées, et contribuant à leur tour à l'affirmation d'une politique prioritaire du maintien à domicile.

L'essor d'une telle politique a été associé à l'idée que le maintien à domicile des personnes âgées est unanimement et socialement préférable à l'institutionnalisation, tout en étant d'un moindre coût pour la collectivité.

La répartition des ressources entre ces deux pôles implique des enjeux financiers de taille. En témoigne l'évolution de l'affectation du Fonds national d'action sanitaire et sociale pour les personnes âgées de la Caisse nationale d'assurance vieillesse : la part consacrée à l'aide ménagère est passée d'environ 25 % en 1967 à près de 80 % en 1988. Pour situer l'ampleur des masses financières engagées qui ne représentent cependant qu'une part minime des dépenses de retraite ou de santé, rappelons que les dépenses d'aide ménagère de la Caisse nationale d'assurance vieillesse ont été en 1988 de près de 1,5 milliard et que celles des soins à domicile, tous régimes confondus, ont atteint le milliard (1987).

Aujourd'hui, l'avantage supposé du maintien à domicile, en matière de coût, est remis en cause. Nombreux sont les responsables d'action sociale, et pas seulement les gestionnaires d'établissement prêchant pro domo, qui soutiennent que l'institutionnalisation serait au contraire moins coûteuse que le maintien à domicile. D'autres, plus nuancés, supposent que les rapports respectifs s'inverseraient avec l'aggravation de la dépendance, l'hébergement devenant moins coûteux que le maintien à domicile au-delà d'un certain degré de dépendance.

Il est clair que, sous l'alternatif maintien à domicile/hébergement, se pose la question fondamentale du coût de la

dépendance des personnes âgées et de son évolution. Les prévisions – incertaines et controversées – d'une augmentation importante du nombre des personnes âgées dépendantes, corollaire du vieillissement démographique incontestable, fondent et alimentent les réflexions et les projets afférents aux modalités de financement de la dépendance.

Un tel débat reste extraordinairement opaque, du fait de la multiplicité et de la complexité des situations, des prestations et des financeurs. Maintes fois soulevées, ces questions sont restées toujours ouvertes, les études partielles et souvent non comparables dont on disposait ne permettant pas d'y répondre. C'est pourquoi le Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse a donné la priorité à cet axe de recherche dans le programme de la direction des recherches.

À l'origine de cette recherche, nous avons adopté une démarche s'écartant délibérément des analyses globales et peu précises comme des analyses trop étroitement centrées sur les indicateurs tarifaires. Les forfaits et les prix de journée résultent en effet davantage d'un ensemble de processus décisionnels complexes qu'ils ne reflètent les coûts réels. C'est pourquoi il nous a paru important de faire éclater les forfaits pour analyser la réalité des coûts. C'est en effet à cette réalité qu'il convenait de s'attacher tout d'abord et non aux modèles théoriques visant à établir des coûts normatifs, comme cela a été parfois proposé, notamment dans la recherche des charges du travail optimales, en fonction des besoins différenciés des personnes dépendantes. Les décalages entre l'application de modèles théoriques et l'observation du réel montrent que ces modèles sont le plus souvent impuissants à intégrer des mécanismes d'interaction et de rétroaction entre paramètres, comme par exemple entre charges de travail réel et coûts, d'autant plus difficiles à anticiper et à mesurer quand il s'agit de paramètres humains. S'il est certes utile d'établir des normes en ce domaine, celles-ci ne peuvent se concevoir qu'à partir de la connaissance des données réelles.

Il a donc été décidé de procéder à une recherche empirique ayant pour objet l'évaluation des coûts réels et déformés. L'objet de recherche ainsi défini a soulevé des difficultés théoriques et méthodologiques qui ont conduit à adopter une démarche en plusieurs étapes associant largement différentes institutions et différentes équipes de chercheurs : préenquête méthodologique, groupe de travail décideurs/chercheurs, enquête extensive sur deux départements.

Préenquête méthodologique

Avant de procéder à la recherche proprement dite, il s'est avéré indispensable de mettre au point une méthode qui soit adaptée à l'objet de recherche ainsi défini, approuvé par le Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Le principe d'une préenquête de nature principalement méthodologique, a été retenu à cet effet.

Pour mener à bien ce travail, des contacts ont été pris avec deux équipes d'économistes dont la compétence en ce domaine est largement reconnue et que nous avons souhaité associer à la totalité de la recherche : Denis Bouget et Robert Tartarin (Centre d'économie des besoins sociaux, université de Nantes²), Michel Frossard (École nationale de la santé publique).

L'équipe de l'ENSP étant alors disponible, il lui a été confié la préenquête dont la réalisation a été assurée par Michel Frossard et Bernard Ennuyer³.

Il s'agissait de définir une méthodologie dont la faisabilité serait testée sur un échantillon restreint de personnes âgées

2. Nous voulons rendre hommage à la mémoire de Jacques Tymen, disparu brutalement, qui avait été associé au à ce projet.

3. Comparaison des coûts de l'hébergement médico-social et du maintien à domicile des personnes âgées, juillet 1987. Cnav-ENSP.

insérées dans les différents dispositifs de soutien à domicile et en institution. Il a été convenu, en effet, que la base d'analyse serait constituée des individus eux-mêmes, différenciés selon des situations types de prise en charge. Pour ces individus serait évaluée la totalité des dépenses, tant celles qu'ils effectuent par eux-mêmes que celles qui leur sont consacrées.

Les auteurs ont donc proposé une méthode consistant à définir des groupes de population homogènes du point de vue de la dépendance des personnes, auxquels sont associés des ensembles-réponses d'aide et de soutien à domicile ou en institution. Ont été comptabilisées les dépenses de vie courante et celles liées à la dépendance, dépenses médicales et hospitalières comprises. Pour les personnes en établissement, il a été procédé à une modulation des tarifs en fonction des charges de travail directement liées aux états de dépendance. Les dépenses et coûts de ces différentes alternatives de prise en charge sont ensuite comparés, globalement et en fonction des différents financeurs. L'hypothèse est qu'à chaque niveau d'autonomie correspond un ensemble des besoins qu'on peut associer à plusieurs ensembles-réponses équivalents-services, eux-mêmes correspondant à des coûts qui sont objet et enjeu des choix à faire.

Groupe de travail

Parallèlement à la préenquête, la Caisse nationale d'assurance vieillesse a mis en place un groupe de réflexion sur l'analyse des coûts comparés du maintien à domicile et de l'hébergement collectif des personnes âgées, composé de chercheurs (y compris ceux chargés de la préenquête et de l'enquête extensive) et de représentants d'administrations et d'organismes concernés. Ce groupe de réflexion a accompagné la réalisation de la préenquête et a apporté ses questions, ses propositions et ses critiques, dans la perspective d'une enquête élargie. Différents chercheurs y ont présenté leurs travaux se rapportant au thème central.

Ce fut le cas, entre autres, de membres de l'équipe suisse qui ont réalisé une expérience pilote de renforcement de

l'action médico-sociale dans le canton de Vaud : dans le cadre de cette recherche-action, tout un volet était consacré à l'étude des coûts et à une comparaison entre ceux du maintien à domicile et de l'hébergement collectif.

Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises sur une période de près de 18 mois, jusqu'au lancement de l'enquête sur les départements du Doubs et de la Loire-Atlantique.

L'enquête dans le Doubs et en Loire-Atlantique

Au terme de ces différentes phases préparatoires, l'enquête sur le terrain a été lancée dans deux départements, Loire-Atlantique et Doubs, après qu'ait été entreprise une étude de faisabilité technique en Loire-Atlantique, financée par le ministère des Affaires sociales. Dans le Doubs existait déjà un projet d'enquête visant également à comparer les dépenses de santé des personnes très âgées à domicile et en hébergement collectif. Ce projet initié par le docteur Marie-Claude Brachet (directeur des actions sociales du Doubs auprès du Conseil général) et Claudine Padiou (administrateur Insee, direction de l'action sociale ministère des Affaires sociales), et pour lequel le Conseil général du Doubs avait accordé une subvention, avait été mentionné dans le cadre du groupe de réflexion. Il a donc été convenu de travailler en collaboration avec l'équipe du Doubs (laboratoire de sociologie, études et recherches), dirigée par Pierre Tripier (professeur de sociologie), et d'inclure ce département dans le champ de l'enquête.

La Loire-Atlantique a été retenue à la fois pour sa diversité sociodémographique et pour la connaissance approfondie qu'en avait l'équipe du CEBS.

Coordonnée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse, cette enquête a été cofinancée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole, le Conseil général du Doubs. Elle s'est déroulée sous l'égide d'un comité de suivi scientifique animé par Claudine Attias-

Donfut et composé de Sylvie Renaut, Alain Rozenkier, Claudine Padieu, Denis Bouget, Robert Tartarin, Michel Frossard et Pierre Tripier.

C'est dans le cadre de ce comité scientifique qu'ont été définies la problématique, les méthodes d'échantillonnage et d'enquête et qu'ont été discutés les instruments, les rapports d'étape et le document final.

L'enquête sur le terrain a été réalisée dans le Doubs par l'équipe du Laser et dans la Loire-Atlantique par le Cebs, Denis Bouget et Robert Tartarin ont, en outre, assumé un rôle majeur dans la préparation et le traitement de l'ensemble des données de l'enquête, pour les deux départements (définition des modalités de recueil des dépenses de santé, fusion et purement des fichiers départementaux, implantation du nouveau fichier sur le réseau Circé, programmation, calculs et traitement statistique des dépenses générales).

Au total, c'est un échantillon représentatif de 2136 personnes âgées de 75 ans et plus, au 1^{er} janvier 1988, qui a été interrogé dans les deux départements.

Pour mieux comparer les personnes vivant à domicile et les personnes en institution, ces dernières ont été surreprésentées (1 130 enquêtés dont 194 en logement foyer, 242 en maison de retraite sans section de cure médicale, 493 en maison de retraite avec section de cure médicale et 204 en long séjour).

Pour chaque enquêté, ont été relevées de la façon la plus complète possible, les dépenses d'aide à la dépendance et de santé et ont été évaluées les dépenses de consommation courante. C'est à partir des dépenses individualisées qu'ont été estimés les coûts supportés par les différents financeurs. Les coûts de production des services et des institutions n'ont pas été inclus dans le champ de la recherche, qui avait pour objet la connaissance des dépenses réelles pour lesquelles manquait totalement information.

Le rapport final se présente sous la forme de trois volumes réalisés par Denis Bouget et Robert Tartarin (volume 1), Michel Frossard (volume 2), Muriel Tapie, Pierre Tripier et Monique Diaz (volume 3).

Le volume 1 traite de l'ensemble des dépenses en fonction du niveau de dépendance des enquêtés et de leur lieu d'hébergement ainsi que de la part des financements de ces dépenses assumées par les différents acteurs y compris la personne âgée et son entourage. Le volume 2 analyse plus particulièrement les dépenses de santé recueillies dans les fichiers des caisses maladie et cherche à identifier le facteur explicatif des variables enregistrées. Le volume 3 est consacré à l'analyse des réseaux d'aide et des interactions entre l'aide naturelle apportée par la famille et l'entourage et l'aide professionnelle.

La synthèse ci-après dégage les résultats essentiels de l'enquête, mais ne peut rendre compte de la densité de leur contenu. Cette recherche apporte, en effet, une riche moisson de données originales et importantes qui peuvent aider répondre à de multiples questionnements de politique sociale, non seulement à ceux qui en étaient à l'origine, mais aussi à d'autres qui ont connu entre-temps regain d'actualité (l'évolution des longs séjours ou des logements-foyers, le financement de la dépendance...).

Au-delà de l'intérêt incontestable de ces résultats, il convient de ne pas perdre de vue que, si la connaissance des dépenses et des coûts était préalable au processus décisionnel, elle ne peut cependant pas induire mécaniquement un type de réponse plutôt qu'un autre. La prééminence ou la préférence accordée à un mode prise en charge met en jeu des facteurs autres que monétaires. Elle repose sur un entrelacement complexe de déterminations objectives et subjectives qu'il est indispensable de prendre en compte, que ce soit le désir des personnes ou la qualité des prestations et des services rendus.

Autant de dimensions qui, entre autres, sont à prendre en considération dans la réflexion qui reste à mener pour la

traduction des résultats de recherche en termes d'intervention de planification sociale.

Synthèse des résultats

Dépenses générales et financement

La présente étude a pour objectif d'apporter des éléments de réponse quantitatifs à la question suivante : parmi les multiples prestations qui sont attribuées aux personnes âgées et de plus en plus dépendantes, est-il possible de dégager celles qui paraissent économiquement les plus avantageuses ? et pour qui ? Le prix pour la dépendance est-il le même pour tous et en tout lieu ?

Un échantillon représentatif (sondage à probabilités inégales) de 2136 personnes âgées de 75 ans et plus au 1^{er} janvier 1988, dans le Doubs et en Loire-Atlantique, est réparti en 5 types de résidence : domicile privé, logement foyer, maison de retraite sans section cure médicale, maison de retraite avec section de cure médicale et long séjour. Auprès de chaque personne enquêtée, deux sources d'information ont été utilisées :

- une enquête directe par questionnaire a permis de connaître la situation socio-économique et démographique de chaque personne ainsi que le degré de dépendance et les aides reçues (en temps et en valeur) ;
- les caisses d'assurance maladie retenues dans l'enquête ont collecté les consommations médicales, les dépenses et les remboursements correspondants de chaque personne durant l'année 1988.

L'intérêt de l'étude est de pouvoir comparer, à partir de critères à peu près similaires, les conditions de vie de personnes très âgées à leur domicile privé (y compris celui de leurs enfants) ou dans une des 4 formes d'hébergement collectif énoncées ci-dessus.

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes varient selon le type de résidence du fait des effets de

sélectivité à l'entrée des diverses formes d'hébergement collectif. De multiples motifs peuvent justifier l'entrée en institution mais, en définitive, deux critères sont largement dominants : l'isolement au sein du ménage et le degré de dépendance. Ce qui différencie fondamentalement la situation des personnes au domicile privé de celle des personnes en hébergement collectif, c'est l'état matrimonial. Alors qu'au domicile privé, 41,5 % des personnes sont mariées, le pourcentage tombe à moins de 10 % dans tous les autres types de résidence, y compris les logements foyers qui sont par ailleurs considérés comme un type d'hébergement à mi-chemin entre le domicile privé et l'hébergement collectif.

La dépendance, mesurée par un indicateur ordinal allant de 1 (absence de dépendance) à 7 (dépendance extrême), différencie considérablement les populations selon le type de résidence. La proportion de personnes fortement dépendantes (niveau supérieur ou égal à 5) est faible au domicile privé et en logement foyer (environ 5 %) ; elle passe à 60 % en maison de retraite avec ou sans section de cure médicale et à presque 100 % en long séjour. En long séjour, près de 60 % des résidents ont une dépendance extrême (niveau 7). Si au domicile privé, la proportion de dépendants est faible, en revanche, la répartition des seules personnes dépendantes selon le type de résidence montre que le domicile privé (domicile de la personne ou d'autres membres de la famille) demeure le mode d'hébergement dominant des personnes dépendantes : environ la moitié des personnes extrêmement dépendantes vivent au domicile privé.

La dépendance est sensible à plusieurs facteurs démographiques et sociaux : âge, sexe, isolement. Apparemment, l'état d'homme ou de femme marié ne protège pas particulièrement de la dépendance.

Les personnes seules qui restent à leur domicile privé sont, toutes choses égales par ailleurs, souvent des personnes valides.

Si, globalement, les ressources différencient peu les résidents selon le mode d'hébergement (par exemple, les revenus moyens par unité de consommation se situent dans une fourchette allant de 4000 francs en long séjour à 5000 francs en logement foyer), en revanche, l'état de pauvreté peut influencer (toutes choses égales par ailleurs) sur le degré de dépendance. En outre, rester à son domicile nécessite d'avoir des ressources substantielles.

Pour chaque enquêté, une évaluation des dépenses totales a été effectuée en relevant les dépenses monétaires associées aux consommations de biens ou de services, en imputant des dépenses aux consommations gratuites (en particulier l'aide bénévole évaluée en francs), et en modulant certains financements forfaitaires en fonction de la consommation réelle.

Sur la base de ces conventions, la dépense moyenne mensuelle par personne au domicile privé est de 5189 francs, de 5902 francs en logement foyer, de 6725 francs sans section de cure médicale, 7351 francs en maison de retraite avec section de cure médicale, enfin, de 11324 francs en long séjour. Ces dépenses sont nettement plus dispersées au domicile privé que dans les autres types de résidence. Par ailleurs, elles sont sensibles à l'intensité de la dépendance. Quel que soit le type de résidence, plus la dépendance des personnes âgées est forte et plus la dépense totale est importante.

Tant que la dépendance n'est pas très forte (niveaux 2 à 5), les dépenses au domicile privé sont les plus faibles de tous les types de résidence, ce qui se conçoit aisément dans la mesure où, au domicile privé, de nombreux actes quotidiens d'activités domestiques ne sont pas professionnalisés. En revanche, lorsque la dépendance devient forte à extrême (niveaux 5 à 7), les dépenses totales au domicile privé (y compris l'aide bénévole évaluée en francs) deviennent analogues à celles des logements foyers et des maisons de retraite. Seules les dépenses des longs séjours sont sensiblement supérieures. À titre de comparaison, lorsque la dépendance est extrême, les dépenses en long

séjour sont en moyenne de 11 850 F tandis que celles qui ont cours dans les autres types de résidence oscillent autour de 8 500 F (dont au domicile privé, 2 000 F d'aide bénévole). Il faut insister sur le fait que ces dépenses moyennes se situent à l'intérieur de distributions dispersées : la dépendance n'explique en général que 20 à 30 % de la dispersion des montants de dépenses individuelles.

Toutes les consommations de personnes âgées ne sont pas influencées par l'intensité de l'indépendance. À l'intérieur de chaque type de résidence, les dépenses courantes par personne, composées essentiellement des dépenses d'alimentation et de logement, ne sont guère sensibles à la dépendance. Mais, par contre, la dépense moyenne par type de résidence est d'autant plus forte que le type de résidence est médicalisé.

Les dépenses d'aides et de santé sont presque toujours sensibles au degré et de dépendance. Au domicile privé, les dépenses d'aides ont été définies comme celles de la femme de ménage, de l'aide ménagère, de la garde-malade, de services de soins infirmiers à domicile et de l'aide bénévole fournie par les proches de la personne âgée. La progression des dépenses en fonction de la dépendance provient de la spécialisation de certaines aides sur les niveaux élevés de dépendance (soins infirmiers et gardes-malades) et de la croissance de l'aide bénévole, lorsque la dépendance augmente.

Les dépenses de santé, aussi bien de médecine de ville que d'hospitalisation au domicile privé, sont fortement dispersées et augmentent avec le niveau de dépendance ; elles passent de 767 francs, lorsque la personne est valide à 3 277 francs lorsqu'elle est extrêmement dépendante.

Dans les maisons de retraite avec section de cure médicale (SCM) comme en long séjour, les dépenses d'aides ont été définies comme celles de l'aide bénévole (faible), celles de nursage et de soins financées par les forfaits soins. C'est le forfait soin sauf pharmacie ont été modulées en fonction des temps individuels de travail des personnes

des institutions concerné auprès de chaque enquêté. Sur la base de ces conventions, les dépenses d'aide augmentent avec la dépendance des pensionnaires. En institution, l'évolution des dépenses de santé n'est pas systématiquement croissante selon le degré de dépendance.

Une des caractéristiques majeures des dépenses d'aides et de santé est l'effet de substitution ou de compensation entre les deux, en fonction des règles d'attribution des prestations, des disparités de prise en charge financière par les institutions sociales et de la disponibilité locale des aides ou des services de santé.

La consolidation des dépenses d'aides et de santé permet d'établir une nouvelle hiérarchie des types de résidence, en tenant compte de l'intensité de la dépendance. Deux grands groupes de résidence doivent être distingués : d'un côté, les maisons de retraite avec ou sans SCM, dont les dépenses moyennes varient de 1 500 francs parmi les personnes valides à 4 000 francs, lorsque la dépendance est extrême, de l'autre le domicile privé et le long séjour les dépenses d'aide et de santé atteignent 65 000 francs au stade de dépendance extrême. La situation des logements foyers est à mi-chemin entre ces deux groupes.

Au total, l'analyse des comparaisons successives des dépenses totales et des seules dépenses d'aides et de santé permettent d'établir trois conclusions ; à dépendance égale :

- le domicile privé ne « coûte » pas systématiquement moins cher, en moyenne, que l'hébergement en logement foyer ou en maison de retraite (y compris l'évaluation en francs du travail bénévole) ;
- les dépenses totales sont nettement plus dispersées au domicile privé que dans les autres formes de résidence ;
- parmi les divers types de résidence, le long séjour, dans lequel ne séjournent que les dépendants lourds, est le mode d'hébergement médicalisé le plus onéreux.

La comparaison précédente des dépenses comprend les contributions de tous les financeurs (sauf subvention d'in-

vestissement) : l'individu (l'enquêté), l'État, les caisses d'assurance maladie, les mutuelles, les caisses d'allocations familiales, les collectivités territoriales (département, commune), les caisses de retraite, les bénévoles. En fait, globalement, trois financeurs assurent à eux seuls 93 % des dépenses : l'individu (57,4 %), les caisses d'assurance maladie (23,9 %), les personnes bénévoles (11,4 %).

Quel que soit le type de résidence, les personnes âgées financent plus de 85 % de leurs dépenses courantes mais moins de 35 % des aides et moins de 25 % de dépenses de santé.

L'intervention des bénévoles, capitale dans le soutien à domicile (55,8 % des dépenses en aides bénévoles), devient économiquement réduite dans les modes d'hébergement collectif.

La contribution financière des institutions sociales, et tout particulièrement des caisses d'assurance maladie, est d'autant plus importante que la dépendance des personnes est forte, tant en valeur absolue que relative. Lorsque la dépendance est extrême, la contribution financière des institutions sociales est de 3900 francs par personne en moyenne au domicile privé, 3340 francs en maison de retraite sans SCM, 4500 francs en maison de retraite avec SCM, et enfin de 7000 francs en long séjour, ce qui représente un effort financier relatif de 43 % au domicile privé, 39 % en maison de retraite sans SCM, 52 % en maison de retraite avec SCM et enfin 59 % long séjour. Que l'on se fonde sur les participations moyennes absolues ou relatives, les conclusions sont similaires ; à dépendance égale :

- l'effort financier des institutions sociales le plus important est porté sur les longs séjours ;
- ensuite sur les maisons de retraite avec SCM et les logements foyers ;
- enfin sur les maisons de retraite sans SCM et le domicile privé encore une fois, c'est différence entre financement moyen sincère dans des distributions de valeurs parfois très dispersées.

Les dépenses de santé

Les dépenses de santé de la population de 75 ans et plus enquêtée s'élèvent en moyenne à 13755 francs par an, dont 8692 francs de soins de ville et 5063 francs d'hospitalisation, 80 % sont pris en charge par la sécurité sociale.

Les données présentées dans ce volume concernent les dépenses hors forfaits-soins à domicile et en établissement, ceux-ci ayant été comptabilisés au titre de la rubrique aide dans le volume 1.

Cette consommation médicale est composée de deux sous-ensembles. Les soins de ville de base sont répartis sur la quasi-totalité de la population : seuls 13 % n'ont pas de dépenses de médicaments, 17 % n'ont pas recours aux médecins ; les autres soins de ville sont plus fortement concentrés sur un plus faible nombre de personnes, sauf pour les soins infirmiers (50 % en bénéficient). Les soins hospitaliers sont également assez fortement concentrés : 5 % ont une dépense de moyen séjour, 11 % une dépense en médecine, 12 % en chirurgie.

La consommation médicale est très liée à la dépendance : de 7828 francs pour les moins dépendants, elle passe à 23721 francs pour les plus dépendants. Avec l'accroissement de la dépendance, la structure de la dépense se modifie mais pas de manière régulière : la consommation de soins hospitaliers aigus passe de 28 % pour les dépenses les plus faibles à un niveau compris entre 47 et 59 % pour les dépendances intermédiaires et le plus élevé, le niveau 6 (notre échelle contient 7 niveaux) est caractérisée par une surconsommation hospitalière.

Le croisement des variables *lieu de vie* et *dépendance*, qui est le cœur de notre sujet, fait apparaître une croissance de la dépense avec la dépendance (sauf dans les maisons de retraite à section de cure médicale) et une hiérarchie des dépenses pour des niveaux les plus élevés de dépendance (les seuls comparables), qui s'ordonnent de la manière suivante par ordre décroissant : domicile, éta-

blissement sans forfait de section de cure, établissement avec forfait de section de cure médicale, long séjour. Les forfaits de section de cure conduisent à une dépense inférieure dans les établissements soumis à cette tarification, mais l'intégration du forfait dans les dépenses inverserait ce résultat.

Les dépenses de moyen séjour sont significativement plus élevées en long séjour, laissons supposer que celui-ci joue un rôle de régulateur dans l'attente d'une solution adaptée après les séjours en service actif.

Concernant la relation entre l'aide reçue (naturelle ou professionnelle) et les dépenses de santé, deux traits dominants se dégagent. Il existerait une relation entre l'aide reçue et les dépenses de soins médicaux. Il y aurait donc deux sous-populations : l'une à problèmes de santé stabilisés, ne nécessitant qu'une dépense inférieure ou égale à la moyenne, l'autre, à problèmes plus importants, nécessitant un cumul des aides et des dépenses de santé qui sont supérieures à la moyenne. Le niveau de dépendance le plus élevé à domicile fait apparaître néanmoins une liaison inverse : la dépense médicale est plus élevée chez les personnes non aidées, comme si une compensation médicalisée de l'insuffisance de l'aide s'opérait. La différence de 16000 francs pourrait être affectée à un soutien non médical, si cette hypothèse était confirmée.

La relation entre dépendance et dépenses de santé et l'existence des deux sous-populations conduisent à formuler l'hypothèse de deux risques dépendance : un risque dépendance « pur » qui intéresse la majorité de la population âgée, un risque dépendance + maladie, qui ne se réalise que pour une minorité de personnes, entraînant des dépenses très élevées. Ceci peut avoir des conséquences en matière d'association des financements en vue d'une plus grande globalisation de la prise en charge de ce risque.

Analyse des formes d'aide

Les enseignements les plus frappants nous semblent être les suivants :

- Notre mesure de la dépendance s'avère un bon instrument, rendre compte des difficultés et impossibilité à accomplir les actes de la vie quotidienne.
- Entre 75 et 85 ans, les personnes dépendantes sont moins nombreuses que les personnes autonomes : moins d'un tiers des hommes et moins de la moitié des femmes sont dans ce cas.
- La majorité des personnes les plus dépendantes ne sont pas dans les maisons de retraite avec section de cure médicale ou dans les sections de long séjour des hôpitaux mais elles logent dans des maisons particulières, chez elles ou chez un parent qui les recueillent. Les personnes dépendantes restant à domicile sont le plus souvent dans des maisons particulières ; elles en sont, la plupart du temps, propriétaires.
- La solitude, qui affecte les personnes âgées, à la suite du décès de leur conjoint, si elle n'incite pas les enfants à déménager pour habiter plus près de leur parent, les conduit à s'en occuper de façon suffisamment importante pour que les effets de la solitude ne se cumulent pas avec d'autres effets dus à la dépendance, et ceci quel que soit le niveau de revenu de la personne âgée. En d'autres termes, à dépendance égale, le niveau de revenu de l'aidé est indépendant de la sollicitude de celui qui le conforte ; ce soutien lui permet, vraisemblablement, de ne pas aller dans une résidence institutionnalisée. On sait qu'en France les enfants habitent la plupart de temps dans un rayon de 20 kilomètres de leurs parents, cet éloignement est suffisamment faible pour engendrer des visites au moins hebdomadaires et des comportements d'aide aux parents âgés de plusieurs heures par semaine.

- Si l'aide naturelle est considérable, notre enquête a tendance à la minimiser, par un effet de « lexicacité » qu'il convient de mettre à jour ; dans le cas des couples, l'aide du conjoint est tellement naturelle qu'elle a été, en fait, naturalisée et, aux questions sur l'aide, des gens, dont il est difficile d'apprécier la proportion, répondent en parlant de celle qui n'est pas dispensée par le conjoint, tellement celle-ci disparaît de la conscience, donc de nos chiffres.
- L'examen des deux départements où nos enquêtes ont été faites tant à montrer l'existence de culture familiale vicinale et amicale variant de façon visible entre le Doubs et la Loire-Atlantique. Le Doubs présente une plus forte proportion de gens logeant des personnes âgées chez eux ou les aidants considérablement dans leur vie quotidienne, peut-être à cause des traditions de plus grande entraide communautaire et que la Franche-Comté a depuis longtemps développée.
- On aurait tort de réduire l'aide bénévole à la seule aide familiale : une proportion non négligeable de cette aide (environ 15 %) est dispensée par des amis ou des voisins.
- D'autres recherches avaient montré l'avantage que l'on trouvait à avoir engendré les filles, celles-ci s'occupant mieux de leur parenté dans un âge avancé. Sans contredire ceci, notre recherche montre que quelques fois les fils sont dévoués, dans une proportion moindre bien sûr, mais non négligeable. Une piste apparaît dans certains de nos résultats : les fils s'occuperaient de leur mère et se désintéresseraient bien davantage du sort de leur père.
- Le réseau des aides ménagères semble suffisamment étendu puisqu'il n'apparaît aucune différence importante entre la population qui en fait la demande et celle qui en bénéficie. Ceci n'implique pas que la demande, en termes de nombre d'heures, soit

satisfaite. Par ailleurs, l'enquête ne permet pas de conclure à la satisfaction des besoins qui ne font pas l'objet d'une demande.

- Il existe une aide bénévole de la famille dans les hébergements institutionnalisés, elle est d'autant plus forte que la dépendance est grande. Elle est cependant beaucoup moins importante, à dépendance égale, que l'aide bénévole à domicile ou l'aide professionnelle en hébergement.
- L'examen conjoint, pour une même personne, à domicile ou en foyer-logement, des aides « naturelles » et professionnelles qu'elle reçoit montre, pour des niveaux de dépendance moyens, des phénomènes de recouvrement de l'aide, en même temps probablement que leur contention. Pour les niveaux extrêmes de dépendance, il y a plutôt substitution : l'aide naturelle grandissant, l'aide professionnelle la recouvre peu.
- En d'autres termes, aux niveaux moyens de dépendance, aide naturelle et professionnelle interviennent conjointement, en croissant de façon comparable, alors qu'aux niveaux extrêmes de dépendance, il y a une plus forte croissance, soit de l'aide naturelle, soit de l'aide professionnelle, qui se recouvrent peu et semblent plutôt se substituer l'une à l'autre.



Partie II

« Réformes » et « inégalités » : des thématiques au cœur de la revue

Didier Blanchet

> Retraite : quelques débats anciens, et leur actualité

Carole Bonnet & Julie Tréguier

> 30 ans d'inégalités de retraite entre les femmes et les hommes en France

Retraite : quelques débats anciens, et leur actualité

Didier Blanchet (chercheur associé à l'Institut des politiques publiques [IPP])

Le débat français sur les retraites a dû se dégager, au début des années 1990, d'une représentation du vieillissement très focalisée sur la question du non-remplacement des générations, qui laissait à l'arrière-plan le rôle pourtant majeur des gains d'espérance de vie et leur interaction avec l'arrivée à la retraite des générations nombreuses de baby-boomers. Ce débat était par ailleurs dominé par un très vif affrontement entre partisans d'un passage plus ou moins substantiel à la capitalisation et partisans du maintien en répartition pure. On a aussi enfin beaucoup tâtonné sur la question des gains à attendre des progrès de productivité. Cet article revient sur ces trois questions et aborde leurs liens avec certains des sujets du moment, dont la nécessité d'envisager l'avenir des retraites dans un contexte de croissance sobre, alors même que les attentes restent fortes tant sur le pouvoir d'achat que sur la couverture d'un grand nombre d'autres besoins sociaux.

Retirement: some old debates and their current relevance

In the early 1990s, the French debate on pensions had to gradually move away from a representation of ageing basically focused on below-replacement fertility, leaving in the background the major role played by gains in life expectancy and their interaction with the transition to retirement of large baby-boom cohorts. This debate was also dominated by a very tense confrontation between those in favor of a more or less substantial transition to funding, and those in favor of maintaining pure pay-as-you-go. Finally, there has been a great deal of fumbling over gains to be expected from productivity growth. This article reviews these three questions and their links with some current issues, including the need to think of pensions in a context of sober growth, while expectations remain high both in terms of purchasing power and the provision of a large number of other social services.

C'est à la fin des années 1980 que la question des retraites s'est installée au premier rang de l'agenda social en France, conduisant notamment à la publication en 1991 du Livre blanc sur les retraites suivie, deux ans après, de la première réforme d'adaptation du système à la nouvelle donne démographique, la réforme de 1993. Près de trente ans plus tard, et alors qu'une cinquième réforme entre en application, le débat sur la retraite peut donner l'impression d'un éternel recommencement. Il n'en a pas moins connu des évolutions significatives. Le caractère inéluctable du vieillissement n'est plus contesté, ce qui n'était pas le cas à l'origine. L'affrontement répartition-capitalisation qui avait dominé les années 1980 est passé à l'arrière-plan. Et on ne table plus guère sur les seuls progrès de productivité pour apporter une solution miracle spontanée à l'équilibrage du système. Revenir sur ces trois points n'est pas superflu pour autant, à la fois pour contribuer à l'histoire de ce débat au long cours, rappeler certains des obstacles auxquels s'est heurtée la construction de diagnostics partageables, et aussi pour tirer quelques fils entre ces interrogations anciennes et les questions du moment, qu'elles soient spécifiques aux retraites ou ouvrant plus largement vers les questions de soutenabilité globale de notre modèle économique et social.

Crédibiliser les projections démographiques : départager les rôles de l'espérance de vie et des autres facteurs du vieillissement

Parler aujourd'hui du vieillissement, c'est mettre le plus souvent l'accent sur l'allongement de la durée de vie. Tel n'était pas le cas dans les années 1980, où le vieillissement était couramment attribué à ce qu'on qualifiait à l'époque de « dénatalité », une préoccupation récurrente des démographes français et d'une partie de l'opinion publique. C'est cette préoccupation qui avait été à l'origine de la création de l'Ined (Institut national d'études démographiques) au sortir de la guerre. Le baby-boom l'avait fait temporairement refluer, mais la chute de la fécondité enta-

mée au milieu des années 1960 l'avait ensuite ravivée. Deux effets étaient réputés découler de cette faible natalité et de la décroissance de la population à laquelle elle devait conduire : une perte globale de puissance et de dynamisme économique et, plus spécifique à la protection sociale, l'impossibilité pour des actifs de moins en moins nombreux de continuer à financer des transferts élevés au profit des plus âgés. Le vieillissement de la population était présenté comme résultant presque exclusivement de ce déficit de naissances, le rôle des gains d'espérance de vie étant relégué très à l'arrière-plan. Sous sa forme la plus extrême, la présentation commune du problème des retraites était de dire que « demain, il n'y aurait plus personne pour payer les retraites ».

En quoi ce diagnostic avait-il besoin d'être amendé ? Le sujet peut sembler secondaire, puisque le problème que pose la hausse du ratio de dépendance est comptablement le même que cette hausse soit due à la baisse de la population d'âge actif ou à l'augmentation du nombre de retraités. Minimiser le rôle de la durée de vie a eu néanmoins plusieurs inconvénients qui ont freiné la bonne appropriation du sujet. Le premier était d'ouvrir le débat sur un mode exclusivement négatif, en occultant la bonne nouvelle que constituait la hausse de cette durée de vie. Le deuxième était de laisser croire que ce vieillissement n'avait rien d'inéluctable, puisque tenant à des comportements de fécondité sur lesquels rien n'était définitivement joué. Avait notamment éclaté, au début des années 1990, une polémique sur ce qu'était le vrai niveau de cette fécondité, selon qu'on la mesurait par l'indicateur conjoncturel instantané ou par la descendance finale des générations, alimentant l'idée que le vieillissement pouvait n'être qu'un faux problème qui allait s'évanouir de lui-même. Enfin, pour qui doutait que la fécondité puisse remonter suffisamment par elle-même, il restait la possibilité de l'y aider par une relance substantielle de la politique familiale, ou bien d'y substituer un recours accru à la migration.

Aucune de ces pistes n'était évidemment à laisser totalement de côté, mais la remontée de la fécondité ne pou-

vait à elle seule constituer « la » réponse au problème des retraites, sauf à lui donner une ampleur totalement extravagante. Il en allait de même pour la réponse migratoire (Blanchet, 1988). S'il en était ainsi, c'était justement en raison du rôle incompressible de l'espérance de vie. Mais, pour l'affirmer, il fallait revenir sur une conviction bien ancrée des démographes, car le fait que la baisse de la natalité était la cause principale du vieillissement était pour beaucoup d'entre eux un résultat bien établi de longue date, et même un des acquis remarquables de l'analyse démographique. Selon des termes qu'avait employés Sauvy (1954), contrairement à l'idée répandue, l'influence de la baisse de mortalité était faible et s'exerçait plutôt dans le sens du rajeunissement, un rajeunissement dû à la baisse de la composante infantile de cette mortalité.

Ce message paradoxal pouvait se réclamer de la rigueur scientifique du raisonnement « toutes choses égales par ailleurs », puisque s'appuyant sur des simulations d'évolutions contrefactuelles de la population à mortalité variable et fécondité bloquée au niveau d'une date initiale arbitraire. Cet usage du « toutes choses égales par ailleurs » mérite qu'on y revienne un instant, car exemplaire des précautions dont il devrait toujours s'entourer. Le problème est qu'il est en général impossible que tout soit égal par ailleurs, en pratique aussi bien qu'en théorie. Il est donc plus juste de dire qu'on raisonne « certaines choses égales par ailleurs » et ceci force à se poser deux questions : (a) qu'est-il le plus pertinent de maintenir égal et (b) égal à quoi ? Ce n'est pas toujours le meilleur choix de privilégier les réponses qui vont à l'encontre du sens commun. Dans ce cas d'espèce, bloquer la fécondité à son niveau du début de la transition démographique ou du plus fort du baby-boom, comme il était courant de le faire, c'était accepter l'idée d'une population croissant indéfiniment, donc absolument pas « égale par ailleurs », ce que Sauvy avait d'ailleurs très bien su l'exprimer dans une autre formule restée célèbre, « croître ou vieillir » : s'il y a allongement de la durée de vie, le vieillissement ne peut être évité qu'en compensant le vieillissement par le haut qu'il entraîne par une fécondité en permanence très supérieure au seuil de rem-

placement des générations ou par des flux migratoires hors normes, requérant dans les deux cas une croissance démographique perpétuelle et de forte intensité.

Pouvait-on faire d'autres choix pour une meilleure évaluation de la contribution de la mortalité au vieillissement, des choix qui tiennent compte de ce que c'est la stationnarité qui est au plus envisageable à long terme ? Une possibilité est de simuler l'effet de la baisse de la mortalité à taux net de reproduction constant et égal à un, c'est-à-dire avec une fécondité suivant la trajectoire du seuil instantané de remplacement des générations, plutôt qu'en permanence égale à sa valeur du début de la transition démographique ou du baby-boom. Ce calcul-là est très simple à faire puisqu'il suffit d'appliquer les mortalités constatées à un flux fictif de naissances parfaitement constant (Blanchet et Kessler, 1993 ; Blanchet et Le Gallo, 2013). Sans surprise, ce calcul alternatif réconcilie avec l'idée de bon sens qu'une population qui vit plus longtemps finit forcément par être en moyenne plus vieille. L'espérance de vie ressort de cette manière comme moteur tendanciel principal du vieillissement et la placer au centre du diagnostic était d'autant plus opportun que, après avoir longtemps donné l'impression de plafonner, elle avait recommencé son ascension, ce qui a conduit l'Insee, dans ses projections démographiques, à évoluer vers des hypothèses de poursuite assez soutenue de cette hausse, en ligne avec une recommandation de Vallin (1989). C'est ainsi qu'on est passé progressivement du « demain il n'y aura plus personne pour payer les retraites » au message que « tous les ans, on gagnait trois mois d'espérance de vie », puisque tel était à l'époque le rythme de cette progression, et que c'est avant tout à cette évolution par ailleurs souhaitable qu'il fallait apporter une réponse.

Ce faisant, la voie a pu sembler dégagée pour une réponse d'apparent bon sens à ce vieillissement, l'élévation de l'âge de la retraite : vivre plus longtemps justifiait de travailler plus longtemps, sans que cela empêche pour autant de se reposer également plus longtemps. Si l'allongement de la durée de vie était vraiment le seul facteur de

vieillesse, le partager en des hausses proportionnelles de la durée au travail et de la durée en retraite devait pouvoir dispenser de toute autre forme d'ajustement puisque assurant la stabilité du ratio retraités/actifs. L'idée que la réponse au problème des retraites pourrait se réduire à cela a quelque peu sous-tendu le mécanisme d'indexation de la durée d'assurance sur l'espérance de vie introduit par la réforme de 2003, avec sa règle de ventilation de chaque trimestre de durée de vie supplémentaire en deux mois d'activité et un mois de retraite supplémentaires. Elle a aussi alimenté certaines lectures de la piste des comptes notionnels, quand on résumait leur principe au fait de faire évoluer le coefficient de conversion en rente du capital notionnel en sens inverse de la hausse de l'espérance de vie, décalant d'autant l'âge d'atteinte d'un taux de remplacement donné.

Comment se fait-il alors que cette représentation simple du vieillissement n'ait pas suffi à dégager totalement le terrain de la réforme et qu'on en soit encore à débattre du bon niveau de l'âge de la retraite ?

À l'argument de l'augmentation de l'espérance de vie pouvait d'abord être opposée l'évolution apparemment plus hésitante de l'espérance de vie en bonne santé. Cette question de l'espérance de vie en bonne santé reste très présente dans le débat actuel. Les estimations les plus récentes témoignent certes de déplacements plutôt parallèles de l'espérance de vie totale et de cette espérance de vie en bonne santé. Mais, plus largement, l'idée qu'il soit naturel de dilater l'ensemble des phases du cycle de vie au rythme des gains d'espérance de vie ne va pas complètement de soi, il faut des conditions supplémentaires, avec des décalages de même ampleur des profils par âge de l'ensemble des autres déterminants de l'employabilité ou des comportements d'activité (Blanchet et Toutlemonde, 2011). Il ne faut donc pas s'étonner que l'adhésion reste fragile à cette idée d'étirement homothétique des durées travaillées et passées en retraite, *a fortiori* quand les niveaux d'espérance de vie restent très inégaux.

Mais ce qui complique singulièrement les affaires est aussi le fait que, en pratique, décaler l'âge de la retraite parallèlement aux gains d'espérance de vie s'avère insuffisant à l'équilibrage du système. Dans les projections du COR, cet équilibrage n'est atteint à long terme qu'en combinant ce décalage à une baisse significative du niveau de vie relatif des retraités. Faut-il en déduire qu'on a trop simplifié les choses en mettant en avant la longévité comme déterminant majeur du vieillissement ?

À cette question, la réponse est à la fois oui et non. Elle reste négative d'un point de vue tendanciel car c'est bien l'allongement de la durée de vie qui, dans le cas français, explique le mouvement séculaire du vieillissement. Mais ceci ne veut pas dire que le vieillissement qu'on enregistre chaque année correspond point pour point aux gains d'espérance de vie de l'année et qu'il suffit donc d'accompagner ces gains instantanés. Il y a d'abord le fait que les baisses de mortalité ont des effets qui ne diffusent que progressivement vers le haut de la pyramide des âges : à chaque date, on gère donc aussi une part de l'effet des baisses de mortalité passées, dont il faut payer le coût *a posteriori* s'il n'a pas été anticipé. Et à cela s'ajoute un autre facteur pas encore évoqué à ce stade, le passage à la retraite des cohortes de baby-boomers.

Le rôle exact de ce dernier facteur mérite à son tour qu'on s'y arrête, car lui aussi a donné lieu à confusions. Lorsqu'il était mentionné dans les années 1990, c'était le plus souvent dans les termes d'une vague qui allait gonfler la population retraitée, à partir de 2006, mais d'une manière qui n'allait être que temporaire, avant de revenir au statu quo. Cette vision a pu orienter elle aussi vers des pistes de solutions inadaptées car, si le problème n'était que de passer une bosse, on pouvait le croire gérable à coup de mesures uniquement transitoires. Par exemple, pour certains partisans de la capitalisation, il pouvait s'agir de la constitution de réserves temporaires, avec retour à la répartition pure en fin de baby-boom. Pour les tenants de la répartition, c'était l'espoir de pouvoir se contenter de mesures paramétriques elles aussi temporaires, qu'il s'agisse des cotisations, du taux de remplacement ou de l'âge de la retraite.

Or, en réalité, l'effet du baby-boom est exactement l'inverse du passage d'une bosse. Pris isolément, c'est un effet en « V » : rajeunissement temporaire lorsque les baby-boomers sont en activité, puis sortie de cette phase lorsqu'ils basculent à la retraite. Le problème du choc de 2006 n'était pas celui du début de franchissement d'un dos-d'âne, mais celui de la sortie d'un creux relatif qui, temporairement, avait placé les retraites dans des conditions de financement plus favorables que ne l'aurait normalement impliqué la trajectoire de l'espérance de vie. Cette sortie appelait des mesures qui étaient appelées à durer, pas des mesures transitoires.

Au total, on peut donc dire qu'on arrive à la remise en ordre suivante des différentes contributions au vieillissement.

- Une tendance de fond à taille des générations inchangées, portée par les gains d'espérance de vie. Cette contribution de la longévité se diffuse de manière progressive à l'ensemble de la structure par âge de sorte que, même s'il n'y avait pas eu de baby-boom et même si l'espérance de vie au sens transversal du terme devait s'arrêter de croître à une certaine date, le vieillissement se poursuivrait encore un certain temps, avant que la structure par âge ne finisse par se stabiliser.
- Des déviations par rapport à cette tendance de fond : freinage suivi de réaccélération si baby-boom ou vague migratoire, ou intensification – éventuellement durable –, si *baby bust* non compensé par la migration.

En ayant mis l'accent sur ce seul *baby bust*, les approches initiales du problème n'avaient pas aidé à bien le positionner. Déplacer l'accent vers l'allongement de la durée de vie a été un changement de paradigme important qui a fait apparaître des marges de manœuvre en matière d'âge de la retraite. Mais se contenter d'indexer l'âge de la retraite sur les gains d'espérance de vie courants et à venir ne gérait qu'une partie du problème, en gros un

tiers des 8 ou 9 points de PIB que devait coûter le vieillissement à l'horizon 2040 ou 2050, à règles totalement inchangées (Blanchet, 2020). Le reste avait à passer par la hausse de l'effort des actifs (déjà près de 3 points de PIB déjà engrangés environ puisque les dépenses sont passées de 11 % dans les années 1990 à autour de 14 % aujourd'hui) et le décrochage du niveau de vie relatif des retraités (-15 à -20 % à terme). Ce sont bien les sujets auxquels on est maintenant confrontés. Pour éviter la baisse de niveau de vie relatif des retraités, faut-il accepter que la durée relative ou même absolue de la retraite se réduise et comment y parvenir, *a fortiori* si on veut revenir sur les trois points de PIB de taux d'effort consentis depuis les années 1990, pour stabiliser les retraites à un niveau plus faible que les 14 %, si on pense nécessaire de redéployer les dépenses publiques au profit d'autres postes ?

Taux d'intérêt contre taux de croissance : du débat répartition/capitalisation à la question de la soutenabilité de la dette publique

Le focus initial sur la baisse de la fécondité a aussi joué un autre rôle dans le débat des années 1980 et 1990 : celui, pour certains, de légitimer la piste du recours à la capitalisation. Si le problème était d'avoir trop peu d'actifs, ne suffisait-il pas en effet de remplacer les cotisations manquantes par une fraction du revenu de l'autre grand facteur de production, le capital ?

Ce débat-là a été à l'époque extrêmement tendu, car était associée à la capitalisation l'idée d'une évolution vers un financement totalement privé des retraites. Ce lien n'était pas absolument nécessaire : le financement privé implique la capitalisation mais la capitalisation n'implique pas forcément un financement privé, il y avait donc place pour une capitalisation ou du préfinancement au sein des systèmes publics. Mais c'est en ces termes que le débat avait été lancé. Il s'est beaucoup apaisé depuis et ce sujet est à première vue le plus daté des trois qui sont abordés ici.

Mais il est impossible de refaire l'histoire du débat sur la retraite sans l'évoquer et, comme on va le voir, des fils sont à tirer entre ce débat ancien et le débat actuel sur la forme d'*anti-capitalisation* que constituerait un recours trop récurrent aux facilités de l'endettement public. Car ce sont les mêmes questions de comparaisons entre taux de croissance démographique, taux de croissance de la productivité et taux d'intérêt ou rendement du capital qui sont à considérer dans ces deux cas. Notons-les respectivement n , g et r , selon l'usage. La somme $n+g$ des deux premiers détermine le taux de croissance globale de l'économie et donc le rendement du système de répartition, à taille du système constante en part de PIB : en répartition, chaque génération reçoit ce qu'elle a cotisé, augmenté de ce qu'a été la croissance de la taille du gâteau entre le moment où elle a cotisé et le moment où elle touche une retraite. Le taux d'intérêt ou le rendement du capital r déterminent le rendement de la capitalisation comme le coût de l'endettement. C'est à l'aune de ces indicateurs qu'on peut en principe comparer les différentes options.

En s'en tenant dans un premier temps au débat répartition-capitalisation des années 1980 et 1990, quels sont les arguments que les pro-capitalisation et les anti-capitalisation se sont successivement renvoyés, avant que le débat ne finisse par s'essouffler ?

Pour les pro, l'argument initial était que la répartition, c'était bien avec n élevé, ça ne l'était plus quand il était orienté à la baisse. Il était donc temps de changer de système, en faisant d'une pierre deux coups : à la fois sécuriser les pensions et remédier à un déficit d'épargne qui semblait se profiler. À cela, la première réponse des anti a été de dire que l'histoire avait prouvé l'inefficacité de ce système, avec la faillite des systèmes par capitalisation de l'entre-deux-guerres. Les pro pouvaient y répondre que cela venait de ce que ces systèmes avaient été mal conçus au départ, avec des fonds placés en obligations à rendement nominal fixe, après quoi il y avait eu ensuite un choix délibéré de les laisser dépérir avec l'inflation, en même temps qu'on basculait à la répartition.

Les anti pouvaient alors sortir un autre argument, l'impossibilité pratique du retour à une capitalisation intégrale. D'une part le problème de la double cotisation, avec des générations de la transition obligées de cotiser une fois pour payer les retraites par répartition de leurs aînés et une deuxième fois pour préfinancer les leurs. Mais aussi le fait que, une fois passé ce moment difficile, le régime permanent aurait supposé une quantité de capital peu réaliste, comme l'avait chiffré Bourgeois-Pichat (1978), qui avait proposé un des premiers essais d'évaluation de ce qu'on qualifierait aujourd'hui d'engagements implicites du système de retraites, i.e. la masse de capital que devrait détenir un système par capitalisation équivalent au système par répartition existant : il avait montré qu'elle serait supérieure au stock de capital effectif de l'économie.

Certes pouvaient y répondre les pro, mais ces arguments ne suffisaient pas à refuser l'introduction d'une part significative de capitalisation en complément d'une répartition qu'on aurait maintenue à sa taille courante. Dans ce cas il n'y avait pas de double cotisation mais uniquement une anticipation d'un effort de financement auquel il allait falloir consentir de toute manière. Et cette forme de capitalisation additionnelle requérait moins de capital qu'un système de capitalisation pure. Au demeurant, rien ne disait de toute manière que le stock courant de capital était optimal et constituait une borne indépassable. Au contraire, face à la crainte d'un déficit spontané d'épargne et d'une baisse spontanée de l'intensité capitalistique, tout levier permettant d'augmenter ce stock était bienvenu. On revenait à l'idée d'un système à la fois immunisé contre les chocs démographiques et profitable à l'économie.

Les anti pouvaient cependant mettre en doute cet argument d'efficacité économique. Aux États-Unis, le financement des retraites par capitalisation n'empêchait pas un très faible taux d'épargne des ménages. Au demeurant, avait-on vraiment trop peu d'épargne des ménages ? N'était-on pas plutôt en situation keynésienne d'excès d'épargne ? Mais c'est surtout l'argument de l'immunité de la capitalisation face aux chocs démographiques qu'il semblait

facile de démonter. De deux choses l'une en effet. Soit le problème était celui de l'allongement de la durée de vie et, dans ce cas, capitalisation ou répartition, il faut dans les deux cas payer davantage si on veut bénéficier de la même retraite au même âge. Soit on a un problème au niveau du n , que ce soit parce qu'il cesse d'être positif (la fin du baby-boom) ou parce qu'il deviendrait négatif (un *baby bust*) : dans ce cas, cette baisse de n finit forcément par se transmettre à r , car il faut que des gens travaillent pour que le capital soit productif et rentable, moins il y en a et plus le r est faible. C'est une autre forme de « toutes choses égales par ailleurs » qui était contestée ici, le fait de voir le rendement du capital comme une donnée indépendante du contexte démographique.

Cette réponse des anti avait cependant une limite, à son tour. C'est une chose de dire que r est lié à n – ainsi qu'à g –, c'en est une autre de dire que le taux d'intérêt r est *exactement* égal à $n+g$. On peut avoir un r qui baisse ou monte parallèlement à $n+g$ mais en lui restant structurellement supérieur, auquel cas la capitalisation reste plus efficace aussi bien face à une hausse de l'espérance de vie qu'à une baisse du taux de croissance démographique. Or il y avait à l'époque un certain consensus pour considérer que c'était bien $r > n+g$ qui était la norme. Plus exactement, ce que disent les modèles de croissance élémentaires est qu'il existe un sentier de croissance de règle d'or qui conduit à l'identité $r = n+g$ mais que, en pratique, les économies fonctionnent avec une épargne plutôt inférieure à celle de cette règle d'or, conduisant à un capital moins abondant et donc mieux rémunéré. Convergeaient ainsi l'argument de l'insuffisance d'épargne et de l'efficacité supérieure du système du point de vue des assurés : $r > n+g$, cela veut dire une capitalisation qui assure des droits plus élevés à effort contributif donné, ou moins d'effort contributif à avoir pour atteindre le même niveau de droits.

Le débat pouvait-il dès lors se clore à l'avantage des partisans de la capitalisation, s'il était prouvé que le système était meilleur en régime permanent ? Non, car des argu-

ments de type double cotisation ou de coût de la transition continuaient d'être opposables. Même si le système est plus avantageux en régime permanent, accéder à cet avantage impose en effet un coût immédiat. Dans le cas d'école d'un retour à la capitalisation pure, il semblait certes possible d'échapper à la double cotisation en finançant les retraites en cours par un endettement gagé sur les économies attendues du passage à la capitalisation. Plus r est grand devant $n+g$ et plus ces économies sont substantielles et semblent offrir une marge de manœuvre. Mais r élevé veut aussi dire un coût plus élevé de cette dette publique, il n'y a donc pas d'échappatoire.

Dans le cas plus réaliste de constitution d'une capitalisation complémentaire au-dessus du système par répartition existant, on gagne certes le fait d'avoir à terme, un système dont l'étage de capitalisation est plus performant et qui est donc en moyenne moins coûteux mais, du point de vue de la génération de la mise en place, il y a bien un surcoût de constitution d'un capital, en comparaison du scénario où elle s'en remettrait totalement à la génération suivante pour payer le coût de sa durée de vie plus longue.

Au total, au premier ordre, il ne semblait pas y avoir de dispositif qui ne fasse que des gagnants par rapport au scénario de la répartition pure. Choisir la bascule vers une dose de capitalisation, c'était faire un arbitrage intergénérationnel en défaveur des actifs du moment au profit des actifs de demain. Cet arbitrage n'apparaissait pas indispensable tant qu'il y avait perspective de croissance significative profitant à ces derniers. S'ajoutait, pour ce qui est des systèmes de capitalisation entièrement privée, la question des frais de gestion ou les surcoûts dus à l'inefficacité des marchés de rente viagère, tous deux susceptibles d'amputer considérablement l'écart entre r et $n+g$. Au total, le débat s'est ainsi recentré sur la question d'un rôle uniquement subsidiaire de la capitalisation et du développement de supports dédiés à cette fonction subsidiaire.

Pour autant, on n'en avait pas du tout fini avec la question de la comparaison de r et de $n+g$. Car, ironie de l'his-

toire, la thèse $r > n+g$ qui, dans les années 1990, faisait figure d'argument pro-capitalisation « de droite », s'est ensuite imposée au tournant des années 2010 comme une thèse de gauche, popularisée par T. Piketty pour expliquer le phénomène de concentration croissante du capital et de montée des inégalités : ce sont les r élevés qui permettent à ceux qui détiennent déjà du capital de le faire croître plus rapidement que le reste de l'économie (Piketty, 2013). Tout ceci mérite à nouveau qu'on s'y attarde un peu. Pourquoi cette toute nouvelle notoriété de l'inégalité $r > n+g$ n'a-t-elle pas redonné des couleurs à l'argumentaire pro-capitalisation ?

La première raison est évidemment l'ensemble des arguments qu'on vient de citer, soigneusement mentionnés, du reste, dans les passages que Piketty (2013) consacre à ce sujet. Mais aussi parce que l'hypothèse associée de sous-accumulation ou de pénurie d'épargne justifiant le fort rendement du capital était elle-même passée de date, le diagnostic ayant plutôt basculé de la crainte du déficit d'épargne qui avait marqué les années 1980 à celle de l'excédent mondial d'épargne. C'est la thématique de la surabondance d'épargne (*savings glut*), réactivant une thèse oubliée de l'entre-deux-guerres, celle d'économies condamnées à la stagnation séculaire car engluées dans un déséquilibre durable entre l'épargne abondante d'une population vieillissante et la raréfaction des opportunités d'investissement rentables, en partie imputable, d'ailleurs, au ralentissement de la croissance démographique. Une nouvelle question en découle cependant : si *savings glut* il y a, le corrélat devrait plutôt être $r < n+g$, c'est-à-dire un capital mal rémunéré puisqu'en quantité excessive. D'où deux questions : qu'en est-il finalement, r est-il $>$ ou $< n+g$? Et la réponse à cette question doit-elle influencer nos choix en matière de retraites ?

À la première question la réponse est que cela dépend, car il n'y a pas un mais plusieurs r . D'un côté des taux bas r_b réputés sans risque, ceux auxquels se financent notamment les plus fiables des dettes publiques, qui ont même réussi à être négatifs sur la période récente, c'est pour ces

taux qu'on aura le plus souvent $r_b < n+g$. De l'autre des taux hauts mais risqués $r_h > n+g$, ceux dont profitent les investisseurs à revenu élevé.

Quelles conséquences alors pour la politique des retraites ? Elles ne sont pas sans paradoxe (Wasmer, 2021) puisque, si une telle hiérarchie des taux il y a, il redevient théoriquement possible d'envisager des transitions de la répartition à la capitalisation qui ne fassent que des gagnants. La raison est que le gain à profiter d'une capitalisation au taux r_h peut dominer très largement le coût de la dette à émettre pour honorer les engagements déjà pris vis-à-vis des retraités du moment, si celle-ci peut l'être au taux r_b très inférieur à r_h . Plus fort et plus intéressant encore, avec des r_b qui seraient nuls voire négatifs, on peut tout bonnement choisir de financer de manière permanente les retraites par endettement. Et ce même endettement permettrait du même mouvement de financer sans douleur l'ensemble des autres besoins sociaux dont la crise et l'après-crise ont fait ressortir l'urgence : santé, éducation, transition écologique.

On peut légitimement douter que les choses puissent être aussi roses, le réalisme oblige à relativiser toutes ces bonnes nouvelles : possibilité de remonter des taux sans risques – on y est déjà –, incertitude sur la durabilité des taux risqués élevés dont profiterait la capitalisation et/ou sur les suppléments de croissance à attendre des investissements économiques et sociaux qui seraient ainsi financés. Pour ce qui est du cas particulier de la retraite, la position qui semble raisonnable est de dire que, malgré leur utilité sociale, ces dépenses ne sont pas des dépenses d'avenir créatrices de richesse future et que, dans leur cas, il faut donc s'en tenir au strict principe de couverture des dépenses courantes par les recettes courantes, qui est celui de la répartition. Mais on bute alors sur un autre problème, la difficulté croissante à caractériser ce que signifie réellement cet équilibre, compte tenu de la multiplication des concours fiscaux à leur financement. On ne peut plus raisonner sur la fiction d'un système de retraite autonome ne vivant que de cotisations des actifs qui lui sont dédiées par nature et il est quelque peu artificiel de déclarer le sys-

tème de retraite à l'équilibre s'il ne l'est qu'au détriment d'un financement soutenable des autres postes de dépense publique.

La question de l'équilibre budgétaire du système de retraites apparaît ainsi de plus en plus difficile à traiter isolément. Elle doit l'être dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'équilibre des finances publiques. La question n'est plus tant de savoir si le système de retraite est à l'équilibre ou non, mais si le niveau des dépenses de retraite est compatible ou non avec la soutenabilité globale des dépenses publiques. Cette dernière dépend entre autres des perspectives de croissance future. Tout ceci amène à la dernière des questions qu'on se propose d'aborder. Dans les années 1990, c'est souvent sur la base d'hypothèses de croissance favorables qu'il arrivait de relativiser les problèmes de retraite, et la question des hypothèses de croissance revient régulièrement s'agissant des projections du COR. Que peut-on effectivement attendre de la croissance ? Et qu'entend-on d'ailleurs au juste par ce terme, vu les contestations dont sa mesure est l'objet ?

Les gains de productivité : un remède miracle ?

Cette question des effets à attendre des gains de productivité est une question sur laquelle le discours des années 1990 a également beaucoup tâtonné, entre l'idée qu'ils allaient tout résoudre par enchantement et celle que, en réalité, ils ne changeaient strictement rien aux données fondamentales du problème.

Quels raisonnements pouvaient supporter la première thèse ? Le plus simple était de dire que si des actifs en nombre à peu près constant allaient devoir financer en 2040 deux fois plus de retraités, il suffisait que leur productivité soit double pour qu'ils puissent le faire sans hausse des taux de cotisations et sans décalage de l'âge de la retraite. Ceci nécessitait moins de 2 % de progrès annuel, ce qui, à l'époque, semblait tout à fait atteignable et réfu-

tait donc facilement la vision décliniste d'un vieillissement conduisant à la paupérisation générale de la population.

Il y avait une réponse facile à cette première forme d'optimisme. Considérer qu'il suffisait d'assurer exactement le même niveau de pension à des retraités de 2040 dans une société où le revenu des actifs aurait été multiplié par deux, c'était tolérer la perspective d'une forte paupérisation *relative* de la population retraitée. Or c'est justement cela qu'il s'agissait d'éviter.

Un optimisme un peu moins naïf pouvait cependant s'appuyer sur un calcul à peine plus élaboré. Maintenir le niveau de vie *relatif* des retraités supposait, à l'inverse, un doublement du taux de cotisation des actifs à cet horizon, et même moins que cela, car un euro de plus de cotisation des actifs rapproche les niveaux de vie des actifs et des retraités par les deux bouts : plus de revenu brut pour les seconds et moins de revenu net pour les premiers. Or une telle évolution du prélèvement restait encore très compatible avec la poursuite de la croissance du pouvoir d'achat absolu des actifs comme des retraités, même sous des hypothèses de productivité beaucoup plus faibles que les 2 % de la première approche.

Était-ce à dire à nouveau que le problème des retraites était un faux problème ? Une façon de répondre à cela était de formuler le problème en termes entièrement relatifs : un problème de partage d'un gâteau qui était indépendant de la taille de ce gâteau. De fait, c'est le même triangle qui relie taux de cotisation, niveau de vie relatif des retraités et âge de la retraite, quelle que soit la productivité des actifs, et c'est en ces termes qu'on a pris l'habitude de présenter la situation et les perspectives du système, comme le fait notamment l'« abaque » du COR introduite dès son premier rapport de 2001 et régulièrement actualisée depuis.

Un nouveau problème de communication est néanmoins à gérer dans ce cas. Si le problème des retraites est indépendant des hypothèses de croissance, pourquoi ces débats

récurrents sur celles que retient le COR ? En quoi les hypothèses de croissance importent-elles quand même ?

Si elles importent, c'est parce que, même si la croissance du gâteau ne modifie pas la forme de l'abaque, elle affecte et/ou facilite les déplacements dans cet abaque. Elle le fait de deux manières : soit en rendant plus supportables les hausses de cotisation, soit via le découplage entre retraites et salaires lorsque ceux-ci sont dynamiques et les paramètres du système plutôt indexés sur les prix. C'est par ce deuxième biais que les hypothèses les plus favorables du COR font même apparaître des excédents à long terme. Mais tout cela n'aide que jusqu'à un certain point seulement : les individus sont autant si ce n'est davantage sensibles aux ratios qu'aux niveaux. Et ils le deviennent d'autant plus que, entre-temps, les perspectives de croissance deviennent de moins en moins favorables, avec un ressenti de la croissance courante par ailleurs très en deçà de son niveau réel. Ceci ouvre vers une autre question : la section précédente a montré la nécessité de s'interroger sur ce qu'on entendait par r , le taux d'intérêt mesurant la rentabilité de la capitalisation. Ne faut-il pas s'interroger également sur ce g qu'on manipule et sur lequel on formule des hypothèses comme si l'on s'agissait d'un concept parfaitement robuste ? N'est-il pas étonnant que la thématique omniprésente des limites du PIB en tant qu'indicateur du progrès économique ne conduise pas à davantage de prudence dans l'usage qu'en font les projections d'équilibre des retraites ? On débat des hypothèses sur sa croissance comme si celle-ci était un objet parfaitement identifié, alors que cette question de la mesure de la croissance est largement débattue par ailleurs.

En l'occurrence, la mesure de la croissance par les outils de la comptabilité nationale est l'objet de deux critiques polaires. Un courant assez actif entre la crise financière de 2008-2009 et la crise sanitaire de 2020 a promu la thèse d'une sous-estimation plutôt que d'une surestimation de la croissance (voir Blanchet *et al.*, 2018, pour une revue), sous-estimation pouvant aller jusqu'à plusieurs dixièmes de points de croissance annuelle, en raison d'une trop

faible prise en compte de l'apport au PIB des nouveaux biens et services. Cela voudrait-il dire que le COR aurait bien raison de se montrer plus optimiste que les tendances récentes de la productivité par tête, voire que, à la limite, le problème des retraites se serait déjà auto-résolu sans qu'on s'en soit aperçu ?

À l'inverse, les critiques les plus traditionnelles du PIB, encore réactivées par la crise en cours, ont l'habitude de lui reprocher une vision trop rose de l'amélioration effective des niveaux de vie. Est-ce à dire que, en réalité, le problème des retraites serait-il plus grave qu'on ne le croit ?

Répondons d'abord au paradoxe que soulèverait une éventuelle sous-estimation de la croissance. Dans ce paradoxe, ce qui est réputé « mal estimé » n'est pas l'évolution des revenus nominaux – ils sont mesurés de manière fiable –, c'est leur pouvoir d'achat. C'est donc la dynamique des prix qu'on surestimerait, par ignorance de ce que le renouvellement des biens apporte à ce pouvoir d'achat. Pour que la correction de cette erreur de mesure apporte une réponse miracle au problème des retraites, il faudrait ainsi que les retraités acceptent une indexation de leurs droits sur un indice de l'inflation revue à la baisse. Inutile de dire que cela aurait du mal à cadrer avec leur ressenti : de leur point de vue comme de celui des actifs, le renouvellement rapide des produits est autant source de frustrations relatives que d'un sentiment d'aisance croissante, ce qui ne facilite ni la croissance des prélèvements ni le décrochage des pensions.

Cet argument d'une course-poursuite entre aspirations et réalisations explique du même coup ce sentiment inverse d'une croissance plus faible que son évaluation officielle. Si réelle que puisse être cette croissance mesurée au sens de la comptabilité nationale, les intéressés la ressentent bien moindre, ce qui explique qu'elle ne fluidifie pas tant que ça les arbitrages. À quoi s'ajoute le fait que la mesure de la croissance ne chiffre pas un certain nombre de dégâts du progrès, à la prévention desquels il faut maintenant consacrer des ressources croissantes, c'est-à-dire une

autre forme de déficit d'épargne et donc de surconsommation que celle auxquels pensaient les partisans de la capitalisation : une consommation excessive de capital naturel à rattraper désormais par de l'investissement vert, qui va peser sur la capacité à consommer.

À ce dernier égard, on sort actuellement d'un mirage sur la croissance verte, dont il y a parfois eu l'équivalent en termes d'une « croissance grise » tendant à présenter le vieillissement comme une opportunité autant que comme un handicap. Dans les deux cas, la représentation était celle de deux formes nouvelles de croissance tirées par la satisfaction de nouveaux besoins s'autofinçant par les emplois induits : les emplois verts et les emplois du *care*. La réalité est évidemment moins favorable. Non pas que ces réorientations du contenu de la croissance ne soient pas souhaitables, elles sont clairement indispensables. L'erreur est d'y voir de la croissance en plus, alors qu'il ne s'agit que de croître différemment et probablement moins rapidement au sens usuel de la notion de pouvoir d'achat. Dans le cas de la croissance verte, ce sont la sobriété et les surcoûts du verdissement comme conditions d'un développement plus soutenable ; dans le cas de la croissance grise, c'est le transfert d'emplois vers des services à forte utilité sociale mais faible potentiel de gains de productivité.

Au total, les travaux sur les retraites ne peuvent donc pas se contenter de mettre des hypothèses sur g , ils doivent aussi poser la question de ce de quoi g est fait pour savoir quel rôle lui faire jouer exactement. Il y a là un champ d'exploration qui est relativement vierge. L'urgence environnementale a définitivement invalidé la croyance des années 1980 qu'on allait sauver les retraites par le retour à un taux de croissance démographique n très supérieur à zéro : on voit même émerger l'idée qu'un $n < 0$ devrait être une partie de la réponse au problème environnemental, auquel cas la question du vieillissement par le bas finirait par s'ajouter à l'effet de la durée de vie plus longue. Miser sur la continuation d'un g positif continue de paraître moins déraisonnable à beaucoup, mais l'idée de croissance matérielle indéfinie pose également des problèmes.

Si on vise une croissance plus qualitative, comment répondre en même temps à la demande de davantage de pouvoir d'achat, *a fortiori* si les coûts du verdissement sont inégalement répartis ? Peut-on s'en sortir uniquement par une meilleure répartition inter comme intragénérationnelle d'un gâteau qui deviendrait stationnaire ? Peut-on le faire sans accroissement de la dimension redistributive intragénérationnelle du système de retraite ? Accroître cette dimension redistributive peut-il se faire sans affaiblir le consensus sur son financement et sans passer par une remise à plat substantielle du système ? De manière générale, le ralentissement de la croissance ne peut qu'exacerber les conflits de répartition, aussi bien dans la dimension inter qu'intragénérationnelle. Trouver le bon point d'équilibre ne sera pas évident.

Remerciements

Ce texte reprend l'exposé d'ouverture de la journée *Retraite : quels enseignements de 40 ans de diagnostic et de réformes ?* qui s'est déroulée à l'École d'économie de Paris le 25 mai 2022, avec un soutien de l'IPP, de l'Ined, de l'Institut de la longévité, de vieillesse et du vieillissement. Je remercie tout particulièrement ses organisateurs, C. Bonnet, A. Bozio et S. Rabaté, ainsi que les autres contributeurs à l'ensemble de la journée. Les opinions émises n'engagent que l'auteur.

Références

Blanchet, D. (1988). Immigration et régulation de la structure par âge d'une population. *Population*, 2, 293-309.

Blanchet, D. (1992). Les progrès de productivité : remède miracle ou facteur aggravant des problèmes de retraite ? *Revue d'économie financière*, 23, 27-46.

Blanchet, D. & Kessler, D. (1993). L'allongement de la vie et l'avenir des retraites. Dans J. Vallin (éd.), *L'avenir de l'espérance de vie*, Ined, coll. Congrès et colloques, 12.

Blanchet, D. & Toutlemonde, F. (2011). Inactivité, travail et formation : quel partage pour les gains d'espérance de vie ? *Revue française d'économie*, 2, 73-93.

Blanchet, D. & Le Gallo, F. (2013). Baby-boom et allongement de la durée de vie : quelles contributions au vieillissement ? *Insee analyses*, 12.

Blanchet, D., Khder, M.-B., Leclair, M., Lee, R., Poncet, H. & Ragache, N. (2018). La croissance est-elle sous-estimée ? Dans *L'économie française, comptes et dossiers – Édition 2018*, Insee, 59-79.

Blanchet, D. (2020). Retraites : retour sur trente ans de débats et de réformes. Ined, *Population et sociétés*, 574.

Bourgeois-Pichat, J. (1978). Le financement des retraites par capitalisation. *Population*, 6, 1115-1136.

Piketty, T. (2013). *Le capital au XXI^e siècle*. Éditions du Seuil, coll. Les Livres du monde, 916 p.

Sauvy, A. (1954). Le vieillissement des populations et l'allongement de la vie. *Population*, 4, 675-682.

Vallin, J. (1989). L'avenir de l'espérance de vie vu à travers les projections de l'Insee. *Population*, 4-5, 930-936.

Wasmer, E. (2021). L'argent magique, la gauche et le bon sens macroéconomique. *Telos*, 15 avril.

30 ans d'inégalités de retraite entre les femmes et les hommes en France

Carole Bonnet¹ (Ined) & Julie Tréguier (DIW Berlin)

1. Pour toute correspondance, carole.bonnet@ined.fr

La question des inégalités à la retraite entre les femmes et les hommes est ancienne (Brocas, 2004). Elle a en particulier été abordée dans le cadre des débats sur l'individualisation ou la familialisation de la protection sociale, les droits à la retraite des femmes étant composés de droits propres (ou droits directs), acquis à titre individuel, mais également, et pour une part non négligeable, de droits dérivés, les pensions de réversion, acquis en tant que conjoint du titulaire principal des droits. Si elle est ancienne, la question des inégalités à la retraite a pris une importance accrue à partir des années 1990 sous l'effet de trois phénomènes. Tout d'abord, elle s'inscrit dans le débat plus large de l'égalité entre les femmes et les hommes dans de nombreuses sphères, dont celle du marché du travail (Meurs & Pora, 2020), qui a gagné en visibilité ces dernières années.

Deuxièmement, le développement de l'activité féminine, encouragée par l'Union européenne dans le cadre d'une promotion de l'égalité entre les sexes et de la fixation d'objectifs en termes de taux d'emploi (Périer & Verdugo, 2018), d'une part, et la hausse du niveau d'éducation² des femmes, d'autre part, laissent espérer une résorption des écarts de pension. Mais le modèle à « deux apporteurs de revenu – deux pourvoyeurs de soins » (*dual earner – dual carer*) défendu au début des années 1990 et suivant lequel les femmes auraient dû acquérir des droits à la retraite comparables à ceux des hommes, ne correspond pas aux comportements observés (Lewis, 2006). L'écart de pension entre les femmes et les hommes est encore marqué, y compris pour les générations liquidant leur retraite aujourd'hui.

Enfin, le début des années 1990 marque le début d'une période de réformes des retraites régulières et la question de leur éventuel impact différencié selon le genre devient prégnante. La mention d'égalité entre femmes et hommes

apparaît d'ailleurs dans la loi sur les retraites en 2010³ et elle est réaffirmée en 2014⁴.

Parallèlement, les comportements conjugaux se modifient de manière profonde depuis plusieurs décennies. On observe une hausse importante des divorces et des séparations et une croissance soutenue des situations de monoparentalité. Si 80 % des femmes de la génération 1930 arrivent à 60 ans en étant continûment mariées, 10 % divorcées et 10 % non mariées, la photographie pour la génération 1970 est très différente. Ce ne sont plus que 45 % des femmes de cette génération qui arriveraient continûment mariées à la retraite, tandis que 30 % auraient divorcé (et se seraient éventuellement remariées) et 25 % ne se seraient jamais mariées. L'image d'une population de retraités constituée de personnes en couple puis veuves évolue. La part de personnes qui ne sont pas en couple à la retraite et ne seront pas veuves mais divorcées, séparées ou célibataires pourrait aller en s'accroissant, amoindrissant l'efficacité du système de réversion pour garantir aux individus l'atteinte d'un niveau de vie satisfaisant. En effet, jusqu'alors, les femmes à petite retraite partageaient celle de leur mari quand elles étaient mariées et, si ce dernier décédait, la pension de réversion participait à compenser la perte de ressources. Leur petite retraite n'était donc pas, dans la plupart des cas, synonyme de faible niveau de vie. Actuellement en France, la question des inégalités de retraite entre les femmes et les hommes est donc indissociable de l'histoire conjugale des individus. L'analyse des inégalités de niveau de vie, qui prend en compte la structure des ménages, en complément de celles de pensions de retraite est indispensable pour porter un regard global sur le sujet.

Le présent article a pour objectif de revenir sur 30 ans d'évolution des inégalités de retraite entre les femmes et

3. « Le système de retraite par répartition poursuit les objectifs de maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités [...], et de réduction des écarts de pension entre les hommes et les femmes. »

4. Un des objectifs de la loi est que « Les assurés bénéficient d'un traitement équitable au regard de la durée de la retraite comme du montant de leur pension, quels que soient leur sexe, [...] »

les hommes en France, 30 ans d'évolution qu'a accompagnés la revue *Retraite et société* par la publication de quatre numéros spéciaux portant explicitement sur cette thématique⁵, par des numéros sur des questions connexes⁶ ou plus largement par une attention portée à cette question dans l'ensemble des numéros.

Le constat : les inégalités de pension entre les femmes et les hommes se réduisent lentement mais les écarts demeurent

Quels indicateurs retenir pour la comparaison ?

La retraite est un objet multidimensionnel, il existe donc plusieurs manières de comparer les inégalités de retraite entre les femmes et les hommes. Que cherche-t-on à comparer : le montant de pension de droit direct, le taux de remplacement, la durée passée à la retraite – qui dépend de l'âge de départ en retraite et de l'espérance de vie ? Le système de retraites français est contributif⁷ et, suivant une vision assurantielle, l'on peut également vouloir intégrer à la comparaison entre les femmes et les hommes la contribution qu'ils ont faite au système via leur durée d'assurance ou le montant des cotisations qu'ils ont versées. Le taux de rendement interne synthétise l'ensemble de ces aspects. Finalement, pour disposer d'une vision globale, il faudrait successivement comparer les femmes et les hommes dans l'ensemble de ces dimensions⁸.

5. « La retraite et les femmes » en 1996, « Les femmes face à la retraite : la fin des inégalités ? » en 2000, « Les femmes et la retraite » en 2004 et « Les trajectoires professionnelles et la retraite des femmes » en 2012.

6. « Les pensions de réversion – Des changements de société à prendre en compte » en 2020.

7. Même s'il n'y a pas de lien explicite entre les cotisations versées par les individus pendant leur vie active et le niveau de la pension dont ils bénéficient à la liquidation, empiriquement ces deux valeurs sont corrélées.

8. La loi de 2014 a donné au Conseil d'orientation des retraites (COR) la mission de « suivre l'évolution des écarts et inégalités de pensions des femmes et des hommes (...) ». Pour cela, le COR suit plusieurs indicateurs dans son rapport annuel : le montant de pension, la durée d'assurance, l'âge de départ et l'impact des avantages familiaux de vieillesse sur les écarts de pensions.

La pension de retraite de droit propre, perçue à la liquidation, peut éventuellement être complétée par une pension dite « de droit dérivé » à la suite du décès du conjoint. Cette pension de réversion est une pension viagère servie au survivant d'un couple marié ou aux personnes divorcées, sous certaines conditions d'âge et de ressources. Les femmes, dont l'espérance de vie moyenne est plus élevée que celle des hommes, sont les principales bénéficiaires de ces pensions. Prendre en compte la réversion réduit donc l'écart entre les femmes et les hommes. On peut cependant se demander si ces ressources additionnelles dont bénéficient (majoritairement) les femmes représentent pour autant une réduction des inégalités de genre à la retraite étant donné qu'elles sont conditionnelles au statut matrimonial.

Enfin, une grande partie des individus vivent en couple et la majorité de ces derniers mettent en commun leurs ressources. Le niveau de vie des personnes à la retraite n'est donc pas directement égal au montant de leurs ressources individuelles. Les femmes dont les pensions de retraite sont les plus faibles ne sont pas forcément celles dont les niveaux de vie sont les plus bas, car elles bénéficient des ressources éventuellement plus élevées de leur conjoint. À cela s'ajoute le bénéfice des économies d'échelle pour les couples, contrairement aux personnes vivant seules.

Empiriquement, tous ces indicateurs ne conduisent pas aux mêmes conclusions. En 2019, les femmes retraitées avaient une pension de droit propre inférieure de 40 % à celle des hommes. L'écart est de 28 % si on prend en compte la réversion (Drees, 2022). Les femmes perçoivent leur pension en moyenne plus longtemps, en raison d'une espérance de vie plus longue. Le taux de rendement interne est en général plus élevé pour les femmes (2,24 % vs. 1,34 % – salariés du secteur privé des générations 1960-1970), résultant de cette durée de perception de la retraite plus longue mais également de dispositifs dits non contributifs, ne correspondant pas à des périodes d'emploi rémunéré (Dubois & Marino, 2015). Enfin, en 2018, le

niveau de vie moyen de l'ensemble des femmes retraitées est inférieur de 5,1 % à celui de l'ensemble des hommes retraités (COR, 2021a).

L'écart de pension se réduit mais demeure à un horizon lointain

Depuis les deux décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale et durant lesquelles le modèle de la femme au foyer prévalait, les carrières des femmes se sont améliorées au fil des générations. Ainsi, entre 1968 et 2017, les taux de chômage féminin et masculin ont convergé et les rémunérations se sont tendanciellement rapprochées, même si des différences demeurent (Meurs & Pora, 2020). Les écarts de durée travaillée (en particulier en raison du temps partiel) et la segmentation du marché du travail, en plus de discriminations de genre, expliquent ces différences (Ponthieux & Meurs, 2015). Ces évolutions ont cependant participé à améliorer le montant des pensions féminines comparativement à celles des hommes, en raison du lien entre le niveau de la pension et les caractéristiques individuelles de la carrière professionnelle.

L'effet des réformes de retraite sur les écarts de pension n'est pas univoque

Par ailleurs, les réformes ont modifié l'acquisition de droits à la retraite des femmes et des hommes. Avec les lois Boulin (1971), les différentes générations de retraités ont progressivement bénéficié de la montée en charge de dispositifs dont les femmes sont les principales bénéficiaires⁹. Par la suite, plusieurs réformes ont été mises en œuvre à partir du début des années 1990. La question d'un effet négatif plus marqué de ces réformes sur les droits à pension des femmes ou des hommes ne semble pas univoque

9. L'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), créée en 1972, permet aux personnes qui arrêtent de travailler ou réduisent leur activité pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne handicapée de cotiser à la retraite. En 1972 est également instaurée la majoration de durée d'assurance pour enfant (MDA). Au régime général (pour les enfants nés avant 2010), 8 trimestres par enfant sont attribués aux mères au titre de la maternité et l'éducation des enfants.

au vu des multiples modifications de paramètres, dont les conséquences genrées sur le niveau des pensions et la durée passée à la retraite sont parfois antagonistes. Pour autant, plusieurs analyses empiriques – qui diffèrent du point de vue des populations étudiées et des indicateurs comparés – ont tenté d'y apporter une réponse.

Les premiers travaux – sur les réformes de 1993 et de 2003 – concluent au fait que l'augmentation de la contributivité du système de retraite français, par l'augmentation de la durée d'assurance requise ou le mode de calcul du salaire de référence, qui devrait davantage pénaliser les femmes que les hommes du fait de leurs carrières moins complètes est en fait en grande partie neutralisée par l'existence de minima de pension (minimum contributif), dont les femmes sont les principales bénéficiaires (Bonnet *et al.*, 2006 ; Bridenne & Brossard, 2008 ; Duc & Lermecin, 2013). Dans leur évaluation des réformes mises en œuvre entre 2010 et 2015, Duc *et al.* (2018) concluent que, globalement, ces réformes auraient légèrement diminué l'écart de niveau de pension de droit direct cumulé tout au long de la retraite entre les femmes et les hommes des générations 1960 et suivantes (d'environ 2 points de pourcentage). Si l'effet est faible au niveau global, leurs analyses suggèrent que les femmes sont plus contraintes que les hommes par le relèvement des âges légaux de retraite, mais que les trimestres de MDA couplés à leur participation au marché du travail leur permettent alors d'acquérir plus de droits, dont elles bénéficient pendant une période plus longue. Enfin, les analyses de l'Insee, effectuées à la demande du COR (2014) suggèrent que, s'agissant des montants de pension, chacune des réformes de 1993 à 2014 a désavantagé les femmes par rapport aux hommes (personnes nées entre 1935 et 1965). Cependant, les effets cumulés des réformes sur le ratio entre la pension moyenne des femmes et celle des hommes restent minimes : ils ne l'abaisseraient que de 2 points de pourcentage au maximum pour les générations les plus récentes, ce qui est faible par rapport à la progression du ratio au fil des générations.

La plupart des évaluations précitées ont été menées en faisant l'hypothèse que les individus partent à la retraite à l'âge auquel ils atteignent le taux plein. Tréguier (2021) prend en compte la dimension genrée de la décision de départ à la retraite et conclut à l'absence de différence de traitement entre les femmes et les hommes par la réforme de 2003.

Les écarts de pension persistent en projection

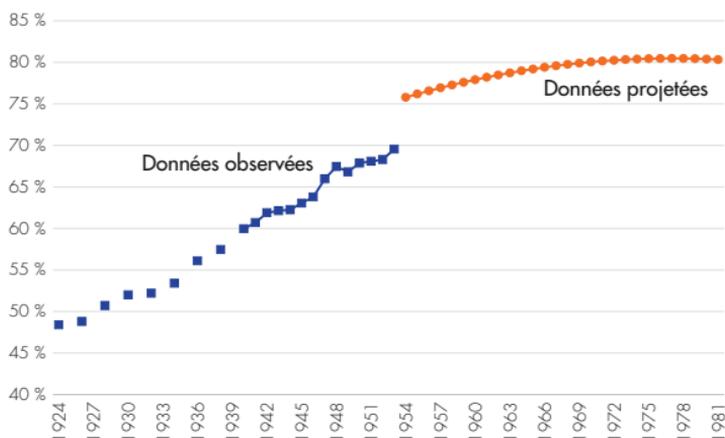
L'évolution du montant des pensions des femmes et des hommes est la combinaison des évolutions des carrières et de la modification du barème du système de retraite par les réformes. La pension moyenne des femmes de la génération 1930, parties à la retraite dans la première moitié des années 1990, était égale à 52 % de celle des hommes (cf. fig. 1). Elle a progressé au fil des générations pour atteindre 68 % pour la génération 1950, partie au début des années 2010. Si la réduction des écarts de pension se poursuit en projection, la pension des femmes de la génération 1970 atteignant 80 % de celle des hommes, l'écart demeure, y compris pour des générations plus récentes (cf. fig. 1).

La persistance de cet écart en projection reflète le fait que le niveau de pension dépend de la durée en emploi et d'un salaire de référence. En effet, pour ces deux dimensions, l'exercice de simulation repose sur l'hypothèse d'une absence de convergence en projection. Dans les projections de population active de l'Insee (Bechichi *et al.*, 2022), le taux d'activité des femmes âgées de 30 à 49 ans en 2070 resterait par exemple inférieur à celui des hommes d'environ 9 points. Et l'écart projeté sur les salaires reste également important, reflétant en particulier sa très lente réduction au fil des années passées (Meurs & Pora, 2020).

Les écarts de pension ne sont pas uniformes le long de la distribution de pensions

Les nombreux régimes de retraite français appliquent des règles différentes aux carrières des individus, dont les caractéristiques ne sont d'ailleurs pas similaires. Ainsi,

Figure 1

Évolution du ratio de la pension moyenne de droit direct des femmes à celle des hommes, selon la génération¹⁰

Notes : les hypothèses sur lesquelles reposent les simulations sont le scénario démographique central de l'Insee pour 2021/2022, et le scénario économique du COR avec une productivité de long terme de 1,3 %. Par ailleurs, il est supposé que le départ en retraite se fait dès l'atteinte du taux plein.

Source : pour les données sur les générations 1953 et avant, rapport du COR (2021) d'après Drees, modèle ANCETRE, EIR 2016 ; pour les données projetées, à partir de la génération 1954, Insee, modèle de microsimulation (et lissage polynomial).

pour les anciens fonctionnaires dont la population est majoritairement féminine, et dont le niveau moyen d'éducation est en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé, l'écart de pension moyenne femmes-hommes est moindre que dans le privé.

L'étude des écarts de pension entre les femmes et les hommes à différents points de la distribution des pensions nous éclaire sur l'effet différencié des évolutions des dispositifs de retraite selon les caractéristiques individus. Ainsi, la situation défavorable des femmes en termes de pension moyenne ne se retrouve pas avec la même ampleur à tous les niveaux de la distribution de pensions, en particulier pour les retraités du secteur privé (Bonnet *et al.*, 2022). Sur l'en-

10. Nous remercions l'équipe Destinie pour la mise à disposition de ces résultats récents.

semble des retraités du régime général en 2012¹¹, l'écart de pension est maximal aux alentours du deuxième décile, puis diminue de manière importante lorsqu'on s'élève dans la distribution des pensions. Cet écart de pension plus prononcé dans le bas (hors premier décile¹²) indique qu'en comparaison des hommes, les femmes à petites pensions ont une situation plus dégradée par rapport aux hommes que les femmes avec des pensions plus élevées. Étudiant les déterminants de ces écarts des pensions en bas et en haut de la distribution, Bonnet *et al.* (2022) mettent en évidence que, pour les petites pensions, l'écart est largement attribué aux différences de durée de carrière. Cet effet s'affaiblit progressivement le long de la distribution des pensions, et les différences de salaire de référence deviennent la principale explication. Les minima de pension contributifs jouent un rôle important dans la limitation de l'écart de retraite entre les femmes et les hommes dans le bas de la distribution des pensions et essentiellement dans le secteur privé.

Notons que la distribution des niveaux de vie ne reflète pas la distribution des pensions féminines au sein des couples mariés. En effet, si le constat général est celui d'une homogamie de revenu, les hommes aux pensions les plus élevées sont mariés en grande proportion avec des femmes à pensions élevées mais sont aussi nombreux à l'être avec des femmes à très faibles pensions (Bonnet, Bozio *et al.*, 2020).

Les mécanismes : le système de retraite reproduit en partie les inégalités observées sur le marché du travail

La pension de retraite est calculée comme le produit d'un salaire de référence, fonction des salaires de carrière, et d'un coefficient traduisant la durée de la carrière. Le sys-

11. Hors polypensionnés SRE et CNRACL.

12. Dans le premier décile, l'écart de pension entre les femmes et les hommes est plus faible que dans les autres quantiles, reflétant entre autres l'effet du minimum contributif.

tème de retraite français est donc globalement contributif, même s'il n'existe pas de lien explicite entre les cotisations versées et les pensions reçues au niveau individuel. Les règles de calcul sont les mêmes pour les hommes et les femmes¹³ mais s'appliquent à des profils de carrière différents. Les femmes, dont la participation au marché du travail est moindre que les hommes, travaillent davantage à temps partiel, interrompent plus souvent (temporairement) leur carrière et leur rémunération est moindre. La manière dont le système de retraite tient compte de ces profils de carrière par rapport à la situation de référence d'une carrière continue importe donc du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les règles de calcul des pensions accroissent les inégalités de carrière

Aubert & Bachelet (2012) appréhendent la redistribution réalisée par le système de retraites français par le sens et l'ampleur des transferts financiers opérés par rapport à une situation de référence. Il s'agit de comparer le niveau d'inégalité d'une distribution initiale à celui d'une distribution après application des différents dispositifs de retraite. Plus précisément, les auteurs indiquent que la redistribution du système de retraites français « doit être définie en comparant cumul des salaires et prestations »¹⁴. Parmi les dispositifs considérés, les auteurs distinguent alors les dispositifs de « solidarité », qui donnent des droits à la retraite sans contrepartie de période d'emploi rémunéré, des règles de calcul des pensions ou « cœur » du système¹⁵. Toujours suivant cette vision, l'analyse de la redistribution au prisme du genre nous informe sur les inégalités de retraite entre les femmes et les hommes.

13. À l'exception de quelques droits « sexuels » telle la majoration de durée d'assurance au titre de la maternité par exemple.

14. En particulier, elle ne s'apparente pas à l'écart à une contributivité totale qui mettrait en regard le cumul des cotisations et celui des prestations.

15. Ces deux dimensions sont respectivement qualifiées de redistribution « explicite » et « implicite ».

Pour les anciens salariés nés entre 1955 et 1964, les disparités de pension sans prise en compte des dispositifs de solidarité sont plus importantes que celles des salaires perçus au cours de la carrière (Aubert & Bachelet, 2012). Les règles de calcul des pensions conduisent donc à des redistributions implicites qui, au global, accroissent les inégalités en défaveur des assurés à carrière courte, souvent les assurés à plus bas salaires et les femmes tout particulièrement. Cet effet est surtout lié à la règle qui tient compte des 25 meilleures années – plutôt que la totalité – dans le calcul du salaire de référence. Ce dispositif est peu avantageux pour le bas de la distribution des pensions (parmi lequel les femmes sont surreprésentées), dans la mesure où les faibles pensions correspondent souvent à des carrières courtes, pour lesquelles il n'existe aucune différence entre les 25 meilleures années et la totalité de la carrière (Aubert & Duc, 2011). Ce dispositif est ainsi moins favorable aux femmes qu'aux hommes, à carrières plus longues et plus dynamiques (COR, 2021b).

Les dispositifs de « solidarité » compensent une partie des inégalités

Des droits à retraite sont également acquis par les femmes en tant que parents (droits familiaux), au nom de la redistribution verticale (on rehausse les faibles pensions, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées), ou en tant qu'ex-conjointe (les personnes veuves, qui bénéficient de la pension de réversion, sont majoritairement des femmes).

Premièrement, les droits familiaux à la retraite sont acquis au titre de la naissance, l'adoption et l'éducation des enfants. Des trimestres sont accordés à la mère pour la naissance des enfants et d'autres à l'un des deux parents – mais en pratique, quasi exclusivement à la mère – pour l'éducation de ses enfants. En 2016, ces droits, accordés via l'AVPF et la MDA, bénéficient quasi exclusivement aux femmes à hauteur de 6,3 % de leur pension de droit propre en moyenne (Cheloudko, 2019). Ces dispositifs contribuent ainsi à diminuer les écarts de pensions entre les femmes et les hommes, par rapport à une situation où les

pensions de retraite reproduiraient exactement les inégalités observées sur le marché du travail¹⁶. Deuxièmement, les individus dont le niveau de pension de retraite est inférieur à un certain seuil peuvent voir leur pension rehaussée à un niveau minimum. Les femmes sont les principales bénéficiaires de ces minima de pension. En 2016, les minima de pension et l'ensemble des droits familiaux (y compris départs anticipés pour motifs familiaux) représentent en moyenne 16,5 % de la pension totale des femmes contre 4,2 % seulement pour les hommes (Cheloudko, 2019). Si on y ajoute les périodes assimilées¹⁷, la prise en compte de l'ensemble de ces droits rehausse de 10 points de pourcentage le ratio de la pension des femmes à la pension des hommes parmi l'ensemble des retraités en 2016. Ce dernier augmente ainsi de 53,6 % sans tenir compte des dispositifs à 63,1 % avec (COR, 2021a). Enfin, les pensions de réversion contribuent à diminuer les écarts de pension de retraite moyenne totale entre les femmes et les hommes. En 2019, 88 % des bénéficiaires d'une pension de réversion sont des femmes. En 2016, les pensions de réversion représentaient en moyenne 23 % de la pension moyenne totale des femmes¹⁸ et 1 % de celle des hommes (Chartier & Collin, 2020).

Au global, les droits familiaux et les pensions de réversion représentent près de 20 % de l'ensemble des pensions de retraite versées, qui se décomposent en 11,5 % pour la réversion et 8,1 % pour les droits familiaux (Cheloudko, 2019).

16. Les droits familiaux incluent également la majoration de la pension de retraite de 10 % pour les parents de trois enfants ou plus. En pratique, ce dispositif accroît très légèrement l'écart de pension entre les femmes et les hommes. En effet, comme l'indique le COR (2021a), ces majorations sont proportionnelles au montant de pension, mais les mères de trois enfants et plus qui en bénéficient perçoivent des pensions relativement plus faibles par rapport aux autres femmes, contrairement aux pères de trois enfants et plus (pour lesquels la pension est similaire quel que soit le nombre d'enfants).

17. Et en retenant une définition un peu plus large des effets de la MDA et de l'AVPF sur la pension (c'est-à-dire en tenant compte de l'effet des différents trimestres MDA et AVPF non seulement sur le coefficient de proratisation mais également sur le taux de liquidation de la pension) [Cheloudko, 2019].

18. Et la moitié de la pension totale pour les veuves qui bénéficient d'une pension de réversion.

Quelle évolution des inégalités de retraite entre les femmes et les hommes ?

À législation actuelle inchangée, les écarts de niveau de pension de retraite entre les femmes et les hommes vont perdurer (cf. ci-dessus). Si la poursuite de l'amélioration de la position relative des femmes sur le marché du travail est indispensable pour aller plus loin dans la réduction des écarts dans un système contributif, des évolutions du système de retraite lui-même pourraient être envisagées. Nous ne traitons ici que des modifications des dispositifs correcteurs dont bénéficient majoritairement les femmes – les droits familiaux et les droits conjugaux à la retraite – à « cœur » de système inchangé.

Le renforcement des droits familiaux à la retraite

La « compensation » de l'impact des naissances sur l'acquisition de droits à la retraite des femmes par les droits familiaux à la retraite est largement acceptée. Ce soutien peut s'expliquer par les externalités positives générées par les enfants¹⁹ mais aussi pour l'atteinte de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, les écarts de carrière entre les femmes et les hommes s'expliquent aujourd'hui principalement par la présence d'enfants dans les ménages (Kleven *et al.*, 2019 ; Meurs & Pora, 2020). Les naissances entraînent pour les mères des pertes de rémunération annuelle liées à des ajustements sur leur temps de travail, tandis que ce n'est pas le cas pour les pères. Les droits familiaux à la retraite viennent alors compenser la division genrée des rôles sociaux au sein des ménages (les femmes prennent majoritairement en charge l'éducation des enfants tandis que l'homme peut s'investir pleinement dans le travail rémunéré) en reconnaissance du travail informel fourni par les mères.

19. Certains auteurs pensent que l'on pourrait lier de manière beaucoup plus étroite le niveau de pension au nombre d'enfants (Cigno & Werding, 2007). Dans le contexte d'un régime de retraite en répartition, les enfants d'aujourd'hui seront en effet les cotisants de demain.

À législation actuelle inchangée, les droits familiaux pourraient représenter 10 % des dépenses de retraite en 2040 (Solard, 2016). Ils sont cependant régulièrement débattus pour plusieurs raisons. La première est que ces droits ont peu évolué depuis leur mise en œuvre, avec des modalités proches de celles à leur instauration²⁰. Par ailleurs, ils sont majoritairement perçus – à environ 80 % de la masse financière totale de ces droits – par les parents de trois enfants et plus et les pères de familles nombreuses bénéficient de 30 %. Enfin, les implications de ces droits ne sont pas toujours lisibles et la redistribution engendrée parfois opaque. Le « rendement » de la MDA est ainsi très différent selon le profil de carrière. Les trimestres supplémentaires que sont les MDA sont parfois inutiles – pour les mères à carrière continue mais à temps partiel, par exemple –, parfois doublement utiles – pour les mères pour lesquelles la MDA augmente à la fois la durée d'assurance, et diminue ainsi la décote, et le coefficient de proratisation – ou parfois d'une utilité relative – pour les mères aux carrières courtes. De manière générale, les droits familiaux compensent plutôt bien les différences de durée d'assurance entre les femmes et les hommes mais moins bien les différences de revenus du travail.

Les différents travaux sur l'évolution de ces droits familiaux (Bonnet *et al.*, 2013 ; COR, 2008 ; Fragonard *et al.*, 2015 ; Moreau, 2013 ; Delevoye, 2019) affichent deux objectifs : améliorer les droits à la retraite acquis au cours de périodes de la trajectoire professionnelle potentiellement affectées par la présence d'un enfant et ce, quelle que soit la forme prise par cet effet – interruption, temps partiel, ralentissement de carrière – et réduire les inégalités de traitement, en les simplifiant. Bonnet *et al.* (2013)

20. Modulo l'adaptation au cadre juridique de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Réserver des droits aux mères ayant été jugé non conforme au principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, la législation a ouvert les droits familiaux aux deux parents. Les majorations de durée d'assurance ont ainsi été ouvertes aux hommes (par suite de l'arrêt Griesmar de la Cour de Justice Européenne en 2003 dans la Fonction Publique et pour les enfants nés après le 1^{er} avril 2010 au régime général). Les seules majorations actuellement réservées aux mères sont celles liées à l'accouchement.

proposent de remplacer la MDA et la bonification de pension de 10 % pour les parents d'au moins trois enfants par un dispositif de bonification de pension par enfant, dès le premier, proportionnel au montant total de pension, avec un coefficient dégressif en fonction du niveau de pension et qui pourrait varier avec le rang de l'enfant. Il s'agit de compenser les effets de l'arrivée d'un enfant sur les trajectoires professionnelles, essentiellement des mères (en raison de la division genrée des rôles sociaux au sein des ménages) et ce dès le premier enfant. La majoration de pension compenserait aussi bien les interruptions de carrière que les baisses de salaire qu'on observe en présence d'un enfant. Le taux de majoration serait décroissant avec le niveau de pension, car les pertes de revenu salarial des femmes observées à l'arrivée d'un enfant sont très prononcées pour les bas salaires – jusqu'à 40 % au bas de la distribution des revenus du travail (femmes qui avant la naissance appartenaient aux 5 % de salariés les moins bien rémunérés) –, alors qu'elles sont moins prononcées dans le haut de la distribution (et même presque négligeables pour les femmes les mieux rémunérées [Pora & Wilner, 2019]).

Au-delà des enfants, une meilleure prise en compte des périodes « hors travail rémunéré » mais communément jugées comme socialement utiles pour la collectivité, du moins parce qu'elles correspondent à des périodes de travail informel, pourrait être renforcée. L'aide aux personnes en perte d'autonomie en constitue un exemple et contribuerait à résorber les inégalités de pension entre les femmes et les hommes.

Une nécessaire évolution des droits conjugaux à la retraite

La pension de réversion est versée au survivant d'un ancien couple marié. Elle a été instaurée à une époque où le mariage était la forme prédominante de la vie en couple et se terminait rarement par un divorce. L'homme était le principal pourvoyeur de ressources du ménage et la pension de réversion était alors la principale source de reve-

nus de la veuve au lendemain du décès de son conjoint. Aujourd'hui, le nombre de mariages a fortement diminué, les formes d'union se diversifient avec l'union libre et le Pacs, la proportion de séparations augmente et la durée des unions rompues diminue.

Les pensions de réversion sont nées dans les premiers régimes de fonctionnaires avec pour objectif que l'État se substitue au chef de famille mort au combat et pourvoie aux ressources de sa famille. Elles ont ensuite été généralisées à l'ensemble de la population à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Inspirée à la fois du régime de la Fonction publique et des dispositifs mutualistes pré-existants à la Sécurité sociale, la pension de réversion du régime général a été créée suivant une vision assurantielle, à laquelle a été adjointe une dimension assistancielle, fruit du rapport de force avec les représentants des autorités religieuses. À partir des années 1970, l'entrée importante des femmes sur le marché du travail et la tertiarisation de ce dernier, ainsi que le déclin du sentiment religieux dans la société française, ont contribué à l'affaiblissement du modèle de l'homme unique pourvoyeur de ressources. Les pensions de réversion ont alors progressivement été modifiées pour s'adapter aux changements de la société française, et leur dimension assistancielle a été affaiblie, au profit de la dimension assurantielle, conduisant aujourd'hui à la coexistence de règles dont la cohérence globale est remise en cause (Tréguier, 2022). En effet, les règles de calcul de la réversion sont différentes selon les régimes d'affiliation et elles génèrent de surcroît des inégalités entre personnes veuves. Récemment, l'objectif d'assurance du maintien du niveau de vie à la suite du décès d'un conjoint a été affirmé²¹. S'il est observé que le niveau de vie du conjoint survivant est maintenu à la suite du décès du conjoint, ce constat n'est vrai qu'en moyenne (Cimelli, 2022). En particulier, Bonnet, Bozio *et al.* (2020) indiquent que les femmes dont les niveaux de pension de droit propre sont les plus faibles voient leur niveau de

21. Notamment dans le projet de loi de réforme des retraites de 2020 (Delevoye, 2019).

vie baisser à la suite du décès de leur conjoint. Mais il existe aussi de nombreuses situations de « surcompensation », dans lesquelles la pension de réversion conduit à un niveau de vie de la personne veuve supérieur à celui qu'elle avait en couple (Cimelli, 2022). Afin d'atteindre cet objectif de maintien du niveau de vie dans tous les cas – sous l'hypothèse que les conjoints d'un couple mettent en commun l'ensemble de leurs ressources et qu'ils bénéficient d'économies d'échelle suivant l'échelle d'équivalence OCDE « modifiée » –, il faudrait servir au conjoint survivant une pension totale (réversion + droits propres) d'un montant égal aux deux tiers de la pension totale des deux ex-conjoints (Bonnet, Bozio *et al.*, 2020 ; Bonnet & Hourriez, 2012 ; Delevoye, 2019). De plus, la restriction de l'éligibilité aux individus mariés fait toujours débat. L'octroi de la pension de réversion aux seuls couples mariés est justifié par le législateur par le fait que le mariage impose des droits et des devoirs plus forts que les autres formes de conjugalité. Les conjoints « se doivent secours mutuel », y compris dans la durée puisque les unions sont moins faciles à rompre et donnent parfois lieu au versement d'une prestation compensatoire pour le conjoint le moins doté. Cette idée d'une plus grande solidarité financière dans les couples mariés justifierait qu'une subvention leur soit donnée de la part de la collectivité nationale (la solidarité familiale se substituant ainsi à une éventuelle solidarité nationale qui devrait se mettre en place). Or, même si tel était le cas – ce qui n'est à notre connaissance pas documenté²² –, on observe un affaiblissement de cette tendance, avec des durées de mariage moins longues et un développement important du divorce sans juge. Le droit à la réversion a d'ailleurs été ouvert aux partenaires d'union civile dans de nombreux pays européens (OCDE, 2018). La protection contre le risque veuvage pourrait aussi être financée par les couples mariés eux-mêmes plutôt que par la collectivité, par un transfert de droits entre conjoints

22. S'il y a en effet une différence législative entre le mariage, le partenariat civil ou la cohabitation, dans les faits, il n'a pas été démontré que cela conduisait à une solidarité moindre pendant la durée de l'union entre les individus pacsés par rapport aux individus mariés.

au moment de la retraite. Enfin, la pension de réversion est génératrice d'inégalités au sein de la population des veuves, et *in fine* au sein des retraitées. En effet, le montant de la réversion est exprimé comme une proportion du montant de la pension du conjoint défunt, lui-même corrélé positivement au montant de la pension du survivant (homogamie de revenu). Ces inégalités conduisent de surcroît à désinciter les femmes mariées à participer au marché du travail (Giupponi, 2019 ; Rabaté & Tréguier, 2022).

Par ailleurs, la montée du divorce fait peser sur les femmes un nouveau risque de faible niveau de vie pendant la retraite²³. Le divorce compromet l'efficacité, du moins matérielle, de la division genrée des rôles sociaux au sein des ménages. En effet, la prise en charge majoritaire du travail informel que représente notamment l'éducation des enfants par les femmes a pour conséquence une moindre acquisition de droits propres à la retraite pour ces dernières (cf. ci-dessus). Jusqu'alors, la mutualisation (supposée) des ressources au sein du couple, puis le bénéfice de la pension de réversion après le décès du conjoint déconnectait leur niveau de vie de leurs faibles droits propres. Mais en cas de divorce, la pension de réversion, telle qu'elle fonctionne actuellement²⁴ apparaît inadéquate. En effet, la correction de l'éventuelle moindre acquisition de droits à la retraite, en conséquence de l'union rompue, n'arrive qu'au décès de l'ex-conjoint et son montant dépend des parcours conjugaux des deux ex-conjoints (Bonnet, Bozio *et al.*, 2020). Dans ce contexte, une manière de rendre le « coût » de l'enfant en termes de droits à la retraite moins élevé pour les mères, en particulier en cas de divorce (et plus généralement de séparation), serait de

23. Les personnes vivant en couple ont un niveau de vie supérieur à celui des personnes vivant seules. La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 24 % à celui des retraités vivant en couple, en 2018. Les femmes veuves, qui représentent près de la moitié des effectifs de retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % à celui des retraités vivant en couple, en 2018 (COR, 2021).

24. Les personnes divorcées restent éligibles mais souvent en contrepartie d'une pension amoindrie. Voir Fragonard *et al.*, 2020.

renforcer les droits familiaux, éventuellement en contrepartie d'un affaiblissement des droits conjugaux, à l'instar des réformes instaurées dans plusieurs pays européens. Le partage, entre les deux conjoints, des droits à la retraite au moment du divorce neutraliserait, par ailleurs, les conséquences en termes de retraite du partage genré du travail domestique et du travail rémunéré au sein des ménages (Bonnet *et al.*, 2019 ; Bonnet & Hourriez, 2012). Ce dispositif aurait des effets massifs pour rehausser les droits à retraite des femmes divorcées et ainsi réduire les écarts de pension entre hommes et femmes, comme c'est le cas en Allemagne (Kreyenfeld *et al.*, 2022).

Conclusion

La question des inégalités entre les femmes et les hommes est désormais bien ancrée dans le débat public, et prend notamment une place de premier rang dans les discussions qui accompagnent la mise en œuvre de réformes du système de retraites français. Malgré la réduction des écarts de pension au cours des trente dernières années, leur persistance, y compris à un horizon éloigné, conforte la nécessité de porter une attention particulière à cette dimension des inégalités.

Les disparités de retraite selon le genre reflètent en grande partie les disparités sur le marché du travail. C'est en rééquilibrant la répartition des tâches domestiques et des charges parentales entre les mères et les pères que la situation des femmes à la retraite s'améliorera (Meurs, 2014), à défaut de davantage valoriser le travail informel dans le système de retraite. L'expérience des pays étrangers, et notamment ceux les plus avancés en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, telle la Suède, suggère que l'égalité vis-à-vis de la retraite n'y est pas non plus encore acquise. Tant que l'égalité sur le marché du travail ne sera pas atteinte, certains des dispositifs de solidarité qui bénéficient majoritairement aux femmes, tels que les droits familiaux, devront être conservés, voire renforcés. Ces droits qui, de même que les droits conjugaux,

contribuent à réduire les écarts de pension entre femmes et hommes, ont peu évolué depuis leur instauration. Leur adaptation est donc nécessaire face aux profondes modifications des trajectoires professionnelles des femmes mais aussi de leurs trajectoires conjugales, où le modèle du couple continûment marié jusqu'au décès n'est plus la norme. Pour l'instant, ces droits n'ont pas été réformés de manière importante, malgré des discussions récurrentes. Si leur diversité – inhérente à la coexistence de différents régimes – est un obstacle à leur modification, s'accorder sur leurs objectifs respectifs en est un autre. En effet, leurs modalités renvoient aux modèles familiaux et conjugaux auxquels on se réfère. La pension de réversion, réservée aux couples mariés, et justifiée par la mise en commun des ressources au sein du couple, en est une illustration.

Si la thématique des inégalités de retraite entre les femmes et les hommes est ancienne, elle s'est récemment renouvelée. De nouvelles questions, telles que celle des inégalités de retraite résultant de la structure des couples et en particulier de l'existence d'une homogamie de revenu et des règles de calcul des pensions de réversion, d'une part, ou les effets des évolutions de ces pensions sur les comportements conjugaux et sur le marché du travail, d'autre part, restent très peu explorées. Persson (2019) montre que la suppression de la réversion en Suède a conduit à une baisse du nombre de mariages et à une augmentation de l'homogamie de diplômes. Rabaté & Tréguier (2022) mettent en évidence le besoin d'assurance des veuves avec une augmentation du nombre de bénéficiaires de minimas sociaux, d'allocations chômage et de prestations d'invalidité, à la suite de la suppression de la réversion aux Pays-Bas. Par ailleurs, la littérature scientifique est peu fournie concernant la durée du veuvage (Bonnet *et al.*, 2022). Pourtant, anticiper l'évolution dans le temps, ainsi que les différences selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe ou encore le niveau de vie, de la durée pendant laquelle les individus sont veufs, est indispensable pour concevoir les politiques publiques à destination de cette population. Une durée de veuvage longue pourrait être synonyme d'une pauvreté accrue ou d'une période mar-

quée d'isolement conjugal, conduisant à des situations de vulnérabilité, en particulier en cas de perte d'autonomie.

Enfin, les travaux récents suggèrent que les comportements conjugaux et familiaux peuvent être différenciés selon un gradient socio-économique. Pora & Wilner (2019) indiquent ainsi que les pertes de revenu salarial par suite d'une naissance sont très prononcées pour les bas salaires, alors que la pénalité est moindre pour les femmes les mieux rémunérées. De même, on observe dans certains pays une corrélation positive (respectivement négative) entre le mariage (respectivement le divorce) et le diplôme. Si tel était le cas en France, aujourd'hui ou dans le futur, la pension de réversion pourrait alors non seulement être réservée à une partie des couples (ceux qui sont mariés) mais aussi, parmi eux, à ceux qui sont les plus diplômés. De façon analogue, il sera nécessaire de porter une attention particulière aux mères de famille monoparentale qui vont progressivement arriver en proportion non négligeable à la retraite. En raison de trajectoires professionnelles plus heurtées, elles pourraient constituer une nouvelle population de femmes à petite pension de retraite, qui serait alors plus fréquemment synonyme de risque de pauvreté, car elles seront de surcroît, pour une part d'entre elles, sans conjoint à la retraite.

Références

Aubert, P. & Bachelet, M. (2012). Disparités de montant de pension et redistribution dans le système de retraite français [Document de travail]. Insee, Direction des Études et Synthèses Économiques.

Aubert, P. & Duc, C. (2011). Les conséquences des profils individuels des revenus d'activité au long de la carrière sur le niveau des pensions de retraite. *Économie et Statistique*, 441-442.

Bechichi, N., Fabre, M. & Olivia, T. (2022). Projections de population active : Le nombre d'actifs diminuerait à partir de 2040. *Insee Références*.

Bonnet, C., Bozio, A., Landais, C. & Rabaté, S. (2013, juin). Réformer le système de retraite : Les droits familiaux et conjugaux [Rapport]. Institut des politiques publiques, 2.

Bonnet, C., Bozio, A., Tô, M. & Tréguier, J. (2020). Évolutions des pensions de réversion : Une première approche des effets redistributifs. *Retraite et société*, 83 (1), 21-49.

<https://doi.org/10.3917/rs1.083.0022>

Bonnet, C., Bozio, A. & Tréguier, J. (2019, juin). Vers un système de retraite universel en points : Quelles réformes pour les pensions de réversion ? [Rapport]. Institut des politiques publiques, 24.

Bonnet, C., Buffeteau, S. & Godefroy, P. (2006). Les effets des réformes des retraites sur les inégalités de genre en France. *Population*, 61 (1-2), 45-75. Cairn.info.

<https://doi.org/10.3917/popu.601.0045>

Bonnet, C. & Hourriez, J.-M. (2012). La prise en compte du couple par le système de retraite : Réversion et partage des droits. *Population* (édition française), 67 (1), 159-176.

<https://doi.org/10.3917/popu.1201.0159>

Bonnet, C., Meurs, D. & Rapoport, B. (2020). Gender pension gaps along the distribution: An application to the French case. *Journal of Pension Economics & Finance*, 1-23.

<https://doi.org/10.1017/S1474747220000177>

Bonnet, C., Tréguier, J. & Blanchet, D. (2022). Durées de veuvage : mesures et disparités au sein de la population. Document 8, séance plénière du COR, avril.

Bridenne, I. & Brossard, C. (2008). Les effets de la réforme de 1993 sur les pensions versées par le régime général. *Retraite et société*, 54 (2), 121-153. Cairn.info.

<https://doi.org/10.3917/rs.054.0121>

Brocas, A. M. (2004). Les femmes et les retraites en France : un aperçu historique. *Retraite et société*, 43.

Chartier, F. & Collin, C. (2020). Les évolutions de la pension de réversion en France. *Retraite et société*, 83 (1), 171-188. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rs1.083.0172>

Cheloudko, P. (2019). Pensions de retraite : Les dispositifs de solidarité représentent 16 % des montants versés. *Études et résultats*, 1116.

Cigno, A. & Werding, M. (2007). Children and pensions. MIT Press.

Cimelli, L. (2022). Are the widowed too much insured? The role of survivor pensions on the economic situation of the widowed in France. Ined, Document de travail (à paraître).

Conseil d'orientation des retraites (2008). Retraites : Droits familiaux et conjugaux. 6^e Rapport.

Conseil d'orientation des retraites (2014). Note de présentation générale, Document 1, Séance plénière du 21 mai 2014.

Conseil d'orientation des retraites (2021a). Évolutions et perspectives des retraites en France (Rapport annuel).

Conseil d'orientation des retraites (2021b). Redistribution entre les femmes et les hommes et selon le nombre d'enfants. Document 8, séance du COR du 14 octobre.

Drees (2022). *Les retraités et les retraites – Édition 2022.* Panoramas de la Drees, sous la direction d'Anthony Marino.

Dubois, Y. & Marino, A. (2015). Le taux de rendement interne du système de retraite français : quelle redistribution au sein d'une génération et quelle évolution entre générations ? *Économie et statistique*, 481-482.

Duc, C. & Lerméchin, H. (2013). L'impact des réformes de 1993, 2003 et 2008 sur le montant des pensions de base des salariés du secteur privé de la génération 1938. Drees, *Dossiers Solidarité Santé*, 37.

Duc, C., Martin, H. & Treguier, J. (2018). Les réformes des retraites conduites en France depuis 2010 : Quels effets sur les inégalités inter et intra-générationnelles ? *Économie & prévision*, 213 (1), 85-120. Cairn.info.

Fragonard, B., Gonzalez, L., Marc, C. & Fillion, S. (2015). Les droits familiaux de retraite (Rapport officiel).

- Fragonard, B., Leroyer, A.-M. & Bonnet, C. (2020).** La situation des personnes divorcées et des veuves : réversions, prestation compensatoire et partage des droits, rapport (ministère des Solidarités et de la Santé ; ministère de la Justice).
- Giupponi, G. (2019).** When income effects are large: Labor supply responses and the value of welfare transfers. CEP Discussion Papers, dp1651.
- Kleven, H., Landais, C. & Sogaard, J. E. (2019).** Children and Gender Inequality: Evidence from Denmark. *American Economic Journal: Applied Economics*, 11 (4), 181-209.
<https://doi.org/10.1257/app.20180010>
- Kreyenfeld, M., Schmauk, S. & Mika, T. (2022).** The gender pension gap in Germany: Is divorce a gender-equaliser? *Ageing & Society*, 1-21.
<https://doi.org/10.1017/S0144686X21001513>
- Lewis, J. (2006).** Quels moyens pour promouvoir quelle égalité des sexes ? Les inégalités hommes-femmes dans la division du travail rémunéré et non rémunéré. *Revue française des affaires sociales*, 1, 161-185. Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/rfas.061.0161>
- Meurs, D. (2014).** Hommes/Femmes : Une impossible égalité professionnelle ? (Vol. 32). Paris : Éd. ENS Rue d'Ulm.
- Meurs, D. & Pora, P. (2020).** Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : Une lente convergence freinée par les maternités. *Économie et Statistique*, 510-511-512, 109-130.
<https://doi.org/10.24187/ecostat.2019.510t.1990>
- Moreau, Y. (2013).** Nos retraites demain : équilibre financier et justice – Rapport de la Commission pour l'avenir des retraites [Rapport officiel]. La Documentation française.
- Périvier, H. & Verdugo, G. (2018).** La stratégie de l'Union européenne pour promouvoir l'égalité professionnelle est-elle efficace ? *Revue de l'OFCE*, 158 (4), 77-101.
<https://doi.org/10.3917/reof.158.0077>

Persson, P. (2019). Social Insurance and the Marriage Market. *Journal of Political Economy*.
<https://doi.org/10.1086/704073>

Ponthieux, S. & Meurs, D. (2015). Gender inequality. In A. Atkinson & F. Bourguignon (Éds.), *Handbook on income distribution*. Elsevier.

Pora, P. & Wilner, L. (2019). Les trajectoires professionnelles des femmes les moins bien rémunérées sont les plus affectées par l'arrivée d'un enfant. *Insee Analyses*, 48.

Rabaté, S. & Tréguier, J. (2022). Labor Supply Effects of Survivor Insurance: Evidence from Restricted Access to Survivor Benefits in the Netherlands. CPB Discussion Paper.

Solard, G. (2016). Les masses financières liées aux dispositifs de solidarité dans le système de retraite. *Dossiers Solidarité et Santé*, Drees, 72.

Tréguier, J. (2021). Départ à la retraite : Femmes et hommes prennent-ils les mêmes décisions ? *Revue économique*, 72 (6), 881-928. Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/reco.726.0881>

Tréguier, J. (2022). Les systèmes de retraite, le couple et les inégalités de genre à la retraite [thèse de doctorat]. Université Paris-Nanterre.



Partie III

Un tour d'horizon

Comité éditorial de *Retraite et société*

> En toute subjectivité : quelques articles marquants de ces 30 dernières années

Nathalie Burnay

> Les évolutions de la revue *Retraite et société* au fil des ans

En toute subjectivité : quelques articles marquants de ces 30 dernières années

Comité éditorial de *Retraite et société*

Nous avons sollicité certains membres du comité éditorial afin qu'ils partagent avec nous les articles qui les ont marqués au cours de ces 30 ans et qu'ils nous expliquent en quelques lignes pourquoi ceux-là en particulier. Il ne s'agit en aucun cas d'établir un classement et le propos est totalement libre et subjectif. L'occasion pour nous de rendre hommage à ce comité à qui il revient la tâche difficile de trouver les thèmes des dossiers à venir et de le remercier pour son implication.

• **Dominique ARGOUD**

S. RENAUT, A. ROZENKIER, C. PADIEU, D. BOUGET, R. TARTARIN, M. FROSSARD, P. TRIPIER, C. ATTIAS-DONFUT (dir.) [1992]. Le prix de la dépendance : comparaison des dépenses des personnes âgées selon leur mode d'hébergement. *Retraite et société*, 1, 23-39.

Cet article présente les résultats de l'étude de la Cnav sur « le prix de la dépendance » menée afin de connaître la réalité des dépenses occasionnées par la dépendance des personnes âgées et leur mode de financement en fonction du mode d'hébergement.

C. ATTIAS-DONFUT (1992). Passages à la retraite et modes de vie, *Retraite et société*, 2, 56-67.

Article sur le passage à la retraite et le mode de vie des retraités. Trois points sont abordés : l'échelonnement des âges de cessation d'activité ; leurs significations pour les intéressés (les rapports subjectifs à la retraite) et les modalités de réaménagement de la vie quotidienne lors du passage à la retraite.

P. BOURDELAIS (1995). Le vieillissement de la population : question d'actualité ou notion obsolète ? *Retraite et société*, 9, 45-74.

Le sexagénaire des années 1990 ne ressemble guère à celui de jadis. Son espérance de vie s'est accrue, sa place dans la succession des générations est devenue centrale. L'histoire démographique depuis le XVIII^e siècle révèle à quel point des notions comme celles de « personnes âgées » et surtout de « vieillissement » voilent la réalité. Inventées par

les natalistes au début du siècle, elles n'ont pas de pertinence scientifique.

« Ces articles correspondent à une étude et une réflexion qui ont contribué à forger ma culture gériatologique à un moment où j'étais encore étudiant. Ces trois contributions apportaient des connaissances fondamentalement nouvelles sur trois thèmes centraux en gérontologie sociale : la dépendance, le passage à la retraite, le vieillissement socio-démographique. Elles ont été des points de repères qui ont constitué la base de mon savoir en ce domaine.

Et s'il fallait n'en choisir qu'un seul dans ce top 3 (puisque telle était la commande initiale), ce serait la réflexion de Patrice Bourdelais qui modifie la façon traditionnelle de voir les choses en matière de vieillissement démographique. » (Dominique Argoud)

• **Nathalie BURNAY**

H. EGLIT (2007). L'âge dans le monde du travail aux États-Unis. *Retraite et société*, 51, 43-75.

Alors que les préjugés religieux, ethniques ou xénophobes sont désormais considérés comme injustifiables par la société américaine, la discrimination par l'âge fait l'objet d'un traitement ambivalent. On l'observe tant dans les pratiques d'entreprise que dans l'application des lois fédérales comme dans celles des États et des collectivités locales. La majeure partie de cet article est consacrée aux discriminations qui frappent les travailleurs âgés. Elles sont prohibées par l'*Age Discrimination in Employment Act* de 1967, dont l'auteur décrit l'accouchement laborieux. À l'évidence, les discriminations persistent dans le monde du travail comme en témoigne le nombre considérable de dossiers déposés devant la Commission pour l'égalité des chances dans l'emploi. L'auteur examine les prétextes de cette discrimination par l'âge sur lesquels il porte un regard critique : coût des travailleurs âgés par rapport à leur productivité, difficultés d'adaptation au changement, manque de motivation et de créativité, santé défaillante, etc. L'article se conclut par quelques pages consacrées à

l'emploi des jeunes, voire des très jeunes, la plupart du temps sous-rémunérés, et parfois confrontés à des conditions de travail pénibles.

• **Mots clés** : discrimination ; âge ; âgisme ; loi ; travail ; historique ; coût ; employeur ; jeune adulte ; réglementation ; États-Unis ; personne âgée

« C'est l'article que je cite le plus dans mes contributions. Il s'agit d'un article construit à partir de l'expérience américaine et qui relate la prise en considération de la discrimination à l'âge dans le monde du travail aux États-Unis. À partir d'une relecture historique de la loi fondatrice anti-discrimination de 1967, l'auteur montre comment cette loi est interprétée, parfois même contournée et quels sont les enjeux politiques de son interprétation. Cet article s'accompagne d'une bonne synthèse sur la question des stéréotypes sociaux à l'égard de l'âge et du caractère bien souvent non fondé de ceux-ci. » (Nathalie Burnay)

• **Vincent CARADEC**

A.-M. PEATRIK (2001). Vieillir ailleurs et ici : l'exemple des Meru du Kenya, *Retraite et société*, 34, 151-165.

La vieillesse chez les Meru du Kenya ne se comprend qu'en regard de l'ensemble des âges de la vie. Découplée de la maturation et de la décrépitude physiques du corps, la prise d'âge est un processus prolongé et diversifié au cours duquel l'individu endosse successivement les rôles prescrits par la position de sa classe dans le système de classes d'âge et de génération. Tout revient à faire les choses au moment opportun : il faut naître, avancer et mourir à temps. Ni gérontes qui régissent leurs cadets, ni aînés promis à l'ancestralisation, les Accomplis attestent la coordination réussie des temps de l'individu et de la société ; ils sont les mieux placés pour présider aux rites de maturation des plus jeunes ; dégagés des contraintes de la société, ils incarnent une forme d'émancipation. La présence de grands vieillards, individus à la longévité exceptionnelle qui les rend inclassables, indique que ces questions ne sont pas inédites à l'échelle de l'histoire de

l'humanité. Les rituels funéraires, qui varient en fonction de l'âge du défunt, rappellent que les âges de la vie sont aussi les âges de la mort. Ces conceptions permettent d'essayer comparativement de nouvelles pistes de recherche sur le vieillissement dans nos sociétés.

« Retraite et société a publié peu de textes d'ethnologie. Celui-ci est particulièrement instructif. Il décrit de manière éclairante le fonctionnement d'une société à classes d'âge. Dans ce type d'organisation sociale, qui a prévalu chez les Meru jusque dans les années 1950, des "classes générationnelles" occupent successivement différents échelons d'âge, associés à des fonctions spécifiques : après l'enfance et l'adolescence, les garçons deviennent, à la suite d'un grand rituel, des Guerriers et le restent une dizaine d'années ; puis des Hommes qui se consacrent à la vie de famille ; puis des Pères du pays, qui s'occupent des affaires politiques ; enfin, vers 65 ans, des Accomplis, en charge notamment des rituels. Quant aux filles, elles suivent une progression parallèle.

Ce texte offre aussi un saisissant contrepoint à notre conception du vieillissement. Comme l'écrit l'auteur, "ce qui, chez nous, est interprété en termes d'usure (...) est là-bas interprété en termes de réussite". En effet, chez les Meru, l'avancée en âge est considérée comme une maturation progressive, la tête (de laquelle découle la parole) étant la partie du corps qui mûrit en dernier. Aussi l'individu n'est-il pleinement accompli que dans la vieillesse.

Enfin, ce texte donne à réfléchir sur la situation des niindiri, ceux qui "attendent à ne rien faire" car ils ont atteint le grand âge. De ces vieux-là, les Meru ne savent que faire. Leur longévité met au défi l'organisation sociale en échelons d'âge. Leur décès hors délai est d'ailleurs considéré comme "malemort" et ils sont enterrés sans cérémonial. » (Vincent Caradec)

• **Nicolas CASTEL**

C. ATTIAS-DONFUT (1997). Le système de protection sociale : créateur de lien social entre les générations. *Retraite et société*, 18, 49-55.

Cet article présente l'enquête de la Cnav sur les relations intergénérationnelles dans la famille. Celle-ci révèle l'existence d'une solidarité qui se manifeste, non seulement par les transferts publics mais aussi à travers les transferts privés. Les deux sphères étant étroitement liées, il faut en tenir compte dans la perspective d'une réforme de la protection sociale.

« Nous sommes dans la deuxième partie des années 1990 et Claudine Attias-Donfut cherche à penser les solidarités entre générations à travers un double circuit : public d'une part et relatif au marché du travail – ce circuit allant de l'école à la protection des vieux jours – ; et privé d'autre part – il s'agit des échanges familiaux. Ce travail sera pour moi salutaire, car il nous aide à prendre nos distances avec cette idéologie d'État consistant à poser en permanence les retraites et les retraités comme un "coût", "coût" qu'il s'agirait de limiter "pour les générations futures" alors que les institutions de protection sociale sont au contraire un patrimoine inestimable que nous léguons à nos enfants... Salutaire encore, parce qu'il va me permettre de mieux penser la solidarité dont il est ici question (à travers donc ce double circuit) : il s'agit d'une solidarité salariale à la fois inter et intragénérationnelle qui dépasse la sphère de l'emploi à proprement parler et qui se déploie sur toute la vie des individus. Mieux qualifier ainsi la solidarité, c'est mieux comprendre l'enjeu salarial des réformes en prenant ses distances avec la doxa gouvernementale en termes de "solidarité nationale" entre gros et faibles cotisants. » (Nicolas Castel)

G. CORON (2007). Le prisme communautaire en matière de retraites : la diffusion à travers le droit européen de la théorie des piliers. *Retraite et société*, 50, 250-277.

L'article traite de l'influence du droit communautaire sur les systèmes de retraite nationaux, sous l'angle de la sociologie politique. L'auteur revient sur deux processus importants qui ont débuté durant la décennie 1990 : la jurisprudence

de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) en matière de droit de la concurrence et l'élaboration de la directive « fonds de pension ». Sont évoquées les circonstances dans lesquelles s'est progressivement élaboré un consensus sur l'architecture des systèmes de retraite en Europe, et comment, ensuite, il a été diffusé par le droit communautaire.

« Cet article de Gaël Coron sur les trois piliers était bienvenu à la fin des années 2000 car il a aidé à bien comprendre un projet réformateur extrêmement dangereux promu d'abord par la Banque mondiale puis en interne dans les instances européennes. Cette dystopie des trois piliers avec son ode aux produits financiers et aux systèmes par capitalisation était l'horizon et la raison de nombreuses contre-réformes des retraites dans plusieurs pays en Europe. Pour le moment, les réformateurs ont échoué à le mettre en place en France. »
(Nicolas Castel)

• Bérengère DAVIN-CASALENA

M.-È. JOËL, A. GRAMAIN & É. COZETTE (2000). L'aide apportée aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. *Retraite et société*, 30, 34-47.

La maladie d'Alzheimer est la première cause de démence dégénérative en France. Longtemps ignorée et méconnue, elle est devenue aujourd'hui un problème de santé publique qui préoccupe les professionnels et les familles des malades, notamment en raison de l'accroissement de l'espérance de vie et de l'augmentation corrélative des démences séniles. L'aide apportée aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer provient essentiellement de leurs proches, en premier lieu de leurs conjoints et de leurs enfants. La prise en charge institutionnelle est en effet souvent inadaptée à la situation de ces personnes et mal vécue par l'entourage. Les aidants informels consacrent en moyenne 42 heures par semaine à s'occuper de la personne âgée malade et souffrent eux-mêmes, pour la plupart, de leur isolement dû à un manque patent de formation et d'accompagnement, même s'il est restrictif de décrire leur situation uniquement en termes de fardeau. Des solutions existent cependant, à l'étranger comme en

France, mais restent, faute de moyens, souvent expérimentales alors qu'elles gagneraient à être généralisées et systématisées.

« J'ai commencé ma thèse en économie de la santé quelques mois avant la canicule de l'été 2003. Mon travail de recherche portait sur les besoins d'aide à la vie quotidienne des personnes âgées et le rôle joué par l'entourage pour aider leurs proches en situation de perte d'autonomie. Les travaux de Marie-Ève Joël font partie des références essentielles et incontournables sur lesquelles j'ai construit et développé mes analyses. J'ai donc voulu lui rendre hommage en choisissant cet article publié en 2000, consacré aux aidants informels de patients souffrant de la maladie d'Alzheimer. Le hasard d'une rencontre lors d'un colloque m'a d'ailleurs amenée par la suite à m'intéresser aussi à ce sujet particulier. Dix ans après les constats publiés dans l'article de Marie-Ève Joël, Agnès Gramain et Élisabeth Cozette, peu de choses semblaient avoir évolué. Heureusement, grâce à l'essor de travaux en sciences humaines et sociales, des pistes d'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie et de l'accompagnement des aidants proches ont depuis émergé. »
(Bérengère Davin-Casalena)

• **Hervé MARCHAL**

S. LORD (2011). Le choix de vieillir à domicile : l'inévitable adaptation des modes de vie. Évolution de la mobilité quotidienne d'un groupe d'aînés de banlieue pavillonnaire. *Retraite et société*, 60, 199-213.

La mobilité quotidienne des personnes âgées est un enjeu majeur dans les sociétés occidentales. La part relative des aînés y augmente et leur présence est visible dans tous les milieux urbains, y compris dans les premières générations de banlieues nord-américaines des années 1950. Ces quartiers pavillonnaires posent plusieurs problèmes fonctionnels aux personnes qui y vieillissent. Une très grande majorité aspirent néanmoins à y rester le plus longtemps possible. Le fort attachement au milieu résidentiel contrebalance les obstacles quotidiens. Cet article reprend une recherche longitudinale doctorale, qui a exploré la relation

entre la mobilité résidentielle et la mobilité quotidienne d'un groupe de 102 habitants de banlieue âgés de 61 ans à 90 ans. Résidant dans l'agglomération de Québec au Canada, ils ont été consultés à deux reprises, en 1999 et en 2006. Cette étude a croisé des méthodes quantitatives et qualitatives en utilisant des techniques d'analyse spatiale de manière à explorer la complexité de la mobilité dans la vieillesse.

« Cet article questionne le mode vie pavillonnaire au regard des possibilités heureuses ou non d'y vieillir. Il me paraît très intéressant en ce qu'il ne qualifie pas d'emblée les couronnes pavillonnaires comme des spatialités peu propices au fait de "bien vieillir". Il prend bien plus acte, en dehors de tout jugement normatif a priori, d'un processus de "pavillonnarisation" avec lequel il faut compter car se trouvant de facto au centre de questionnements liés au vieillissement de la population. À la suite d'analyses serrées de matériaux empiriques issus d'un travail doctoral, l'auteur est sensible au fait qu'au sein des banlieues pavillonnaires tout le monde ne vit pas et, partant, ne vieillit pas au même rythme, d'où des rapports à autrui et à l'espace contrariés. Ce travail invite donc à saisir le sentiment d'étrangeté qui peut habiter les aînés quand leur propre espace résidentiel devient plus lointain, moins accessible. Il invite également à étudier finement les spatialités environnantes tant la maison individuelle se révèle être une échelle d'analyse incomplète ou, mieux, transitive car demandant des compléments. C'est, pour le dire dans des termes qui me sont chers, la question de la centralité où se concentrent habitats, commerces et services qu'il faut (re)penser. Cela résonne d'autant plus comme un impératif que se joue là la possibilité de pouvoir vieillir au sein d'un espace d'action familial où l'on peut se situer et s'identifier. Enfin, le propos argue pour le développement d'options de transport à la demande, plus près des besoins, des aspirations et des préférences des aînés. Aussi est-ce davantage aux "supports à la mobilité" que les opérateurs urbains doivent réfléchir plutôt qu'à un réaménagement complet des banlieues. » (Hervé Marchal)

• **Frédérique NORTIER-RIBORDY**

D. BLANCHET (1992). Un modèle macro-économique à long terme peut-il éclairer le débat sur les retraites ? *Retraite et société*, 2, 35-47.

Article présentant un modèle simulant les conséquences à long terme des principales politiques souvent présentées comme solutions du problème des retraites en France : l'ajustement du taux des cotisations ou du pouvoir d'achat des prestations dans le cadre de la répartition, le développement d'une part des retraites préfinancées (capitalisation complémentaire, quel que soit son contexte institutionnel), les modifications de l'âge de la retraite. D'abord, est décrite l'architecture du modèle. Dans une seconde partie, les simulations sont discutées décrivant la transition vers un système mixte répartition/capitalisation, éventuellement complétée par une remontée de l'âge de la retraite.

« C'est une des premières fois que le nom de Didier Blanchet fait son apparition dans les travaux sur les retraites. Cet article sera suivi de bien d'autres contributions majeures de l'auteur dans le débat. C'est aussi l'un des premiers articles en France à s'intéresser aux effets macroéconomiques d'une réforme du système de retraite. L'évaluation des effets des mesures d'équilibrage du système de retraite ne prend le plus souvent pas en compte les effets possibles des ajustements sur la croissance et l'emploi. Ces effets de bouclage macroéconomique peuvent pourtant venir contrebalancer, au moins à court terme, les économies attendues d'une modification d'un des paramètres du système de retraite (âge de départ, taux de cotisation, niveau relatif des retraites) ou de l'introduction d'une dose de capitalisation dans le financement des pensions. À l'heure des débats actuels sur la nouvelle réforme¹, ces travaux de bouclage économique ont été mobilisés, et font l'objet de controverses entre les économistes, comme l'a montré la séance du Conseil d'orientation des retraites de janvier 2022². »
(Frédérique Nortier-Ribordy)

1. Propos recueillis en juillet 2022.

2. <https://www.cor-retraites.fr/node/583>

• **Jim OGG**

A.-M. Guillemard (2002). Les quinquagénaires sur le marché du travail en Europe : entre fragilisation et relégation. *Retraite et société*, 37, 11-63.

La participation des salariés âgés au marché du travail a subi une forte évolution ces vingt dernières années en Europe. Elle a connu une baisse persistante, mais d'inégale ampleur selon les pays. Surtout, une fragilisation de toute la seconde moitié de carrière semble s'être développée de manière préoccupante dans un certain nombre de pays européens. Ainsi, la vulnérabilité au chômage des quinquagénaires s'est accrue ; ils sont de plus exposés majoritairement à un chômage de longue durée. Après avoir établi ces constats, l'auteur s'efforce dans une dernière partie de proposer une analyse de l'engrenage selon lequel s'est construite, dans un certain nombre de pays, une véritable culture de la sortie précoce.

« Cet article, publié il y a 20 ans, a marqué un tournant dans la recherche sur les travailleurs âgés. Dans une perspective résolument sociologique, Anne-Marie Guillemard mettait en évidence deux processus à l'œuvre dans toute l'Europe qui agissaient à l'encontre des travailleurs âgés. Le premier, qu'elle qualifie de "relégation", concerne la multiplication des dispositifs de préretraite favorisés par une culture de la discrimination par l'âge (la "police de l'âge" selon l'expression de l'autrice), qui imprègne les politiques publiques et les marchés internes des employeurs. Le deuxième processus concerne la fragilisation de la seconde partie de la carrière professionnelle et le risque croissant de chômage. La transformation du travail due à l'augmentation des nouvelles technologies n'a pas joué en faveur des travailleurs âgés, qui sont privés d'une formation adéquate, d'un redéploiement et d'une promotion. En conséquence, de nombreux travailleurs âgés ne sont pas en mesure de conserver un emploi sûr et le recul de l'âge légal de la retraite les contraint à plusieurs années de chômage avant de pouvoir prétendre à une pension. Depuis sa publication, le discours selon lequel les travailleurs âgés devraient céder leur place aux jeunes travailleurs

et les dispositifs de prétraite ont été remplacé par des politiques qui promeuvent d'allongement de la vie professionnelle. Cependant, dans une large mesure, cet article prévoyait les problèmes actuels auxquels sont confrontés les travailleurs âgés, à savoir la flexibilité croissante du travail et la précarité associée au fait de rester plus longtemps dans la population active. Cette tendance a été succinctement identifiée par Anne-Marie Guillemard à une époque où elle était souvent ignorée par la pression en faveur de l'allongement de la vie professionnelle. » (Jim Ogg)

• **Laurent SOULAT**

L. ARRONDEL & A. MASSON (2011). La crise a-t-elle rendu l'épargnant plus prudent ? *Retraite et société*, 60, 113-135.

Comment l'épargnant a-t-il réagi à la crise économique et financière actuelle initiée en 2007, face aux aléas boursiers, au durcissement des conditions de crédit et aux anticipations de baisse des prix des logements, au durcissement des conditions de crédit et aux anticipations de baisse des prix des logements, aux perspectives économiques alarmistes relatives au pouvoir d'achat et au chômage ? Le taux d'épargne des fourmis françaises est resté à des niveaux élevés et a même augmenté en 2009. Parallèlement, la croissance de la consommation a fortement décliné. Ailleurs en Europe, le taux d'épargne entre 2007 et 2009 a, de fait, augmenté presque partout, surtout dans les pays les plus touchés. Comment l'épargnant a-t-il "assimilé" ces évolutions ? En France, plus particulièrement, la plupart des indicateurs macroéconomiques, mais également les enquêtes d'opinions montreraient que les comportements des ménages sont devenus plus prudents et plus prévoyants, la tendance étant de vouloir s'éloigner des investissements boursiers pour privilégier les placements plus sûrs, mais aussi de plus long terme.

« Cet article est marquant au moins à trois égards. Premièrement, les auteurs proposent une approche empirique alternative aux mesures conventionnelles des préférences individuelles face au risque et au temps basées sur des loteries et des échelles : les scores. Ces

derniers sont construits à partir d'un ensemble de questions. Cette méthode se révèle plus exogène aux comportements patrimoniaux à expliquer et plus adaptée au cours du temps aux données en panel.

Deuxièmement, cet article se penche sur la question de la stabilité des préférences vis-à-vis du temps (prévoyance) et du risque (prudence), sous-jacente à la théorie du cycle de vie, y compris concernant les anticipations de retraite. Les auteurs se servent de la crise économique et financière des subprimes de 2008 comme d'une expérience naturelle. En données individuelles, une moindre volonté de prendre des risques en matière financière après la crise apparaît chez une majorité de ménages. La question posée dans l'article est donc de savoir si la crise a changé les préférences de l'épargnant, ou si c'est seulement l'environnement économique et la situation personnelle perçue de l'épargnant qui se sont modifiés.

Troisièmement, les réponses de 2 200 individus communs aux vagues 2007 et de 2009 de l'enquête PatEr sont mobilisées. Cette enquête, constituée par les auteurs, est consacrée aux comportements des ménages en matière d'épargne et, plus récemment, d'anticipation de retraite et de perte d'autonomie.

Les auteurs concluent à une grande stabilité de la distribution des scores de risque et de préférence temporelle entre les deux vagues. » (Laurent Soulat)

• Sylvie RENAUT

R. Tartarin & D. Bouget (1994). Une allocation dépendance : simulations et projections. *Retraite et société*, n° spécial, 215 p.

Numéro spécial consacré à la dépendance et plus particulièrement à l'allocation dépendance. Simulations et projections sont données.

« Plus qu'un article, c'est un numéro spécial de *Retraite et société* auquel j'ai repensé en revisitant la collection sur les 30 dernières années : "Une allocation dépendance : simulations et projections". Publié en 1994, ce travail prospectif était adossé à une enquête origi-

nale réalisée en 1988 sous l'égide de la Cnav : "Le prix de la dépendance : comparaison des dépenses des personnes âgées selon leur mode d'hébergement" et présentée dans le numéro inaugural de la revue en 1992. Pendant sa première décennie, Retraite et société a publié une vingtaine d'articles avec le terme "dépendance" dans le titre, plus ou moins jusqu'à la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en 2002. Depuis, les travaux et réflexions sur la prise en charge de la dépendance et son financement, qui étaient au cœur du numéro spécial de 1994, sont toujours d'actualité, y compris en 2022 au moment de la mise en place de la cinquième branche du régime général de la sécurité sociale relative à l'autonomie. » (Sylvie Renaut)

Les évolutions de la revue *Retraite et société* au fil des ans

Nathalie Burnay (Professeure ordinaire à l'université catholique de Louvain – Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines, et à l'Université de Namur – Institut Transitions [Belgique])

La revue *Retraite et société* fête ses 30 ans ! Près d'un tiers de siècle d'articles, d'analyses qui témoignent d'une volonté de développer une réflexion scientifique, critique et nuancée autour des questions de vieillissement, dans une perspective résolument tournée vers les dimensions socio-économiques et démographiques.

L'idée de cet article est née d'un désir de s'inscrire dans une dynamique de long terme, d'asseoir notre réflexion sur une mise en perspective des évolutions qui ont traversé la revue ces dernières années. C'est en effet un anniversaire qui permet de se retourner et de faire le point, de manière à questionner le passé pour mieux appréhender l'avenir : mieux comprendre comment se construisent les problématiques, comment certaines thématiques émergent alors que d'autres disparaissent. Nous faisons l'hypothèse que l'actualité économique et sociale s'appréhende aussi à travers le choix des sujets traités.

Le projet de départ de cet article s'articulait autour de l'élaboration d'une cartographie, d'un paysage pointilliste des évolutions thématiques, conceptuelles et méthodologiques de la revue. Grande ambition de départ qui s'avère un peu plus modeste à l'arrivée... Ainsi, finalement, l'objectif de cette contribution est donc de proposer un regard qui repose sur le dépouillement de l'ensemble des articles scientifiques de la revue des 20 dernières années et cela sous différents angles. Trois critères ont été retenus *in fine* :

- Un regard sur la provenance des auteurs ;
- Un regard sur les thématiques abordées ;
- Un regard sur les méthodologies d'enquête.

Méthodologie

La méthodologie retenue repose sur le dépouillement du corpus retenu. Celui-ci est composé de l'ensemble des

articles scientifiques de 2000 à 2021¹ inclus, ce qui représente un total de 243 articles. Pour chacun d'entre eux, il s'agissait de déterminer les critères suivants :

1. L'année de publication
2. Le sexe et le pays d'origine du ou des auteurs² (premier auteur lorsqu'il y avait plusieurs nationalités en présence) :
 - o France
 - o Suisse
 - o Belgique
 - o Canada
 - o Autre Europe
 - o Afrique
 - o Autre
3. La discipline concernée
4. Les thématiques abordées (deux par article) :
 - o Vieillesse active
 - o Dépendance (y compris Alzheimer, dépendance alimentaire, protection juridique, fragilité)
 - o Politiques sociales, publiques
 - o Famille, proches aidants, veuvage, couple, relations intergénérationnelles
 - o Contexte géographique, territoires (urbain, rural. Nord/Sud), patrimoine
 - o Ehpad, établissements médico-sociaux (EMS), maison de retraite, habitat
 - o Professionnels de la vieillesse, du *care*
 - o Corps vieillissant, apparence, vieillissement du corps (hors dépendance), image de la vieillesse
 - o Migration transnationale, ethnicité
 - o Fin de vie, mort
 - o Participation sociale (politique, culturelle, bénévolat, citoyeneté, etc.), relations sociales

1. Signalons qu'une partie du travail avait déjà été menée dans le cadre de la publication suivante : Nathalie Burnay, Cornelia Hummel, Ingrid Voléry. The Kaleidoscope of the Sociology of Aging Seen through the French-Speaking Field. *The American Sociologist*, 2017, 48 (3-4), p. 342-365. <10.1007/s12108-017-9352-2>. <hal-02931143>.

2. L'autrice est consciente du fait d'agréger des contextes géographiques très différents. Le regroupement est seulement le fruit d'une opération empirique permettant de conserver un nombre minimum d'articles dans chacune des modalités.

- o Pauvreté, précarité financière, exclusion sociale
- o Sexualité
- o Santé, troubles physiologiques, sommeil, médicaments
- o Retraite (âge de la retraite, expérience, représentations)
- o Mobilité quotidienne
- 5. Le type d'article
 - o Théorique (lorsque l'objet de l'article est de conceptualiser ou de développer un concept précis)
 - o Empirique
- 6. La méthodologie utilisée
 - o Qualitative
 - o Quantitative
 - o Mixte
 - o Pas de méthodologie (article théorique)³

Les items retenus proviennent du travail de dépouillement. Ils n'étaient pas prédéterminés mais bien construits au fur et à mesure de la nécessité de les créer. Des choix ont dû être posés, surtout lorsque l'article contenait plus de deux thématiques. Le degré de pertinence a permis de sélectionner les deux thématiques retenues *in fine*.

Une analyse statistique descriptive univariée a permis de dégager les principaux résultats, mais c'est aussi dans une démarche davantage qualitative que s'est construite cette contribution, au fil des numéros et des articles.

Une internationalisation de la revue

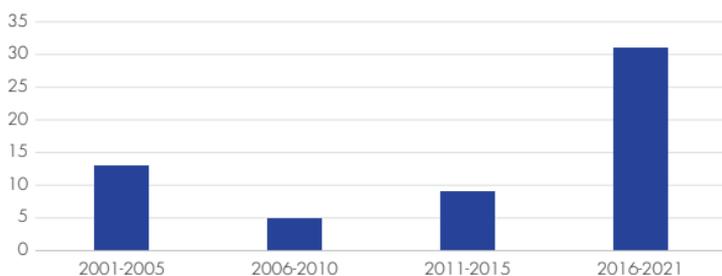
Une revue se caractérise notamment par son rayonnement scientifique. Un des indicateurs de celui-ci se construit sur l'intérêt qu'elle suscite à l'international. Loin de nous l'idée que la qualité des auteurs et donc des articles se mesurerait par le fait qu'ils n'appartiennent pas à l'Hexagone, mais force est de constater que l'enrichis-

3. L'autrice remercie chaleureusement Émilie Godfrin pour son aide dans le travail de dépouillement.

sement de la revue repose notamment sur des points de vue différenciés et des analyses provenant d'autres horizons scientifiques.

Dans ce sens, une constatation s'impose : la revue est en voie d'internationalisation. Ainsi, si l'on procède à une périodisation de cinq ans en cinq ans, le **graphique 1** est assez parlant. Durant la dernière période, on constate une forte augmentation d'articles provenant d'auteurs hors Hexagone, même si la période est un peu plus longue que les précédentes. Le creux observé lors de la deuxième période trouve son origine dans le fait qu'aucun numéro n'est sorti en 2010.

Graphique 1 Nombre d'articles hors France



Cette internationalisation se perçoit également dans l'éventail des auteurs, provenant de contrées très différentes, de contextes économiques et sociaux éloignés du contexte français. Cela permet au lecteur de lieux de comprendre les enjeux locaux en s'ouvrant au monde, non pas seulement par les thématiques abordées, mais aussi par les références théoriques mobilisées. Citons à titre d'exemples quelques problématiques récemment développées dans la revue, issues soit directement d'auteurs étrangers, soit d'auteurs provenant d'autres contrées et installés en France. Nous présentons respectivement des articles provenant de Suisse, du Canada, du Mexique et du Sénégal.

<p>Repetti Marion & Phillipson Christopher. Fin de carrière et vieillesse : deux facettes d'un même risque ? Une analyse du cas suisse. <i>Retraite et société</i>, 2020/2 (84), 41-68</p>	<p>Grenier Amanda & Sussman Tamara. Le sans-abrisme à l'âge de la vieillesse. « C'est vraiment une surcharge de ségrégation sociale ! » <i>Retraite et société</i>, 2021/1 (85), 123-147</p>
<p>En Suisse, les risques de fin de carrière et vieillesse sont généralement traités politiquement comme deux problématiques distinctes, l'une relevant des politiques de l'emploi, l'autre de celles de la vieillesse. Cette séparation résulte de la genèse de la politique vieillesse en Suisse. En établissant l'âge d'accès à la rente de vieillesse à 65 ans, les responsables politiques ont renoncé à couvrir le risque d'appauvrissement des travailleurs dits « âgés » mais qui n'ont pas encore atteint 65 ans. Pourtant, ces deux problématiques relèvent d'un même « risque vieillissement », soit le fait que le taux de chômage de longue durée augmente au-delà de 45 à 50 ans dans l'économie industrielle, de manière plus ou moins marquée en fonction du contexte économique.</p> <p>À partir de l'étude de la genèse de la politique vieillesse en Suisse, cet article met en lumière le processus de construction de la distinction entre les risques fin de carrière et les risques vieillesse, sur laquelle repose l'organisation de la protection sociale. Ses résultats interrogent l'idée selon laquelle le risque fin de carrière résulterait de l'inadéquation des compétences des travailleurs âgés au marché de l'emploi. Ils montrent au contraire le rôle que joue l'articulation entre l'organisation de la politique sociale et celle du marché de l'emploi</p>	<p>Le sans-abrisme à un âge avancé est en augmentation dans divers contextes internationaux. Bien que les médias et la littérature académique commencent à s'emparer de ce phénomène, les personnes âgées sont confrontées à un paradoxe : « hypervisibles » dans les cadres institutionnels et les lieux publics, tels que la rue et les refuges d'urgence, elles bénéficient cependant de peu de reconnaissance au sein des politiques publiques et des stratégies de lutte contre le sans-abrisme.</p> <p>S'inspirant des découvertes réalisées lors d'un projet de recherche ethnographique à Montréal (Québec), cet article engage une discussion sur l'exclusion sociale. Il s'ouvre sur la citation qui a suscité cet intérêt particulier, puis présente le contexte dans lequel est étudié le sans-abrisme des personnes vieillissantes. Il aborde ensuite les cadres conceptuels existants de l'exclusion sociale en gérontologie sociale et évalue la pertinence de ceux-ci pour la compréhension de ce type de sans-abrisme. Pour ce faire, il mobilise des domaines proposés par Scharf, Phillipson et Smith (2005), Grenier et Guberman (2009) et Walsh, Scharf et Keating (2017), ainsi que 40 entretiens qualitatifs menés lors d'une étude ethnographique CRSH de quatre ans portant sur le sans-abrisme. Cet article démontre en quoi le</p>

<p>Repetti Marion & Phillipson Christopher. Fin de carrière et vieillesse : deux facettes d'un même risque ? Une analyse du cas suisse. <i>Retraite et société</i>, 2020/2 (84), 41-68</p>	<p>Grenier Amanda & Sussman Tamara. Le sans-abrisme à l'âge de la vieillesse. « C'est vraiment une surcharge de ségrégation sociale ! » <i>Retraite et société</i>, 2021/1 (85), 123-147</p>
<p>dans la production de ce risque. Par cette mise en lumière, les auteurs souhaitent alimenter les réflexions quant à l'avenir de la protection sociale en repensant notamment les rapports entre risque pauvreté, marché de l'emploi et vieillissement.</p>	<p>sans-abrisme des personnes vieillissantes est, comme l'a exprimé un participant et comme cela est manifeste dans un grand nombre de ces entretiens, une expérience d'exclusion sociale supplémentaire.</p>
<p>Ham-Chande Roberto & Nava-Bolaños Isalia. La sécurité sociale et la retraite : un des grands problèmes nationaux du Mexique. <i>Retraite et société</i>, 2020/2 (84), 69-96</p>	<p>Grenier Amanda & Sussman Tamara. Le sans-abrisme à l'âge de la vieillesse : « C'est vraiment une surcharge de ségrégation sociale ! » <i>Retraite et société</i>, 2021/1 (85), 123-147</p>
<p>Le Mexique est passé d'un système de retraite par répartition à un système par comptes individuels en 1997 pour le secteur privé et en 2007 pour le secteur public. Malgré cette réforme, les systèmes de pensions et de retraite du Mexique apparaissent limités, inégalitaires et non viables. Les limites sont dues notamment à la couverture prévue par ces systèmes. En effet, elle est destinée aux seuls employés urbains et salariés, laissant de côté le secteur rural et le travail informel. L'inégalité découle principalement d'avantages démesurés non compensés par des contributions et accordés dans un esprit corporatif à des groupes de pouvoir politique, alors que les prestations de la plupart des assurés restent faibles.</p>	<p>Avancement différencié dans le processus de transition démographique, disparités en matière de développement humain, performances économiques inégales, urbanisation accélérée et multiforme : la complexité et la multiplicité des contextes démographiques et économiques caractérisent le continent africain et illustrent son hétérogénéité territoriale. L'Afrique devrait connaître dans les prochaines décennies une croissance démographique fulgurante et, en même temps, un phénomène totalement nouveau pour elle : la forte et rapide augmentation des effectifs de personnes âgées. Or, pour le moment, les politiques nationales intègrent plus fréquemment dans leurs priorités les besoins des jeunes générations que ceux du « grand âge ».</p>

<p>Ham-Chande Roberto & Nava-Bolaños Isalia. La sécurité sociale et la retraite : un des grands problèmes nationaux du Mexique. <i>Retraite et société</i>, 2020/2 (84), 69-96</p>	<p>Grenier Amanda & Sussman Tamara. Le sans-abrisme à l'âge de la vieillesse : « C'est vraiment une surcharge de ségrégation sociale ! » <i>Retraite et société</i>, 2021/1 (85), 123-147</p>
<p>Quant à l'absence de viabilité du système, elle est mise en évidence par les projections relatives aux versements des pensions, qui révèlent des montants impossibles à supporter. En outre, avec l'application de réformes en faveur d'une capitalisation individuelle, les pensions octroyées seront misérables pour la plupart des Mexicains. La recherche de solutions a abouti à une proposition de système à trois piliers, auquel s'ajouterait une pension universelle requérant une restructuration sociale et économique.</p>	<p>En raison de disparités socio-économiques marquées entre milieux urbains et ruraux, de l'urbanisation croissante et des enjeux que celle-ci soulève en matière de logement, de pauvreté et d'évolutions des relations intergénérationnelles, le vieillissement est vécu de manière très hétérogène sur ce continent. La mobilisation de plusieurs échelles d'analyse permet de mettre en exergue la manière dont les disparités territoriales influent sur la variabilité des modalités du vieillir en Afrique, mais aussi les récurrences de certaines situations porteuses de nombreux questionnements.</p> <p>Témoins de l'hétérogénéité territoriale du Sénégal, deux études de cas illustrent la très inégale répartition spatiale des services de santé et leur rôle dans l'accentuation de la vulnérabilité des personnes âgées. Même si les pays africains sont confrontés à de multiples priorités économiques et sociales concernant les jeunes générations, l'intégration du territoire en tant que variable clé des politiques de la vieillesse gagnerait à être davantage considérée par les pouvoirs publics et les chercheurs.</p>

Les quatre articles présentés ci-dessus ont la particularité de présenter des thématiques très différentes, mais également des cadres théoriques appartenant à des paradigmes distincts les uns des autres. Par exemple, les articles davantage sociologiques peuvent appartenir à des courants de pensée constructivistes, mais aussi issus de la gérontologie critique, ce qui est plutôt rare dans l'espace francophone.

Une désertion des économistes ?

La revue *Retraite et société* a la particularité d'être une revue pluridisciplinaire. Ainsi, son comité éditorial est-il composé, entre autres, de sociologues, de démographes et d'économistes. De manière assez naturelle dès lors, les articles proposés sont le reflet de cet engagement pluriel.

Cependant, depuis plusieurs années maintenant, force est de constater une prédominance de plus en plus importante d'articles provenant de la sociologie, de la démographie, voire de la géographie sociale ou même de l'espace juridique. Près des deux tiers des articles appartiennent à ces familles disciplinaires et cette tendance ne fait que s'accroître au fil des années. Cette spécificité se voit également dans les méthodologies les plus fréquentes. Ainsi, la grande majorité des articles renvoient à des méthodologies qualitatives d'enquête, davantage utilisées par les sociologues.

Assez légitimement donc, on peut se questionner sur le recul des articles en économie. Bien souvent, leur présence s'articule autour de numéros thématiques, techniques et qui mobilisent les équipes de la Cnav. Citons à titre d'exemple récent le numéro consacré aux pensions de réversion.

S'interroger sur le recul des économistes au sein de la revue, c'est finalement poser un regard sur l'état du champ scientifique aujourd'hui, sur ses évolutions et sur ses particularités, bien plus largement que le domaine particulier de *Retraite et société*. En effet, c'est avant tout s'interroger sur la place de la publication scientifique en français dans

**Pensions de réversion. Des changements de société à prendre en compte.
Retraite et société, 2020/1 (83) coordonné par Isabelle Bridenne**

La retraite est un sujet sensible qui nous concerne tous. À chaque projet de nouvelle réforme, la mobilisation est forte et le gouvernement du moment doit souvent faire face à de fortes réticences. La dernière mobilisation est encore dans les esprits, en décembre 2019 et, à l'heure où nous terminons ce numéro de *Retraite et société*, nous ne savons pas encore si le projet d'un système de retraite universel par points sera effectif et à quelle échéance. Au-delà de cette mobilisation, la crise sanitaire que le pays a connue au 1^{er} semestre 2020 a bousculé le calendrier des réformes et surtout la vie économique du pays. Pour autant, la retraite sera toujours d'actualité et son financement également.

Pour chacun, la retraite est le résultat de notre vie active mais aussi de nos trajectoires conjugales et familiales. Lorsque nous prenons notre retraite, nous percevons, au titre de notre activité, une pension de droit propre. Celle-ci est versée jusqu'à notre décès ; son montant dépend des cotisations versées durant la vie active mais également d'un certain nombre de mécanismes de solidarité permettant de compenser, en partie, les interruptions d'activité pour maladie, éducation des enfants, chômage, et autres aléas durant la vie professionnelle.

Lorsque le ou la pensionné(e) décède et qu'il ou elle est marié(e) ou a été marié(e), ses droits propres deviennent des droits dérivés versés au conjoint survivant. La logique de ces droits dérivés est de couvrir le conjoint survivant contre le risque veuvage en lui transmettant une partie des droits acquis par le conjoint décédé. Aujourd'hui, cette partie « reversée » correspond à 50, 54 ou 60 % des droits propres du conjoint décédé selon les régimes.

Les pensions de réversion existent depuis de nombreuses décennies. Si les conditions d'accès et les modalités de calcul ont un peu évolué au fil du temps et se sont diversifiées selon les régimes, la logique qui sous-tend ce dispositif, reverser au conjoint survivant une partie des droits acquis par le conjoint décédé, n'a en revanche guère changé. L'objectif de ce numéro de *Retraite et société* est donc de s'interroger sur le dispositif des pensions de réversion (...).

un espace scientifique dominé, voire saturé dans certaines disciplines, par l'anglais. Ainsi, dans un champ de plus en plus concurrentiel, les carrières scientifiques se mesurent sur des critères quantitatifs qui légitiment des parcours insérés dans des réseaux internationaux, et par là, dans des espaces de productions scientifiques anglophones. Non pas qu'il s'agisse d'un choix délibéré pour l'anglais, mais bien parce que la portée des travaux sera d'autant plus grande que le lectorat le sera également. Publier en

anglais revient à élargir son public, à entrer dans un débat international et à questionner son travail au regard des collègues issus d'espaces géographiques différenciés.

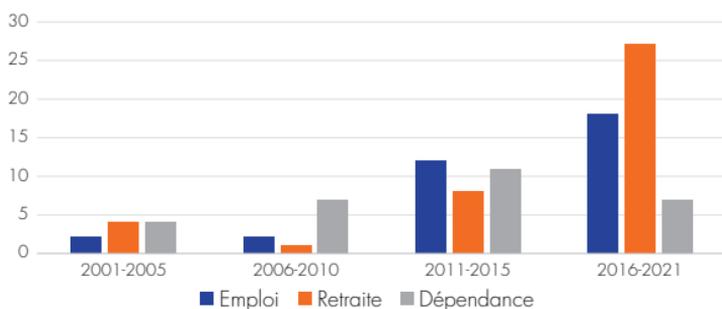
Certes, cette tendance est plus forte pour nos collègues économistes, mais il est fort à parier qu'elle finisse par envahir les autres disciplines et qu'il faille, pour exister scientifiquement, mais aussi pour avoir des postes, publier dans la langue de Shakespeare plutôt que dans celle de Molière.

Des problématiques récurrentes

Les thématiques abordées par la revue *Retraite et société* sont larges et couvrent tout le champ de la vieillesse d'un point de vue socio-économique, au sens large du terme. Ainsi, très peu d'articles sont clairement consacrés aux dimensions médicales du vieillissement. D'autres revues dans l'espace francophone occupent cette position⁴. Certaines thématiques sont récurrentes et traversent la période. Trois ont été identifiées : l'emploi et la fin de carrière ; la retraite et la question spécifique de la dépendance.

Graphique 2

Évolution du nombre d'articles par période et par thématique



Source : Nathalie Burnay.

4. Pensons à la revue *Gérontologie et société* pour ne citer qu'elle.

Emploi et fin de carrière

La première thématique récurrente se trouve au cœur même des préoccupations de la revue et c'est donc tout naturellement qu'elle est omniprésente. Sous ce générique, nous avons regroupé les thématiques portant sur l'évolution des conditions de travail, l'importance et la diversité de la participation sociale et le vieillissement actif et ses critiques. Cette thématique est quelque peu présente dès le début des années 2000, mais elle est fortement représentée depuis 2015. Les problématiques évoquées sont multiples et complexes et évoluent en fonction de la période.

Ainsi, les deux textes présentés par Anne-Marie Guillemard, respectivement en 2002 et 2007, insistent sur le développement d'une véritable culture de la sortie précoce qui naît notamment de politiques d'emploi centrés sur le retrait anticipé du marché du travail. Cette période est en effet dominée par une forme de compréhension des facteurs qui conduisent à un faible taux d'emploi des seniors. Il faut rappeler que la période se caractérise en effet par une éviction massive des travailleurs en fin de carrière. L'enjeu est alors de mettre notamment en évidence l'impact des politiques de préretraite dans ce faible taux d'emploi des seniors.

Cette même thématique va progressivement évoluer en mettant en évidence d'autres enjeux dans la gestion des fins de carrière et en élargissant les débats à la fois sur une dénonciation de logiques néolibérales, un questionnement sur le vieillissement actif et la participation sociale, mais aussi une entrée sur le durcissement des conditions de travail et des enjeux autour de la reconnaissance de la pénibilité. L'objectif est donc moins d'étudier les facteurs qui conduisent à une éviction prématurée qu'à un questionnement sur les conséquences pour les travailleurs eux-mêmes de cette éviction. Le dossier pluridisciplinaire portant sur les pénibilités reflète assez bien ce changement de paradigme.

<p>Guillemard Anne-Marie. Les quinquagénaires sur le marché du travail en Europe : entre fragilisation et relégation. <i>Retraite et société</i>, 2002/3 (37), 11-63</p>	<p>Guillemard Anne-Marie. Pourquoi l'âge est-il en France le premier facteur de discrimination dans l'emploi ? <i>Retraite et société</i>, 2007/2 (51), 11-25</p>
<p>La participation des salariés âgés au marché du travail a subi une forte évolution ces vingt dernières années en Europe. Elle a connu une baisse persistante, mais d'inégale ampleur selon les pays. Surtout, une fragilisation de toute la seconde moitié de carrière semble s'être développée de manière préoccupante dans un certain nombre de pays européens.</p> <p>Ainsi, la vulnérabilité au chômage des quinquagénaires s'est accrue; ils sont de plus exposés majoritairement à un chômage de longue durée. Après avoir établi ces constats, l'auteur s'efforce dans une dernière partie de proposer une analyse de l'engrenage selon lequel s'est construite, dans un certain nombre de pays, une véritable culture de la sortie précoce.</p>	<p>Après avoir pris la mesure de l'ampleur de la discrimination à l'encontre de l'âge en France, l'article s'interroge sur les raisons pour lesquelles, en matière d'emploi, la stigmatisation et la discrimination par l'âge se sont développées en France. L'explication proposée voit dans les options politiques adoptées dès la fin des années soixante-dix l'enclenchement de ce processus. Au nom de la sauvegarde de l'emploi, il a été choisi d'indemniser la sortie anticipée des seniors dans une logique de partage de l'emploi. Parce que la France a fait un usage massif et sur une longue période des mesures d'âge financées publiquement, l'âge est devenu bientôt la principale variable d'ajustement aux fluctuations du marché du travail. Dès lors, la segmentation par l'âge des dispositifs d'emploi s'est amplifiée et a alimenté l'édification de barrières d'âge et de stéréotypes sur l'âge.</p> <p>Afin de sortir de ce cercle vicieux, il faut sans doute prendre conscience que la gestion segmentée par l'âge des populations a atteint ses limites. Il faudrait inventer une nouvelle gestion de la diversité et de la synergie des âges et privilégier des instruments neutres sur le plan de l'âge, s'attachant à entretenir le capital humain tout au long du cycle de vie.</p>

Pénibilité : un compte à rendre ?

Retraite et société, 2015/3 (72) coordonné par Annie Jolivet & Serge Volkoff

Le « compte personnel de prévention de la pénibilité », décidé lors de la réforme des retraites de 2014, entre à présent en vigueur. Ce nouveau dispositif a suscité nombre de débats et réflexions sur le contenu de la notion « pénibilité », le bien-fondé de sa prise en considération par les systèmes de retraite, la faisabilité ou les difficultés d'évaluation des expositions aux facteurs de pénibilité, les évaluations possibles du nombre de personnes concernées...

En réunissant des connaissances et des travaux menés dans différentes disciplines (histoire, droit, ergonomie, statistique, économie...), ce dossier a pour objectif d'enrichir la compréhension des enjeux du C3P, qu'il s'agisse du « compte » lui-même ou de sa place dans les politiques sociales.

La retraite

Si cette deuxième thématique ne constitue pas une surprise au vu du titre de la revue, elle prend de l'ampleur à partir de 2015. Avant cette période, les articles sont présents, mais de manière sporadique. L'année 2015 marque le début d'une prise en considération plus importante de la thématique, avec plusieurs numéros qui y sont pleinement consacrés. Les approches sont variées et pluridisciplinaires. Le numéro 73 de la revue est emblématique de cette thématique.

Approche pluridisciplinaire de la retraite.

Retraite et société, 2016/1 (73) coordonné par Isabelle Bridenne

Notre système de retraite est-il équitable entre les générations ? Comment le patronat français envisage-t-il la gestion de la main-d'œuvre âgée ? Les chômeurs anglais et français en fin de carrière vivent-ils leur passage à la retraite de la même façon ? Quel est l'effet de ce passage sur la participation à des activités sociales en Europe ? Et au-delà de nos frontières, dans la région d'Alger, pourquoi la demande de sécurité sociale est-elle aussi faible ? Dans le prolongement du séminaire scientifique organisé par la Caisse des Dépôts, les auteurs de ce numéro de *Retraite et société* évoquent, à travers une grande variété d'objets et d'approches, des problématiques essentielles liées à la retraite et au vieillissement.

La dépendance

<p>Face à la dépendance : familles et professionnels. <i>Retraite et société</i>, 2008/1 (53) coordonné par Marie-Thérèse Letablier & Florence Weber</p>	<p>Médicalisation de la vieillesse : enjeux et ambivalences. <i>Retraite et société</i>, 2014/1 (67) coordonné par Blanche Le Bihan- Youinou & Isabelle Mallon</p>
<p>Ce numéro est consacré à la prise en charge des personnes dépendantes (care). Il éclaire les normes sociales à l'œuvre dans les pratiques familiales et professionnelles, la diversité des arrangements quotidiens qui permettent le maintien à domicile des personnes dépendantes, et les spécificités de l'aide apportée aux personnes souffrant de troubles de type Alzheimer.</p> <p>Les contributions apportent un éclairage nouveau sur la manière dont se combinent prises en charge domestique et professionnelle des personnes âgées dépendantes. Certains articles fournissent des résultats inédits pour mieux cerner les configurations d'aide aux personnes dépendantes, mettre en évidence les conflits autour des normes de prise en charge, tant dans la famille que dans la sphère professionnelle. D'autres révèlent la spécificité de la dépendance des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en matière de difficulté du diagnostic, de destruction du groupe symbolique, de détermination de la quantité et de la qualité de l'aide à apporter. L'ensemble du dossier met l'accent sur les inégalités face au maintien à domicile et sur les conséquences du cloisonnement des champs d'intervention publique vis-à-vis des handicapés et des personnes âgées dépendantes. Dans tous ces cas, la charge pèse sur les familles et le care reste fortement tributaire de la mobilisation possible de l'entourage.</p>	<p>Le débat actuel autour de la « médicalisation de l'existence » donne un éclairage nouveau sur la médicalisation de la vieillesse. Dans le cas de la vieillesse justement, quelles formes prend cette médicalisation ? Si l'on peut identifier une offre de médicalisation, principalement portée par les médecins, les propositions médicales de prise en charge ne répondent-elles pas aussi à une demande de médicalisation de la part des profanes : personnes âgées, familles, décideurs politiques ou institutionnels ? La dialectique entre médicalisation et démedicalisation n'est-elle pas structurée par cette dialectique entre offre et demande de médicalisation (ou de démedicalisation) ?</p> <p>La sociologie de la vieillesse s'est longtemps tenue à l'écart des questions de santé et de maladie, sans doute dans un effort prononcé de rupture avec le sens commun qui identifie vieillesse à maladie. Les articles réunis ici analysent, au plus près des pratiques quotidiennes des personnes âgées, la variabilité de la médicalisation dans différents domaines, les décalages, les malentendus entre propositions médicales, demandes de médicalisation et pratiques des différents acteurs sociaux de la vieillesse. Sont ainsi mis en évidence les enjeux de la médicalisation de la vieillesse, et l'ambivalence des acteurs à l'égard de cette médicalisation.</p>

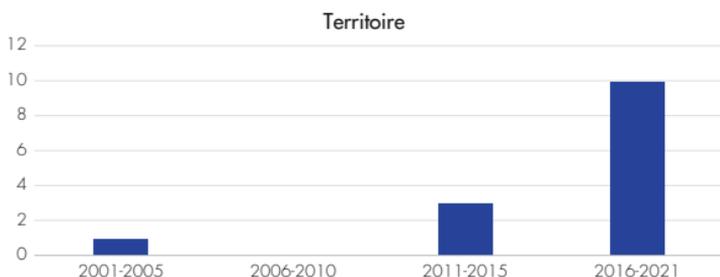
La thématique de la dépendance est vaste. Ainsi, elle aborde les questions relatives à la maladie d'Alzheimer, à la fragilité ou encore aux aspects juridiques de cette dépendance. Sont également inclus, des textes portant sur les relations familiales ou sur la question de l'habitat. Après 2015, elle s'efface progressivement, laissant la place aux questions davantage centrées sur l'emploi et la retraite. Citons, à nouveau à titre d'exemple, les numéros de 2008 et 2014 largement consacrés à cette problématique. L'enjeu de ces articles est de montrer comment la dépendance est avant tout une expérience de vie qui se décline comme telle. À ce propos, les articles portant sur les professionnels du *care* sont assez rares.

Des questionnements d'actualité

Parallèlement à la récurrence des trois thématiques évoquées précédemment, de nouvelles problématiques sont apparues récemment, notamment autour des questions de territoires. Cette thématique émergente regroupe des articles consacrés à la mobilité, aux questions migratoires, à l'habitat et au logement, voire au non-logement.

Ces numéros thématiques élargissent l'éventail des auteurs à des disciplines plus novatrices pour la revue *Retraite et société*. C'est ainsi que des démographes, des géographes investissent la revue le temps d'un numéro thématique. Cet

Graphique 3 Évolution du nombre d'articles portant sur des questions de territoire



Source : Nathalie Burnay.

<p>Les mobilités résidentielles au cours de la retraite. <i>Retraite et société</i>, 2021/2 (86) coordonné par Rémi Gallou, Sabrina Aouici & Laurent Nowik</p>	<p>Viellissement, marginalité urbaine et mal-logement. <i>Retraite et société</i>, 2021/1 (85) coordonné par Hervé Marchal & Thibaut Besozzi</p>
<p>L'étude des comportements résidentiels est un bon outil d'analyse des transformations sociales, démographiques et politiques qu'expérimentent les générations de retraités. Pendant leur retraite, les individus s'adaptent aux différents changements, que ce soit dans leur vie familiale ou leur environnement social et économique. C'est souvent le moment de réévaluer l'adéquation du logement et de son cadre immédiat aux modes de vie. Beaucoup de retraités recherchent davantage de bien-être, la proximité d'un proche, des services appropriés... Souhaitée ou subie, la mobilité résidentielle n'est pas anodine et, au-delà de sa dimension territoriale, elle modifie les configurations sociales et les solidarités qui sont déterminantes pour soutenir le vieillissement. Alors que certains retraités déménagent parfois plusieurs fois au cours de la retraite, d'autres en revanche confortent leur ancrage résidentiel en procédant à des améliorations de leur logement. Traiter de la mobilité résidentielle pendant la retraite est donc indissociable des réflexions sur le logement adapté au vieillissement et sur le maintien à domicile.</p> <p>Ainsi, ce dossier de <i>Retraite et société</i>, à travers ses contributions issues de l'enquête française Amare ou de recherches menées dans d'autres pays, nous rappelle l'importance du lieu de vie avec l'avancée en âge.</p>	<p>La question des personnes âgées de la rue n'apparaît pas comme centrale, que ce soit dans les études ou dans le discours public, peu s'en fait : ce sont plutôt les « jeunes en errance » qui focalisent l'attention des chercheurs et des politiques. Pourtant l'absence de domicile correspond à l'une des formes les plus extrêmes de la précarité, dans un monde contemporain de plus en plus urbanisé, comme vient d'ailleurs de le révéler de façon saillante et crue la crise sanitaire inédite liée au Covid-19. Qui plus est, lorsqu'on est âgé.</p> <p>Alors, comment vivent les sans-domicile vieillissants au quotidien ? Comment ce vieillissement influence-t-il, voire détermine-t-il, les possibilités d'action au jour le jour ? Et que peut vouloir dire « se réinsérer » pour des sans-abri de 60 ou 70 ans en proie à une logique d'abandon de soi ? Quelles institutions médico-sociales accueillent les personnes vieillissantes ayant un parcours de rue et comment les prennent-elles en charge ? Et puis, de fait, la question de la projection identitaire se pose différemment à 70 ans... Ainsi, la logique de « projet de vie » ne peut pas s'appliquer dans les mêmes termes qu'au début ou au milieu de la vie.</p> <p>Ainsi, à travers les différentes contributions qui forment ce dossier, <i>Retraite et société</i> souhaite rappeler les particularités de ces sans-abri que l'âge discrimine au quotidien et exclut le plus souvent des possibilités existantes de réinsertion.</p>

enrichissement permet de sortir des aspects socio-économiques classiquement évoqués dans la revue. Ces nouvelles thématiques décentrent la focale et permettent d'appréhender le vieillissement de manière plus large et plus globale.

En guise de conclusion

Fêter ses 30 ans, c'est se retourner déjà sur une assez longue période. C'est voir ce qui a été fait, mais c'est aussi aller de l'avant. Ainsi, proposer une conclusion s'apparenterait *de facto* à terminer l'histoire, à mettre un terme à l'aventure. Pas de conclusion donc, mais quelques réflexions au terme de notre enquête.

Cet article n'avait d'autre ambition que de pointer quelques caractéristiques de la revue *Retraite et société*, en proposant de mieux comprendre comment la revue avait évolué au fil des ans, mais aussi au fil de ses rédacteurs en chef et de ses comités éditoriaux. C'est aussi une histoire de l'actualité socio-économique qui est traitée à partir du regard éditorial, un peu comme si les numéros successifs étaient le reflet d'une actualité, le fruit d'enjeux du moment. Feuilletter ainsi les différents numéros revient à refaire une histoire économique et sociale de ces 30 dernières années, de mesurer comment des thématiques pourtant importantes ont fait place à d'autres ; comment des questionnements surgissent et d'autres s'effacent.

Pour la revue, ces dernières années ont été marquées par un triple phénomène. Une internationalisation d'abord, vraiment perceptible à partir de 2015. Un recul tout aussi visible de la part contributive des économistes, qui s'accompagne enfin d'une montée en puissance d'autres disciplines qui viennent nourrir la réflexion en proposant d'autres regards, d'autres thématiques, d'autres cadres théoriques. Celles-ci sont aussi le reflet d'un monde qui change et qui fait place à la nécessité de penser la complexité, dans une perspective hautement pluridisciplinaire.

Puisse cet enrichissement perdurer et longue vie à *Retraite et société* !

Imprimé en France par Duplirprint Mayenne en novembre 2023
Dépôt légal : novembre 2023
ISSN : 2109-0823

30 ans de recherche... 30 ans d'avance !

PARTIE I. À L'ORIGINE

Histoire et préhistoire de *Retraite et société*

> Claudine Attias-Donfut

Le prix de la dépendance. Comparaison des dépenses des personnes âgées selon leur mode d'hébergement

> Claudine Attias-Donfut (dir.)

PARTIE II. « RÉFORMES » ET « INÉGALITÉS » : DES THÉMATIQUES AU CŒUR DE LA REVUE

Retraite : quelques débats anciens, et leur actualité

> Didier Blanchet

30 ans d'inégalités de retraite entre les femmes et les hommes en France

> Carole Bonnet & Julie Tréguier

PARTIE III. UN TOUR D'HORIZON

En toute subjectivité : quelques articles marquants de ces 30 dernières années

> Comité éditorial de *Retraite et société*

Les évolutions de la revue *Retraite et société* au fil des ans

> Nathalie Burnay



Directeur de la publication : Renaud Villard

Rédacteur en chef : Hervé Marchal

Responsable éditoriale : Carine Cordier

Correspondance :

Cnav – Service 635 – Éditions scientifiques

110, avenue de Flandre

75951 Paris Cedex 19

retraiteetsociete@cnav.fr

Imprimé en France par Duplprint Mayenne en novembre 2023

Dépôt légal : novembre 2023

ISSN : 2109-0823